

## Mémoire de fin d'études

présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud [SAADS]  
Option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS]  
Spécialité Marchés, Organisations, QUALité et Services [MOQUAS]

### Quelles conditions au développement des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier ?

*Les garrigues héraultaises, entre agropastoralisme cévenol et écopastoralisme*

par Caroline BASCOUL



© Ville de Montaud

Année de soutenance : 2015

#### Organismes d'accueil :

- Conservatoire d'Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon [CEN-LR]
- Laboratoire d'Accueil Méditerranéen en Economie et Sciences Sociales [LAMES], Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes – Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier [CIHEAM-IAMM]



# Mémoire de fin d'études

présenté pour l'obtention du diplôme d'ingénieur en Systèmes Agricoles et  
Agroalimentaires Durables au Sud [SAADS]  
Option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS]  
Spécialité Marchés, Organisations, QUALité et Services [MOQUAS]

## Quelles conditions au développement des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier ?

*Les garrigues héraultaises, entre agropastoralisme cévenol et écopastoralisme*



© Ville de Montaud

par Caroline BASCOUL

Année de soutenance : 2015

Mémoire préparé sous la direction de :  
Christian Baranger (DEFIS, IRC)

Présenté le 27/10/2015

devant le jury :

Sébastien Girardin (CEN LR)

François Lerin (CIHEAM-IAMM)

Philippe Lhoste (ex-CIRAD, AVSF)

Isabelle Touzard (SupAgro, MMM)

présidé par Pascale Moity Maïzi  
(SupAgro)

Organismes d'accueil :

- CEN LR
- LAMES, CIHEAM-IAMM

Maîtres de stage :

- François Lerin (CIHEAM-IAMM)
  - Claire Bernard-Mongin (CIHEAM-IAMM)
- Sébastien Girardin (CEN LR)

## RESUME

Agroécologie, paysage, biodiversité... Le contexte politique actuel intègre de nouvelles dimensions qui décentrent les discussions agricoles de la seule exploitation agricole ou d'un fonctionnement par filière. Il reconnaît la multifonctionnalité des zones agricoles et naturelles, et leur confère une considération particulière. Ainsi, l'interface et l'interaction entre *urbain* et *rural* sont au cœur de ce travail, s'intéressant aux conditions de développement des pratiques agropastorales mises en œuvre dans les espaces *périurbains* montpelliérains. Ces espaces supportent un milieu ouvert méditerranéen spécifique, la *garrigue*, ressource d'importance variable et hétérogène au cœur des systèmes d'élevage pastoraux *périurbains*. Après une contextualisation du caractère *périurbain* de la zone d'étude, des entretiens avec des éleveurs pastoraux de petits ruminants, ainsi que des acteurs politiques et institutionnels ont permis de constater qu'historiquement présents dans la Région de Montpellier, ces élevages ont répondu et répondent encore aux enjeux environnementaux (paysage, biodiversité, eau) et sociétaux (risque incendie, alimentation locale, activité économique). Néanmoins, valoriser la ressource faible de *garrigue* implique certaines spécificités, telles que mobiliser de grandes surfaces foncières, (faire) garder le troupeau ou clôturer... qui connaissent des freins conséquents liés à la proximité de l'*urbain*. Des difficultés financières à foncières en passant par la complexité administrative, le manque de reconnaissance global d'une profession au faible poids économique relatif et atomisée limite l'existence et la mise en œuvre de leviers, malgré quelques expériences favorables. Obtenir cette reconnaissance passe par la coordination des activités et compétences territoriales d'ores et déjà complémentaires.

**Mots clés :** Mil'Ouv, agropastoralisme, paysage, périurbain, *garrigue*, reconnaissance, coordination

## ABSTRACT

Agroecology, landscape and biodiversity... The current political landscape integrates new dimensions which do not focus the agricultural debate on the farm level or the commodity chain only. It acknowledges the multi-functionality of natural and agricultural areas and grants them a special consideration. The interface and the interaction between *urban* and *rural* are thus at the center of this work, focusing on the development conditions of the agropastoral practices implemented in the *suburban* area of Montpellier. These areas support a specific open Mediterranean environment, the *garrigue* (a type of scrubland), a highly variable and heterogeneous resource, which is at the heart of the suburban agropastoral systems. After setting in context the suburban character of the study area, interviewing local agropastoral herders of small ruminants, as well as stakeholders from the political and institutional spectrum, it appears that these agropastoral systems have been historically present in the Montpellier region. These systems have – and still do – play an important role in terms of facing environmental issues (landscape, biodiversity, water) and social issues (risk of fire hazard, local food production, economic activity). However, some management practices are required in order to make the most of this scarce resource, such as the possibility to use vast areas for grazing, herding (or hiring someone to herd) the animals, fencing, and so on... These practices are in turn hindered by the proximity to the *urban* areas. From financial hardship to land access difficulties, as well as the administrative complexity, and a lack of recognition at the societal level of this (often) low income activity, whose members are scattered across the suburban landscape, all this does limit the use of leverages to remedy these issues, despite some successful experiments. Obtaining this recognition goes through the coordination of existing activities and already complementary territorial competences.

**Key words :** Mil'Ouv, agropastoralism, landscape, suburban, *garrigue* scrubland, recognition, coordination



## REMERCIEMENTS

En premier lieu, j'adresse un remerciement tout particulier aux éleveurs qui m'ont accueilli chaleureusement, et se sont prêtés au jeu de mes questions. Merci de m'avoir ouvert vos maisons, vos lieux de vie et de travail, et sachez que votre disponibilité, votre gentillesse et vos paroles confiantes m'ont sincèrement touché.

Je remercie également les élus ainsi que les salariés de collectivités et d'institutions qui m'ont accordé de leur temps, et sans qui je n'aurais pu réaliser ce travail. Je souhaite qu'il vous soit utile.

Ensuite, merci à Sébastien du CEN-LR et à François et Claire du CIHEAM-IAMM pour ces six mois d'apprentissage, et pour m'avoir donné l'opportunité de rencontrer toutes ces personnes. Merci de m'avoir fait confiance, et de m'avoir fait découvrir vos structures.

Et qui dit structures d'accueil dit *accueil* : un grand merci à Virginie du CIHEAM-IAMM pour sa bienveillance, et à mes collègues du CEN-LR pour les moments de partage conviviaux, et leurs conseils avisés. Un immense merci à tous ceux qui m'ont aidée à un moment ou un autre dans mon apprentissage de QGIS. Merci pour votre disponibilité et votre aide précieuses. Chaque carte que je réalise vous est dédiée !

Mille mercis adressés à Christian Baranger, à qui je décernerais, si elle existait, la palme d'excellence du tuteur pédagogique. Je souhaite à tous d'être aussi bien encadré pour son stage final, ce fut vraiment apprécié. Merci également à Carole Lambert, pour m'avoir permis de passer de l'autre côté du bureau le temps d'un module d'enseignement. Merci aux étudiants de ce module, pour leur travail efficace et fort utile au démarrage de mon stage.

Je remercie mes amis, de plus ou moins longue date, car sans vous je n'aurais probablement pas été si loin. Une attention spéciale portée à Camillou, Crocus et Annous pour avoir ensoleillé mon quotidien durant ces mois de stage, et à Jaï, Matthias, Mathilde, Julie et Casilde pour leur grand coup de pouce final que je n'oublierai pas.

Un très grand merci à mon ami le plus proche, Ambroise, pour sa patience, son aide précieuse et son soutien permanent.

Enfin, à mes parents et mon frère : un immense merci. Pour tout. Merci de m'avoir permis d'arriver jusque là, merci d'être présents, aidants, confiants, aimants. Ca valait le coup d'insister.

Ce rapport est dédié à Josette Théron (alias *Tatie Josette*),  
notamment pour sa confiance permanente en ma capacité de réussir.

## SOMMAIRE

<b>RESUME</b> .....	<b>4</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>8</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>10</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
<b>II. UN CONTEXTE GLOBAL FAVORABLE A L'ETUDE DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER</b> .....	<b>17</b>
A. Un contexte récent légitimant la mise en œuvre de ce stage.....	17
1. Un stage intégré au programme européen Life+ Mil'Ouv (Milieux Ouverts), associant deux structures actrices de l'agropastoralisme méditerranéen .....	17
2. Un contexte politique reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, l'importance des paysages et d'une cohérence territoriale de l'aménagement du territoire	21
B. De ce contexte émerge une problématique spécifique : l'agropastoralisme périurbain autour de Montpellier.....	26
1. Un contexte politique global et une demande de certains élus locaux concordant ..	26
2. Problématique, hypothèses & résultats attendus.....	27
<b>III. METHODOLOGIE</b> .....	<b>29</b>
A. Chronogramme, échantillons et zone d'étude .....	29
1. Des éleveurs difficiles à localiser et contacter .....	29
2. Une démarche itérative pour rencontrer les élus et les institutions.....	33
B. Acquisition, analyse et validation des données .....	33
<b>IV. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DU REFERENTIEL D'ANALYSE...</b>	<b>35</b>
A. Contextualisation des enjeux « périurbains ».....	35
1. Entre espaces ruraux et urbain : un flou persistant pour les espaces « périurbains »	35
2. L'appropriation de la notion de « périurbain » : définition de la zone d'étude par un croisement d'enjeux .....	36
B. Référentiel d'analyse : des enjeux environnementaux (re)connus au cœur des ressources naturelles pastorales .....	41
<b>V. L'AGROPASTORALISME AUTOUR DE MONTPELLIER, DU DECLIN AU REGAIN ?</b> .....	<b>45</b>
A. Un territoire historiquement imprégné d'élevage .....	45
B. Le cas des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier .....	47
1. Un optimum de la valorisation de la garrigue : l'accompagnement du troupeau et ses déterminants .....	47

2. Des systèmes d'élevage très différents, avec néanmoins quatre grands schémas d'alimentation discernables .....	50
C. Une réponse des éleveurs agropastoraux aux enjeux environnementaux freinée par un manque de reconnaissance global.....	56
<b>VI. DES FREINS FINANCIERS, FONCIERS ET ADMINISTRATIFS AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER.....</b>	<b>57</b>
A. De la rationalisation de l'alimentation par les éleveurs à la <i>rentabilité</i> financière de leur système de production.....	57
1. Des stratégies de commercialisation en lien avec l'alimentation.....	57
2. Les aides européennes : entre soutien et ressentiment .....	60
3. D'autres leviers financiers indirects pour soutenir la production.....	61
B. « Le plus gros problème, c'est le foncier » : enjeux autour du foncier <i>périurbain</i> .....	68
1. Volontés publiques : entre freins à la mise à disposition et réticence franche.....	68
2. Des réticences de propriétaires privés liées à des aspects économiques .....	72
3. Une déconnexion croissante de la population à l'agriculture : circulation des troupeaux & nuisances .....	73
C. Des procédures et un <i>mille-feuille</i> administratifs difficiles à (di)gérer .....	78
1. Une <i>lourdeur</i> administrative qui se décline dans tous les domaines .....	78
2. Une veille d'informations et de procédures appréciée par les éleveurs .....	80
<b>VII. PROPOSITIONS POUR UNE COORDINATION ET UNE ANIMATION ESSENTIELLES AU SOUTIEN EFFICACE DE L'AGROPASTORALISME PERIURBAIN DE MONTPELLIER .....</b>	<b>83</b>
A. Initiatives partenariales entre collectivités et éleveurs agropastoraux .....	83
1. <i>Du côté des collectivités locales</i> , la démonstration par l'exemple .....	83
2. Engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal [PAI] à l'ouest de MMM....	84
B. Perspectives.....	86
1. Des méthodes et outils existants mais peu connus.....	86
2. Des parcours « systématiques » mais difficiles à connaître .....	88
3. ... sans un dispositif d'animation adapté au contexte montpelliérain .....	89
<b>VIII. CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>91</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>93</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>97</b>
<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>126</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>126</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES .....</b>	<b>127</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>129</b>

## Glossaire

### (Agro)pastoralisme :

*Le pastoralisme, un pâturage exclusif de ressources naturelles ou semi-naturelles*

Selon l'Association Française de Pastoralisme [AFP] ([www.pastoralisme.net](http://www.pastoralisme.net), 2015), le pastoralisme regroupe l'ensemble des activités d'élevage valorisant les ressources fourragères spontanées des espaces naturels par un pâturage extensif, pour assurer tout ou partie de l'alimentation des animaux.

En accord avec cette définition, Meyer (2015) ajoute que le pastoralisme décrit une relation d'interdépendance entre les éleveurs, leurs troupeaux et leur environnement (pâturages et parcours - voir définition ci-après). Le pastoralisme intègre d'importants déplacements animaux et/ou humains. Il existe de nombreux types et degrés de mobilité pastorale, qui varient selon les conditions environnementales ou les facteurs personnels (Liniger, Mekdaschi Studer et al. 2011). Cette mobilité nécessite un accès garanti aux terrains de pâturage. La productivité individuelle des animaux n'est pas très élevée, elle est compensée par le nombre (A Théwis 2005). Actuellement en France, l'activité pastorale semble se confiner essentiellement aux zones d'accès difficile, limitant l'implantation de grandes cultures. Si le pastoralisme a été historiquement considéré comme non rentable et écologiquement destructeur, la situation actuelle tend vers une reconnaissance croissante de la viabilité économique et de la durabilité écologique de cette pratique (Liniger, Mekdaschi Studer et al. 2011).

*Une dimension plus globale du mode d'alimentation du troupeau : l'agropastoralisme*

L'agropastoralisme désigne l'association de l'agriculture et du pastoralisme en tant qu'élevage extensif. Selon la définition de Meyer (2015), l'agropastoralisme « inclut » le territoire cultivé, les ressources fourragères issues de ce territoire ou importées d'ailleurs, le territoire naturel, et la communauté humaine vivant sur cet espace délimité en vue d'élever et nourrir des herbivores dont elle va récolter et utiliser les produits. Par extension, il inclut les forêts, bois et buissons (sylvopastoralisme ou agrosylvopastoralisme). D'après Liniger, Mekdaschi Studer et al. (2011), la combinaison des cultures et du bétail sert principalement à minimiser les risques.

A Théwis (2005) souligne qu'à l'exception des régions les moins densément peuplées, l'expansion de terres ayant d'autres usages (cultivées par exemple) entraîne la régression du pastoralisme strict, à l'état pur, partout dans le monde. Associée à l'augmentation des effectifs des cheptels, ces deux facteurs conduisent la plupart des pasteurs à acheter de plus en plus souvent des fourrages aux agriculteurs, ou à pratiquer eux-mêmes l'agriculture pour mieux subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs animaux.

*Le terme agropastoralisme est utilisé par le programme européen Mi'Ouv, tandis qu'il n'est rarement utilisé voire absent des discours. Les différents taux de pâturage des élevages rencontrés présents en zones périurbaines de Montpellier pourraient expliquer pour partie l'utilisation de ces deux termes sans distinction par les personnes rencontrées.*

*Dans cette étude, un seul éleveur pratique un pastoralisme pur. Les autres éleveurs complètent plus ou moins l'alimentation pastorale de leur troupeau par des fourrages achetés ou produits, en fonction du taux de pâturage de leur système d'élevage. Les termes agropastoralisme, et agropastoraux/ales sont donc utilisés dans ce mémoire pour désigner l'ensemble des éleveurs rencontrés, y compris l'éleveur pastoral pur.*

**Cause :** vaste et haut plateau calcaire du centre et du sud-ouest de la France, aride et creusé de profondes vallées, offrant de maigres pâturages à moutons. ([www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), 2015)

**Développement Durable :** notion introduite en 1987 dans la publication « Our Common Future » renommée « rapport Brundtland », de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'Organisation des Nations Unies. « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de « besoins », et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité, et l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir. » ([www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr), 2015)

**Draille :** large chemin pour le passage des troupeaux, notamment les moutons transhumants ([larousse.fr](http://larousse.fr), 2015)

**Ecopastoralisme :** solution alternative de gestion écologique des milieux par des herbivores issus de races rustiques locales ou non autochtones. Son objectif principal est le maintien ou la restauration du milieu tout en limitant les coûts de gestion. Ce milieu est pâturé de manière extensive, pendant des périodes propices à la faune et à la flore du site. (Pierre-Alexandre Noury, président de l'Association Entretien Nature et Territoire)

**Institution :** organisme public ou privé, régime légal ou social, établi pour répondre à quelque besoin déterminé d'une société donnée ([www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), 2015) ; organisme visant à maintenir des normes ou pratiques ayant valeur officielle, légale ([www.larousse.fr](http://www.larousse.fr), 2015)

**Milieux ouverts :** surfaces à végétation spontanée naturelle, peu embroussaillées et non arborées, peu ou non mécanisables : causses, pelouses, garrigues et landes ouvertes (Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon 2014)

**Natura 2000 :** réseau européen institué par la directive 92/43/CEE sur la conservation des habitats naturels de la faune et de la flore sauvages (dite directive Habitats Faune Flore ou directive Habitats) du 21 mai 1992. Encore en cours de constitution, il doit permettre de réaliser les objectifs fixés par la Convention sur la diversité biologique, adoptée lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et ratifiée par la France en 1996, en conciliant préservation de la nature et préoccupations socio-économiques. C'est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages qui y vivent, qu'elles soient animales ou végétales, et celle de leurs habitats naturels ou semi-naturels. Deux types de sites d'intérêt communautaire sont rassemblés au sein du réseau Natura 2000 : les zones spéciales de conservation (ZSC) définies par la

directive Habitats, et les zones de protection spéciale (ZPS) définies par la directive oiseaux, et déterminées sur l'inventaire scientifique des ZICO.

**Parcours :** terrain non cultivé fournissant une faible production végétale et utilisé pour le pâturage ([larousse.fr](http://larousse.fr), 2015) ; tout terrain, y compris les terrains forestiers, qui produit du fourrage naturel ([www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), 2015) ; le pastoralisme intègre « la notion de parcours qui fait appel à la fois à des considérations concernant la conduite des animaux et à des aspects liés à la gestion de l'espace. Elle implique des déplacements d'une ampleur certaine » (Daget and Godron 1995)

**Préemption :** le droit de préemption est une procédure permettant à une personne publique (ex : collectivité territoriale) d'acquérir en priorité, dans certaines zones préalablement définies par elle, un bien immobilier mis en vente par une personne privée (particulier) ou morale (entreprise), dans le but de réaliser des opérations d'aménagement urbain. Le propriétaire du bien n'est alors pas libre de vendre son bien à l'acquéreur de son choix et aux conditions qu'il souhaite. ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr), 2015)

**Rusticité :** la *rusticité* d'un système peut correspondre à différentes propriétés. Une des acceptations courantes concernant ce terme entend *robustesse*, endurance, résistance aux perturbations et besoins limités en soins. Généralement, ce terme « fait référence à un système dont les exigences sont faibles : il est ainsi, par nature, peu affecté par des contraintes ». Un système *robuste* lui est « fort, solide, ferme et résistant grâce à sa structure », ce qui lui permet d'être peu affecté par les contraintes car il est « capable de se maintenir face à des situations contraignantes ». (Sauvant and Martin 2010)

**Système de production :** un *système de production* peut être considéré comme une combinaison de *système(s) de culture* et de *système(s) d'élevage*, un *système de culture* étant « une représentation théorique d'une façon de cultiver un certain type » d'espace cultivé (CNEARC, 1989), intégrant l'ensemble des modalités techniques mises en œuvre à cet effet ; un *système d'élevage* étant la représentation théorique d'une certaine façon de conduire un troupeau, qui se définit à l'échelle du groupe d'animaux de même espèce, conduits de la même façon, depuis la naissance jusqu'à la fin de la « carrière » de ces animaux (cours dispensé aux étudiants de l'Institut des Régions Chaudes, option Marchés, Organisations, QUALité et Services [MOQUAS] par Pierre Leray, septembre 2014).

#### **Territoire :**

- Subdivision d'un pays sur laquelle s'exerce une autorité, une juridiction particulière; *par extension*, espace où une personne exerce sa fonction ([www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), 2015) ;
- Le territoire n'existe pas par nature [...] il ne se conçoit pas comme une simple aire géographique ou une pure entité spatiale. [...] Le territoire est le résultat matériel d'un processus de coévolution entre les établissements humains (organisés sur une base culturelle) et le milieu ambiant<sup>1</sup> (organisé sur des bases géologiques et biologiques). [...]

---

<sup>1</sup> Ici, « milieu ambiant » est utilisé pour « environnement », en évitant la notion de désolidarisation du vivant alentour, qui tient la nature *aux environs* des hommes »

Son équilibre évolue ; en tant que fruit d'une relation, il nécessite une continuité dans le temps. [...] Le territoire est le résultat contemporain des traces stratifiées de nombreux processus de territorialisation. (Magnaghi 2014)

**Taux de pastoralisme** : part de l'alimentation du troupeau provenant strictement des parcours. Souvent exprimé en pourcentage, il s'agit d'un indicateur du caractère pastoral de l'élevage. Il est généralement inférieur au taux de pâturage.

**Taux de pâturage** : part de l'alimentation du troupeau provenant du pâturage de toutes surfaces confondues (parcours, mais aussi prairies artificielles, naturelles, etc).

**Transhumance** : le pastoralisme peut intégrer une transhumance. La transhumance est le déplacement régulier des troupeaux entre des points fixes afin d'exploiter la disponibilité saisonnière des pâturages (Liniger, Mekdaschi Studer et al. 2011). En France, elle consiste généralement à déplacer ou transporter le bétail depuis une zone de plaine à une zone de montagne au printemps, et vice-versa à l'automne. On parle de semi-transhumance lorsqu'une partie du bétail seulement effectue cette mobilité saisonnière (Meyer 2015).



## I. INTRODUCTION

Depuis les années 2000, les politiques nationales et internationales prennent en compte la valeur des paysages, les multiples fonctions de l'agriculture, ou encore la nécessité de mettre en œuvre une planification cohérente du territoire.

Dans cette optique, le programme européen *Mil'Ouv* pour Milieux Ouverts défend la multifonctionnalité des élevages agropastoraux dans la gestion territoriale, notamment par le maintien de l'ouverture des milieux. En parallèle, Montpellier Méditerranée Métropole [MMM] s'intègre dans cette dynamique récente par l'élaboration d'une Politique Alimentaire et Agroécologique [P2A].

Ce contexte semble favorable au développement des pratiques agropastorales en périphérie de Montpellier, et ce malgré la *périurbanisation* qui s'étend progressivement. Il s'agit dans ce travail d'étudier ces pratiques, afin de déterminer de quelle manière elles répondent aux enjeux territoriaux environnementaux et sociétaux. Les conditions de développement des pratiques agropastorales sont également questionnées.

Les éléments de réponse à ces interrogations sont issus de l'analyse des discours obtenus par la réalisation d'entretiens semi-directifs de type compréhensif. Ces enquêtes ont été menées auprès d'éleveurs agropastoraux, d'élus, de salariés de collectivités locales et d'institutions.

Dans un premier temps, le contexte institutionnel et politique de ce stage sera précisé, ainsi que la problématique et les hypothèses associées. Après une présentation de la méthodologie, la zone d'étude et le référentiel d'analyse seront définis.

Les deux parties suivantes traitent des pratiques agropastorales *périurbaines*, et des difficultés contraignant leur mise en œuvre.

Ce rapport s'achève sur des propositions de leviers d'action pouvant permettre de dépasser ces difficultés



## II. UN CONTEXTE GLOBAL FAVORABLE A L'ETUDE DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER

### A. Un contexte récent légitimant la mise en œuvre de ce stage

#### 1. Un stage intégré au programme européen Life+ Mil'Ouv<sup>2</sup> (Milieux Ouverts), associant deux structures actrices de l'agropastoralisme méditerranéen

##### a) Le Conservatoire d'Espaces Naturels [CEN-LR]...

- ... , acteur engagé dans des démarches agroenvironnementales dans la région

Une équipe technique et administrative de 25 personnes répartie au sein de 6 missions permet au CEN L-R<sup>3</sup> de mettre en œuvre les actions qu'il planifie sur 5 ans, notamment :

- la protection par la maîtrise foncière ou d'usage de terrains publics ou privés par l'acquisition, la location ou convention et par la gestion de sites bénéficiant de protections réglementaires ou non ;
- la gestion durable de sites par la mise en œuvre d'opérations spécifiques adaptées, en régie ou déléguées, définies par un plan de gestion et bénéficiant d'un suivi scientifique ;
- l'accompagnement à la prise en compte de la biodiversité dans les territoires, notamment en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Cette gestion de site s'exerce en certains endroits par des pratiques agroenvironnementales, permettant l'association de compétences agricoles et naturalistes. Plus globalement, le CEN-LR adopte une démarche d'intendance du territoire : cette démarche défend l'implication des propriétaires et des usagers dans la conservation de la biodiversité, par la signature d'accords volontaires types conventions. Parmi les valeurs sous-jacentes à cette intendance territoriale se retrouvent la recherche de compromis et des accords pérennes de gestion pour la biodiversité, et la contribution à la reconnaissance de compétences et de savoir-faire<sup>4</sup>. Cela passe par le renforcement des relations partenariales locales engagées, notamment avec des exploitants agricoles dont l'engagement à adopter ou maintenir des pratiques respectueuses des enjeux de biodiversité sur leurs terres est valorisé.

---

<sup>2</sup> <http://lifemilouv.org/>

<sup>3</sup> Le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) est une association loi 1901 créée en 1990. Il est agréé au titre de la loi du 10 juillet 1976 sur la protection de la nature dans un cadre régional. Il a pour objectif la conservation et la mise en valeur du patrimoine naturel du Languedoc-Roussillon. « *Les conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional* » (article L.414-11 CE créé par la [LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010](#) - article 129) (<http://www.cenlr.org/>)

<sup>4</sup> Pour en savoir plus sur l'intendance du territoire : <http://www.cenlr.org/valoriser/projets/landlife>

Ces relations partenariales locales concernent également des institutions territoriales dont le CEN-LR mobilisent les compétences, tels que les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt [DRAAF] et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement [DREAL], les Conseils Régionaux et Départementaux, ou encore les différents services de Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural [SAFER] et Chambres d'Agriculture régionale et départementale. Le CEN-LR travaille également avec des associations aux champs de compétences complémentaires des institutions précédemment citées, comme la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Languedoc Roussillon [FR CIVAM LR], incluant le CIVAM Empreinte, partenaire du CEN-LR spécifiquement sur les questions de l'agropastoralisme.

Ces compétences de gestion des enjeux de biodiversité, et cette démarche de valorisation des compétences agroenvironnementales existantes localement, sans volonté de s'y substituer, ont légitimé la création du programme européen *Life + Mil'Ouv* par le CEN-LR.

- **... , porteur du programme européen Life+ Mil'Ouv défendant la pertinence des pratiques agropastorales pour la gestion des milieux ouverts et des territoires (période 2013-2017)**

S'adressant à l'ensemble des acteurs de l'agropastoralisme, le programme Mil'Ouv présente comme objectif premier sa contribution à l'amélioration de « l'utilisation des ressources naturelles par l'élevage et l'état de conservation des habitats agropastoraux en régions méditerranéennes et subméditerranéennes » (Annexe I).

Ces milieux ouverts pastoraux méditerranéens et subméditerranéens sont de « réels réservoirs de biodiversité » : aigle de Bonelli (*Aquila fasciata*), lézard ocellé (*Timon lepidus*) pour exemples faunistiques ; ail petit Moly (*Allium chamaemoly* L.) ou encore gagée de Granatelli (*Gagea granatelli* (Parl.) Parl...) pour les enjeux botaniques... Ces milieux sont mobilisés par des éleveurs comme « ressource alimentaire majeure », de par sa relative abondance, sa bonne qualité, et sa périodicité. Cependant, le phénomène de fermeture de ces milieux hautement lié à la réduction des activités agropastorales, ainsi que le contexte incertain et changeant (évolutions des politiques agricoles, attentes environnementales croissantes, aléas climatiques fréquents, etc) menacent ces milieux d'intérêt. Cela fait donc du maintien de ce patrimoine et de l'agropastoralisme un « objectif territorial concret et fondamental à poursuivre », et le programme Mil'Ouv travaille pour cela au renouvellement des liens entre agriculture et biodiversité sur ces milieux. L'intérêt des pratiques agropastorales notamment défendu est celui de leur multifonctionnalité (entretien des milieux, limitation des risques d'incendies, maintien du patrimoine paysager et de la biodiversité, etc), permettant cette gestion du territoire.

Si certaines activités sont réalisées en Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et Provence-Alpes-Côte-d'Azur [PACA], le programme Mil'Ouv est actif sur le sud du Massif Central (précisément sur le territoire du bien UNESCO Causses et Cévennes), et essentiellement dans le Languedoc-Roussillon (notamment des diagnostics éco-pastoraux).

Les activités du programme sont planifiées selon trois piliers :

1. L'accompagnement des éleveurs autour de la gestion pastorale et écologique des milieux ouverts permet d'optimiser leur autonomie et l'utilisation de cette ressource dans une perspective plus large de préservation des paysages ouverts et de leur biodiversité. Cet accompagnement se fait par la réalisation de diagnostic éco-pastoraux, par ailleurs qui mettent à jour les référentiels techniques pastoraux ;
2. L'organisation de rencontres locales et internationales entre les acteurs de l'agropastoralisme (échange et diffusion des savoirs), et via d'autres supports produits et diffusés par le programme (livres, site internet, etc) permet la communication, la diffusion et la sensibilisation ;
3. Enfin un volet formation est construit et dispensé de manière adaptée au public cible (exploitants agricoles, étudiants, élus, etc).

Outre le maintien d'une biodiversité remarquable, maintenir l'activité pastorale présente divers intérêts majeurs, dont notamment :

- La conservation d'emplois locaux ;
- La préservation de la qualité du paysage avec en corollaire la conservation de son attrait touristique ;
- Un entretien continu assuré évitant des investissements lourds engendrés par les sinistres naturels (incendies par exemple)...

Ces intérêts se retrouvent dans le contexte méditerranéen et périurbain du pourtour montpelliérain. A travers ce stage, le programme Mil'Ouv souhaite désormais appliquer son approche agro-environnementale des milieux ouverts à ce territoire, qui présente de nombreux enjeux liés à l'influence urbaine. Une réflexion doit être engagée sur ces espaces soumis à cette influence, abordés sous la dénomination « espaces périurbains », afin de mieux concevoir les relations entre espaces urbanisés et zones naturelles et agricoles, avec un double objectif de conservation d'une certaine agrobiodiversité et de gestion territoriale.

### **b) Le CIHEAM-IAMM, un partenaire compétent en agropastoralisme méditerranéen**

Le CIHEAM-IAMM a une longue tradition de travail sur le pastoralisme méditerranéen. Cette tradition a d'abord démarré par le travail mené sur les systèmes pastoraux en régions arides et steppiques, depuis la fin des années 1980 jusque la fin de la décennie passée, par Alain Bourbouze, aujourd'hui professeur associé (Fayolle 1992). Elle s'est poursuivie ensuite avec la participation aux enseignements et encadrements sur ces thèmes de Jean-Paul Chassany (Chassany 1999). Plus récemment, François Lerin s'est inscrit dans la thématique avec la création d'un réseau méditerranéen dans le cadre du montage du dossier des « Causses et des Cévennes » pour l'inscription de ce territoire dans la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité au titre « des paysages culturels évolutifs de l'agropastoralisme méditerranéen » (Lerin & Bergeal, 2010).

Une série de réunion d’experts sur l’agropastoralisme méditerranéen a été montée depuis 2007 par, ou avec le concours de l’IAMM (figure 1). Ces réunions ont donné lieu à la formalisation d’un réseau sur les territoires de l’agro-sylvo-pastoralisme méditerranéen, ainsi qu’à la création d’un site nommé TerrAMed<sup>5</sup> porté par le Ciheam-IAMM.

Par ailleurs, dans le cadre d’un programme de recherche embarquée, intitulé BiodivBalkans<sup>6</sup>, le CIHEAM-IAMM travaille sur la question pastorale en Albanie, dans la région du Has au nord du pays, en vue de la construction d’une Indication Géographique [IG] sur la viande de cabri d’une race de chèvre endémique (travaux menés par le CIHEAM-IAMM en étroite collaboration avec des partenaires albanais : (Bernard, Boutonnet et al. 2014), (Garnier 2013), (Garnier 2014)...).

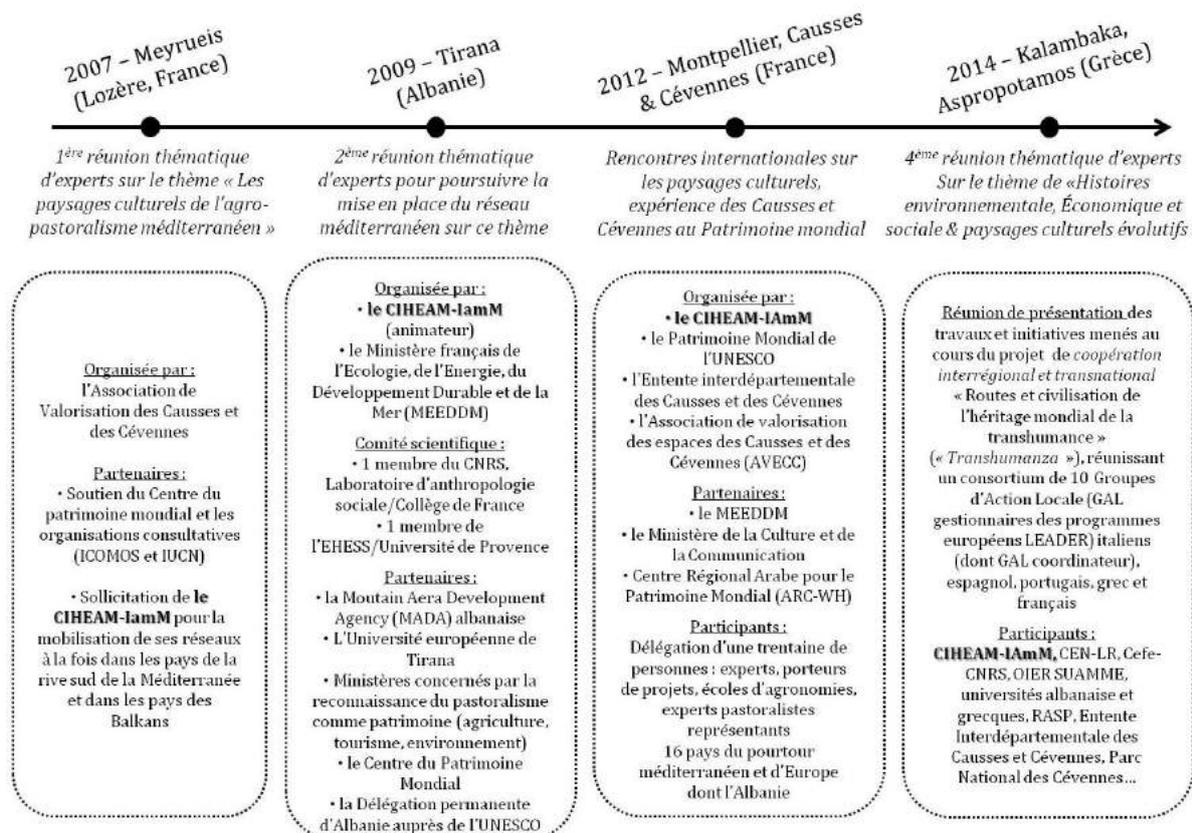


Figure 1 - Organisation de rencontres en lien avec l’agropastoralisme par l’IAMM depuis 2007

**c) Un partenariat déjà éprouvé (et poursuivi) entre le CEN-LR et l’IAMM**

Le CEN-LR et l’IAMM portent conjointement ce stage, qui vient s’insérer dans un partenariat amorcé en 2014 avec la participation de l’IAMM au séminaire de lancement du programme

<sup>5</sup> Anciennement ResoPasto, transformé récemment en Terramed : <https://terramed.iamm.fr/>

<sup>6</sup> Biodiversity Conservation and Valorization: Sustainable rural development in Balkan Mountains, 2012-2015: [http://www.iamm.fr/recherche\\_cooperation/projets/BiodivBalkans](http://www.iamm.fr/recherche_cooperation/projets/BiodivBalkans)

Mil'Ouv (et la participation ultérieure aux comités de pilotage), puis la participation du CEN-LR à la « jonction du Pinde » en Grèce, 4<sup>ème</sup> réunion thématique d'experts, organisée par le CIHEAM-IAMM en liaison avec des collègues grecs de l'Université de Volos (Figure 1).

Par ailleurs, le partenariat entre IAMM et CEN-LR se renforce récemment autour de l'adaptation au contexte albanais de la méthode de diagnostic éco-pastoral développé par le programme Life+ Mil'Ouv (Garnier, Medolli et al. 2015), dans le cadre du programme *BiodivBalkans*. Cette adaptation a été éprouvée durant une intervention de trois techniciens éco-pastoraux du programme Mil'Ouv d'une semaine début juillet 2015 dans la région du Has, en Albanie.

## **2. Un contexte politique reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, l'importance des paysages et d'une cohérence territoriale de l'aménagement du territoire**

Depuis le début de la dernière décennie, des politiques incitatives valorisent les spécificités territoriales ainsi que les productions et consommation locales, saines et durables. Ces politiques sont définies à différentes échelles.

### **a) Une politique internationale qui reconnaît les paysages comme patrimoniaux**

En 2011, l'UNESCO marque l'importance des pratiques agropastorales dans la définition des paysages. Elle qualifie le paysage des Causses et Cévennes comme résultant « de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire » (UNESCO, 2015). Depuis lors, les Causses et Cévennes composent un « paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » (Annexe II).

### **b) Politique nationale : agroécologie et alimentation s'ajoutent au paysage**

Le pastoralisme français a bénéficié depuis longtemps d'une reconnaissance nationale de sa multifonctionnalité. En 1972, la législation reconnaît sa contribution « à la protection du milieu naturel et des sols ainsi qu'à la sauvegarde de la vie sociale », et en 1985, c'est la loi Montagne qui lui attribue un caractère d'intérêt général<sup>7</sup>. Tout comme pour la multifonctionnalité du pastoralisme, la législation intègre plus récemment la multifonctionnalité de l'agriculture (Annexe III), notamment pour ses dimensions paysagère et écologique. La notion de d'action sur le « territoire » est également importante, impliquant une cohérence dans son développement, et dans la cohabitation des diverses activités qui l'occupent.

---

<sup>7</sup> « Par leur contribution à la production, à l'emploi, à l'entretien des sols, à la protection des paysages, à la gestion et au développement de la biodiversité, l'agriculture, le pastoralisme et la forêt de montagne sont reconnus d'intérêt général comme activités de base de la vie montagnarde et comme gestionnaires centraux de l'espace montagnard » (Article L113-1 code rural)

En 2005, la loi pour le développement des territoires ruraux est adoptée. Elle s'intéresse aux espaces périurbains, et à la préservation des zones agricoles et naturelles dans cette zone à l'interface du rural et de l'urbain. Un outil est créé à cet effet, le Périmètre de Protection et d'Aménagement des Espaces Agricoles et Naturels périurbains [PPAEAN], plus communément appelé « PAEN » pour Périmètre Agricole et Naturel. Cette loi comprend également un volet en faveur « d'espaces naturels sensibles », intégrant des mesures de soutien à la lutte contre l'embroussaillage dans les espaces pastoraux.

En 2014, c'est la Loi d'Avenir pour l'Agriculture l'Alimentation et la Forêt [LAAAF] qui est votée, avec comme orientation majeure « l'agroécologie ». L'agroécologie y est définie comme un mode de production performant à plusieurs niveaux, économique, sanitaire, environnemental, et social (par un haut niveau de protection sociale). Cette orientation indique que l'agriculture doit être pluridimensionnelle, et prendre en compte tous les enjeux présents sur un territoire comme au sein d'une exploitation individuelle. L'outil associé est le Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental [GIEE]. Comme les Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole [CUMA] et les Groupement Agricole d'Exploitations en Commun [GAEC], ces GIEE permettent de mutualiser les investissements et donc d'améliorer la compétitivité future de l'ensemble des filières. Ils valorisent également la mise en œuvre de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, socialement bénéfiques et économiquement viables.

En 2005, la France ratifiait la Convention Européenne du Paysage (établie en 2000), et reconnaît l'importance des paysages sur un territoire. D'après la Convention Européenne du Paysage, « le paysage est partout un élément important de la qualité de vie des populations ». Sept français sur dix tiennent compte de la qualité paysagère de leur environnement dans le choix de leur lieu de résidence : « la qualité du cadre de vie est un enjeu majeur, aussi bien pour l'épanouissement des individus et de la société que pour l'attractivité des territoires » (Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, 2015). Partant du constat que les principales modifications paysagères sont induites par les différentes politiques d'aménagement mises en œuvre sur un territoire, le plan de paysage est présenté comme un levier de développement local pour la collectivité qui le mobilise, appréhendant le paysage comme une ressource. Il est lancé entre 2014 et 2015. A l'origine de cette démarche se retrouve le constat que les paysages sont au cœur d'enjeux majeurs, tels que « la protection et la valorisation de notre biodiversité, la requalification des espaces dégradés par le mitage, la banalisation, les destructions paysagères, la désorganisation aux abords des villes et des bourgs ; l'invention nécessaire de nouvelles relations entre ville et nature, de nouveaux équilibres entre urbanité et ruralité ». Le Plan de paysage a donc vocation à être transversal, et réalisé en amont des documents sectoriels d'aménagement et de planification, sur le territoire concerné.

Ce plan d'action est en cohérence avec les objectifs du volet « Paysage » du projet de loi relatif à la biodiversité adopté par l'Assemblée Nationale le 26 Mars 2014. Ladite loi y aborde également les paysages sous l'angle de la « qualité paysagère », sans toutefois se restreindre à la « protection » de paysages qualifiés de « remarquables ». En entendant le paysage au

sens où il est défini par la Convention Européenne du Paysage, la loi cadre spécifie qu'il est envisageable de l'aborder outre par la protection, par la gestion et l'aménagement. La perception par la population du paysage le définissant, il s'agit non plus de l'aborder par ses seules caractéristiques biophysiques, mais également en considérant la société qui l'occupe et le façonne.

Autre apport de ce projet de loi aux mesures agroenvironnementales, un nouvel outil de protection d'espèce sauvage en voie d'extinction est adopté : les Zones de Protection de Biodiversité [ZPB]. Jusque là, les outils utilisés (tels que les arrêtés de protection de biotope) ne permettent que des « interdictions de faire », tandis que celui-ci crée une « obligation de faire ». Cet outil s'appuiera sur les enjeux définis par zones par la directive « Habitats ». Dans le cas où les contrats mis en place avec des agriculteurs mettant en œuvre des pratiques favorables sont insuffisamment adoptés et/ou efficaces, ces actions de préservation de l'espèce et de maîtrise de son habitat deviendront obligatoires par arrêtés préfectoraux définissant les zones comme ZPB. Des aides européennes issues de la Politique Agricole Commune [PAC] couvriront les surcoûts et/ou pertes de revenus éventuellement induits par l'obligation de pratiques agroenvironnementales. Cet outil pourra être intéressant à étudier dans le cadre du soutien aux pratiques agropastorales.

**c) Depuis 2012 : mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique [SRCE]**

Un autre outil devant permettre d'allier préservation de la biodiversité et aménagement du territoire est le SRCE, mis en oeuvre par le Conseil Régional du Languedoc-Roussillon et les services de l'Etat. Il comprend un diagnostic territorial des interrelations entre biodiversité et activités humaines, qui se concentre sur les continuités écologiques. Ce diagnostic permet de définir les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques permettant la circulation, le repos ou encore l'alimentation d'espèces sur le territoire, qui constitueront les « Trames Vertes et Bleues » [TVB]. Cette définition amène un plan d'actions stratégiques associé à un atlas cartographique et à un dispositif de suivi et d'évaluation participative<sup>8</sup>. Le CEN-LR s'est associé et investi aux différentes étapes de la définition de ce SRCE.

Par une nouvelle lecture des enjeux territoriaux, le SRCE se veut le levier d'un nouveau modèle d'aménagement et de développement. S'il est opposable aux documents d'urbanisme et aux projets nationaux, c'est sa prise en compte qui doit permettre un aménagement plus cohérent et durable. Cet outil présente un intérêt notable dans le cadre du travail mené autour de l'agropastoralisme périurbain, car il définit des enjeux autour des milieux ouverts et de l'agropastoralisme. Notamment, le premier objectif de l'enjeu 4 du

<sup>8</sup> Suite à deux phases de concertation en 2013 et 2014 ainsi qu'à une consultation de différentes institutions du territoire (Conseils départementaux, Etablissements Publics de Coopération Intercommunales [EPCI], Parcs naturels régionaux, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel [CSRPN]...), une enquête publique régionale a été menée durant l'été 2015. Le public peut émettre des remarques après consultation en ligne ou dans les lieux de permanence désignés par arrêté préfectoral.

SRCE du Languedoc-Roussillon, traitant des « pratiques agricoles et forestières favorables au bon fonctionnement écologique », implique de localiser les « zones de déprise agricole, les changements de pratiques ou la fermeture des milieux ». Les enjeux autour du déclin des pratiques agropastorales, de l'absence d'entretien des milieux ouverts avec un focus spécifique sur les milieux de garrigues sont donc reconnus par ce SRCE.

Le deuxième objectif aborde la « restauration des continuités écologiques », et notamment la restauration des milieux ouverts, en remobilisant les politiques publiques concernées (LAAAF, Chartes de paysage). Evoquer la restauration de milieux ouverts signifie évoquer la lutte contre le risque incendie, et donc la procédure de Défense des Forêts Contre les Incendies [DFCI] : le SRCE inclut l'agropastoralisme comme outil, associé au débroussaillage. Ce Schéma évoque également les fermes de reconquête, à installer sur les espaces stratégiques qu'il identifie. Enfin, le troisième et dernier objectif de ce quatrième enjeu envisage la mobilisation de « zonages ambitieux dans les documents d'urbanisme pour la préservation des terres agricoles et forestières dans la TVB », tels que les Zones Agricoles à Protéger [ZAP] et les PAEN présentés plus tôt. Le risque associé reste toutefois le gel de ces zones agricoles qui peut déboucher sur des conflits avec les propriétaires d'une part, et des incohérences liées au dynamisme d'une zone d'autre part.

**d) Une politique agricole et alimentaire métropolitaine en faveur de production et consommation locales, saines et durables**

- **2014 – Une commission métropolitaine « Agroécologie et Alimentation » en adéquation avec la politique nationale...**

En ce qui concerne la Métropole montpelliéraine, si la croissance urbaine est très importante, plus de la moitié du territoire est toujours constitué de zones naturelles et agricoles, avec seulement un tiers d'espaces urbanisés pour un tiers d'espaces agricoles et un tiers d'espaces naturels. En accord avec la vision multifonctionnelle de l'agriculture exprimée dans la LAAAF, la Métropole a intégré à son Conseil de décision composé de dix-huit commissions, une commission spécifique à « l'Agroécologie et l'alimentation ». C'est également un « vecteur de développement économique, territorial et humain », parmi les « sept piliers stratégiques pour l'avenir » autour desquels se construit MMM (Montpellier Méditerranée Métropole 2015).

- **... qui travaille à l'élaboration d'une Politique Agroécologique et Alimentaire (P2A) dans la lignée du SCOT Montpelliérain**

Egalement, bien qu'ayant précédé la LAAAF, le nouveau Schéma de COhérence Territoriale [SCOT] de la métropole (approuvé en 2006, révisé en 2012) prend en compte à la fois ces territoires et leurs enjeux par une démarche d'« inversion des regards », qui aborde les limites de l'urbanisation en considérant la frontière dessinée par les espaces agricoles et naturels. Désormais les stratégies d'aménagement et de gestion du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme [PLU], Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux [SAGE], DOCUMENTS D'OBJECTIFS [DOCOB],...) doivent intégrer la conservation et la mise en valeur de ces espaces

partagés, et pour cela l'élevage agropastoral et sa multifonctionnalité semble être une, si ce n'est la pratique adaptée à la gestion de ces milieux.

La commission « Agroécologie et Alimentation » considère aussi la transversalité des questions agricoles et écologiques, en définissant une politique en cohérence avec les autres politiques publiques émises par MMM telles que l'aménagement du territoire et espaces publics, la préservation de la biodiversité, la gestion des risques ou encore le développement économique (Annexe IV). Cette politique vise cinq finalités qui seront priorisées selon décision communale :

- ✓ Offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre ;
- ✓ Soutenir l'économie et l'emploi agricoles et agro-alimentaires, en considérant la contribution de l'agriculture à différents aspects gérés par des intercommunalités (préservation des paysages, lutte contre les incendies, contribution à la sauvegarde de la qualité des eaux...) tout en ayant une « réalité économique, créatrice d'emplois et de valeur, depuis sa fonction productive et sur toute la chaîne de valeur » ;
- ✓ Préserver le patrimoine paysager et les ressources naturelles (biodiversité, qualité écologique des eaux, des sols et de l'air) ;
- ✓ Limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre [GES] et s'adapter au changement climatique ;
- ✓ Favoriser la cohésion sociale, en soignant le lien avec la nature, les liens entre ville et campagne.

La localité, et les notions de préservation paysagère et écologique, notamment par la lutte contre les incendies sont des aspects prépondérants de cette politique. La relation entre ville et campagne, et par conséquent la notion de *périurbain* y est également largement abordée : le travail présent s'intègre parfaitement à cette volonté politique locale.

Ces finalités seront atteintes par le biais de neuf axes opérationnels, imprégnés là encore de localité et de cohérence transversale entre les interventions territoriales (aménagement, tourisme...) : consolider le tissu des fermes agro-écologiques en vente directe ; favoriser l'approvisionnement local de la ville, en particulier celui de la restauration collective ; développer l'agro et l'œnotourisme, construire une démarche cohérente d'intégration de l'agriculture dans les projets d'aménagement... Parmi ces neuf axes, trois sont transversaux, et intéressent particulièrement le sujet du travail présenté ici :

- ✓ Mobiliser du foncier public et privé ;
- ✓ Communiquer, s'informer, partager ;
- ✓ Former des élus, métropolitains et communaux.

## B. De ce contexte émerge une problématique spécifique : l'agropastoralisme périurbain autour de Montpellier

### 1. Un contexte politique global et une demande de certains élus locaux concordant

Il semble exister une reconnaissance politique de l'intérêt territorial de pratiques performantes dans de multiples secteurs, telles que l'agropastoralisme.

Dans le Languedoc-Roussillon, le programme Mil'OUV est actif dans la défense de l'intérêt d'un agropastoralisme multifonctionnel au service de la conservation et l'entretien des milieux ouverts méditerranéens, et travaille à la valorisation de ses autres intérêts sociaux, économiques, culturels<sup>9</sup>. Par son travail de recherche et développement de partenariats, et ses interventions auprès des élus locaux, le CEN-LR a identifié dans le pourtour de Montpellier des élus ayant une réelle volonté de valoriser l'agriculture et les espaces naturels de leur territoire, et ce notamment par l'installation durable d'éleveurs (Grabels, Montaud, Murviels-les-Montpellier...).

Toutefois, les éleveurs présents aujourd'hui autour de Montpellier semblent peu nombreux, contrairement au cheptel identifié sur le territoire durant la première moitié du XX<sup>ème</sup> siècle (Figure 2).

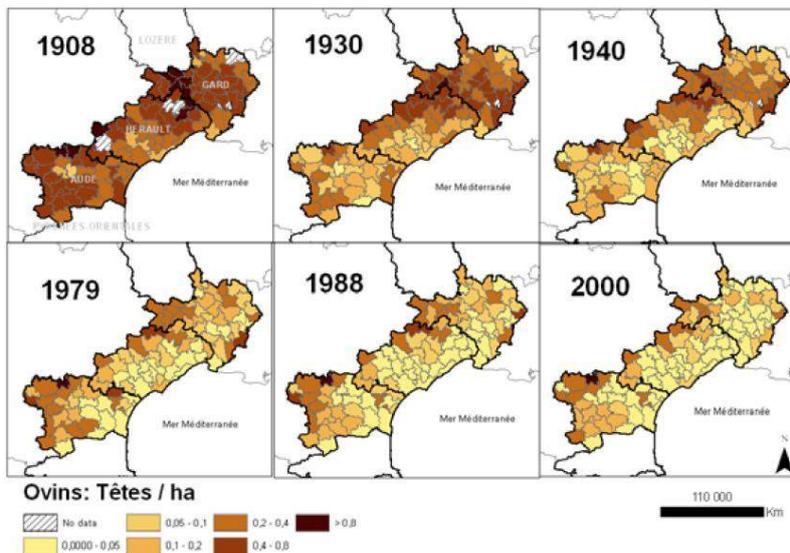


Figure 2 - Cas de l'élevage ovin en Languedoc-Roussillon : évolution déclinante du cheptel au XX<sup>ème</sup> siècle (Lepart and Napoléone 2011)

Aussi le travail présenté ici cherche à identifier les raisons de ce déclin, passées et actuelles, et les réponses qu'apportent les pratiques agropastorales aux enjeux spécifiques du territoire *périurbain* de Montpellier. Il s'agit également en fonction de ces premiers éléments de réponses d'évaluer les potentialités de développement de ces pratiques.

<sup>9</sup> Notamment par la réalisation depuis l'été 2014 d'un stage d'assistant ingénieur suivi d'une alternance sur ces sujets de Jessica Huron, alors étudiante de Montpellier SupAgro spécialité Territoires, Ressources, Politiques Publiques et Acteurs [TERPPA], ainsi que le stage donnant lieu au travail présenté ici.

## 2. Problématique, hypothèses & résultats attendus

Les problématiques issues de ce contexte spécifique sont les suivantes :

- *En périphérie du pôle urbain de Montpellier, comment les pratiques agropastorales, de par leur multifonctionnalité, peuvent permettre de répondre aux enjeux territoriaux environnementaux (gestion de l'état du foncier communal, lutte contre les risques naturels (incendies), préservation du patrimoine paysager et écologique...) et sociétaux<sup>10</sup> (développement économique, qualité de vie...)?*
- *Dans un contexte politique général qui semble favorable au développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, quelles sont les conditions du développement<sup>11</sup> des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier ?*

De cette problématique découlent trois hypothèses considérées dans cet ordre :

### Hypothèse 1 :

Les pratiques agropastorales permettent de répondre efficacement aux enjeux environnementaux et sociétaux sur le territoire périurbain de Montpellier.

### Hypothèse 2 :

Malgré le potentiel de réponses aux enjeux territoriaux supposé par l'hypothèse 1, les élevages agropastoraux déclinent. Cela serait le fait de cadres et d'outils institutionnels et politiques qui ne favorisent pas le développement des pratiques agropastorales aux abords de la cité urbaine de Montpellier, soit par l'absence ou leur inadéquation, soit par leur manque de coordination.

### Hypothèse 3 :

Des leviers d'actions spécifiques (adaptation, coordination de ces cadres et outils) permettraient le développement des élevages pastoraux périurbains de Montpellier.

Pour chaque hypothèse, des résultats sont envisagés. Le fait que des dynamiques agraires intègrent très fortement l'agropastoralisme sur le territoire étudié, ainsi que le maintien observé d'éleveurs pastoraux démontreraient leur capacité de réponse aux enjeux périurbains (H1). Cependant, l'absence ou l'inadéquation des outils d'encadrement et de soutien des pratiques agropastorales limiterait le développement de ces pratiques agropastorales spécifiques (H2a). Si les cadres et outils nécessaires à ce développement existent sur le territoire, un manque de coordination expliquerait des effets limités (H2b). Enfin, quel que soit le résultat de l'hypothèse précédente, nous présumons que des adaptations des cadres et outils les rendraient plus efficaces (H3a) ou bien qu'il existe des leviers d'action qui amélioreraient leur coordination (H3b).

---

<sup>10</sup> Sociétaux : « qui se rapporte aux divers aspects de la vie sociale des individus, en ce qu'ils constituent une société organisée » (larousse.fr, 2015)

<sup>11</sup> Par développement s'entend le maintien et le développement des exploitations déjà existantes sur ce territoire, considérant la reprise agricole, ainsi que le développement des pratiques pastorales par l'installation de nouveaux éleveurs.



### III. METHODOLOGIE

#### A. Chronogramme, échantillons et zone d'étude

Comme le montre le chronogramme de ce travail en Annexe V, les différentes activités se sont superposées durant les six mois écoulés depuis avril jusqu'à octobre.

La zone d'étude a été définie au démarrage grâce à un croisement d'enjeux territoriaux issus de la bibliographie et de sources institutionnelles (site de la DREAL du Languedoc-Roussillon notamment). Ce croisement a été permis par un travail cartographique basé sur la réflexion présentée en partie IV.A.2 (page 36). La zone d'étude a été adaptée au cours de la phase de terrain, lorsque de nouveaux enjeux émergeaient du croisement de discours.

Au total, 17 éleveurs ont été rencontrés, 16 élus dont 4 sont éleveurs, 8 salariés d'intercommunalités (MMM, CCGPSL, CCVH et Thau Agglo), ainsi que huit salariés d'institutions (telles que la Chambre d'Agriculture, la SAFER...), et d'associations (le CIVAM Empreinte et le Collectif des Garrigues par exemple) (détails en Annexe VI).

##### 1. Des éleveurs difficiles à localiser et contacter

Il n'a pas été possible d'accéder à une cartographie ni un listing des éleveurs présents en zones *périurbaines* de Montpellier. L'identification et la localisation des éleveurs agropastoraux s'est faite en plusieurs étapes :

1. Mobilisation des éleveurs de la base de données du programme *Mil'Ouv* en fonction de la zone d'étude ;
2. Rencontre avec le technicien de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault, responsable du pôle *Hautes-Garrigues* ;
3. Rencontre avec l'animateur du CIVAM Empreinte, également animateur à la Fédération Départementale des CIVAM de l'Hérault ;
4. Recherche sur sites en ligne comportant des bases de données : *Bienvenue à la ferme, De ferme en ferme*, sites d'accueil paysan, sites juridiques, *Pages Jaunes* ;
5. Contact téléphonique avec les structures accompagnant la création d'activités agricoles et rurales : Terres Vivantes 34<sup>12</sup>, ADEAR Languedoc-Roussillon ;
6. Contacts direct et téléphonique avec la Mutualité Sociale Agricole [MSA] ; la DRAAF ; l'Etablissement Départemental de l'Elevage [EDE].

Les informations obtenues ont été priorisées en fonction de la fiabilité des sources et du niveau de détails donné : Chambre d'Agriculture, CIVAM, Terres Vivantes, et base de données *Mil'Ouv*. Cette première étape, poursuivie tout au long du stage, a permis de

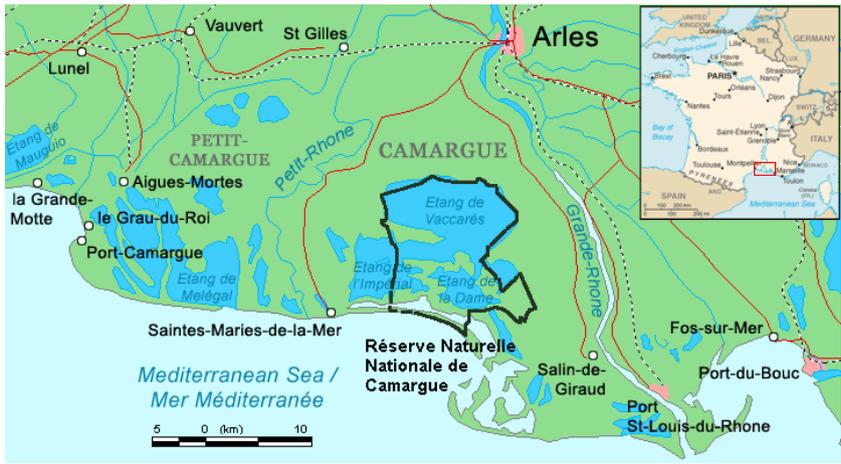
<sup>12</sup> Association présente dans l'Hérault (depuis 1997) et les Pyrénées-Orientales (depuis 2008) qui a pour objet la création d'activité agricole et l'animation sur les territoires ruraux : <http://www.terresvivantes.org/>

recenser 47 éleveurs sur la zone d'étude, dont 8 dont l'existence de l'élevage n'est pas garantie (ou bien il ne s'agit pas d'une activité professionnelle exercée à titre principal). Ce recensement n'est probablement pas exhaustif, bien qu'émanant à la fois de sources institutionnelles variées ainsi que des discours des éleveurs et élus (la question de leur connaissance d'autres éleveurs présents autour de Montpellier a été posée durant les entretiens). Il faut noter qu'il ne comptabilise pas les élevages taurins et équestres.

En effet, les élevages taurins et les activités équestres (pensions, centres) occupent une place importante sur le territoire d'étude ainsi qu'à l'est de cette zone (Pays de Lunel), en direction de la Petite Camargue, tant par leur grand nombre, le foncier mobilisé, ainsi que leurs poids économique et culturel. Des études s'y sont d'ores et déjà intéressées (voir encadré ci-dessous) : les dimensions spécifiques de ces activités émanant de ces travaux méritent d'être abordées spécifiquement. Dans le temps imparti du stage, il est apparu plus réaliste de se concentrer sur la question des élevages de petits ruminants afin de pouvoir l'aborder en détails. Afin d'avoir malgré tout quelques informations relatives à ces activités, des manadiers ont été contactés afin d'être rencontrés, mais la période estivale est la période pleine de cette activité, et les éleveurs n'étaient pas disponibles pour un entretien.

Egalement, le recensement d'élevages ne comptait qu'un seul éleveur de bovins sans diversification sur la zone d'étude. Il n'a pas été contacté faute de temps, mais deux éleveurs ovins recensés et rencontrés ont aussi un atelier bovin.

L'étude présente s'est donc concentrée sur les élevages de petits ruminants, ovins et caprins. Il est essentiel toutefois pour la suite opérationnelle de ce stage de prendre en compte l'ensemble des activités d'élevage observées sur le territoire, à savoir élevages ovins, caprins et bovins, ainsi que les élevages taurins et équins qui occupent une place croissante sur le territoire, à mesure que l'on s'approche de la Petite Camargue ((Roche, Labouesse et al. 1997).



**DES ELEVAGES AUX PARTICULARITES SPECIFIQUES EN ZONES PERIURBAINES DE MONTPELLIER : LES MANADES ET CENTRES EQUESTRES**

Sur le territoire *périurbain* de Montpellier, il existe des formes d'agriculture de loisir, parallèlement aux exploitations agricoles professionnelles. Entre élevage de loisirs et élevage

agricole, les manades occupent notamment un espace important sur ce territoire (Jarrige, Thinon et al. 2006).

Alors qu'il générerait pourtant des externalités positives intéressantes pour le territoire, notamment dans la lutte contre le risque d'incendie en garrigues, l'élevage méditerranéen traditionnel (ovin extensif) a quasiment disparu (Jarrige, Thinon et al. 2006), alors que la « bouvine », terme désignant l'élevage taurin camarguais, s'est développée et maintenue depuis la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle (Sarrazin 2008). Jamais domestiqué, le taureau de Camargue doit sa conservation à ses aptitudes au jeu et à la course, et au maintien des traditions culturelles qui l'entourent (courses camarguaises, tauromachie...) (Sarrazin 2008). Cette « culture taurine » a des impacts multidimensionnels, à la fois économiques, touristiques, culturels et médiatiques, permettant le maintien et le développement de cette filière sur le pourtour montpelliérain (Conseil Economique et Social du Languedoc-Roussillon 1997). Cette importance maintenue est d'autant plus favorisée que la viande produite au sein de cette filière bénéficie d'une reconnaissance officielle depuis les années 1990, avec l'obtention d'une Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) (Sarrazin 2008).

Cette activité plurielle, polymorphe, profondément ancrée dans la région (Conseil Economique et Social du Languedoc-Roussillon 1997), a été abordée par Chloé Vitry et Claire Ruault, dans le cadre de travaux menés sur la Communauté de Communes Pays de Lunel [CCPL]<sup>13</sup>. Elles abordent notamment les complexités concernant ces élevages, notamment dues aux perceptions aléatoires à leur sujet, tant des élus rencontrés dans le cadre de leurs travaux, que de la part des agriculteurs eux-mêmes : les élevages taurins seraient tour à tour « faiseur » et « destructeurs » de paysages, une dichotomie s'observe entre manadiers « héritiers » de la tradition, ayant repris une exploitation taurine, et *néo-manadiers*, ou encore entre élevages équins camarguais et les autres élevages ou activités équestres de *loisirs*.

Ces élevages et activités équestres se situent également à l'interface entre agriculture et loisirs, les centres et pensions équestres foisonnant aux abords de Montpellier. La proximité de ce pôle urbain entraîne sur les communes alentours, telles que Ganges et Saint-Martin-de-Londres, le développement de nombreuses activités de loisirs de pleine nature, ainsi qu'une importante fréquentation des espaces naturels et agricoles par les citoyens. Aussi, ces *élevages de loisirs*<sup>14</sup>, par opposition aux élevages professionnels ayant pour vocation la vente des

<sup>13</sup> Chloé Vitry a soutenu sa thèse abordant la CCPL : Vers une théorie des apprentissages de gouvernance : une exploration en territoires périurbains (UMR Innovation) en 2014. Elle a présenté avec Claire Ruault (GERDAL) l'article Quelle coopération agriculteurs - élus pour construire une politique agricole à l'échelle locale en territoire périurbain ? durant le 52<sup>ème</sup> colloque de l'Association de Science Régionale de Langue Française intitulé « Territoires méditerranéens : agriculture, alimentation et villes » (Montpellier, Juillet 2015).

<sup>14</sup> Roche, Labouesse et al. (1997) définissent un *élevage de loisirs* comme un « ensemble constitué d'herbivores domestiques (ruminants et équidés) gérés au quotidien par une ou plusieurs personnes, en mobilisant ou non des surfaces à vocations variées (pour l'alimentation, comme aire d'exercice,...) ; ces herbivores sont utilisés soit dans le cadre d'une activité professionnelle proposant des loisirs autour des animaux, soit dans un cadre privé, pour des loisirs ou d'autres fonctions. »

produits d'élevage (définis ainsi par Roche, Labouesse et al. (1997)) se multiplient pour répondre aux besoins des Montpelliérains et résidents de communes *périurbaines*.

Le Tableau 1 présente une synthèse des 39 élevages recensés de manière certaine sur la zone d'étude, selon leur vocation et leur éventuelle diversification :

**Tableau 1 - Elevages recensés sur la zone d'étude**

28 élevages ovins				8 élevages caprins	3 éleveurs bovins
1 orienté transformation laitière	1 orienté transformation laitière	26 orientés production de viande		8 orientés transformation laitière	3 orientés production de viande
	intégrant l'élevage à la viticulture	Dont 2 intégrant l'élevage à la viticulture (dont 1 porteur de projet)	Dont 2 diversifiés avec un atelier bovin orienté production de viande		

Le Tableau 2 présente, parmi les éleveurs recensés dans le Tableau 1, les éleveurs pour lesquels les coordonnées étaient suffisamment renseignées afin de les contacter pour les rencontrer.

**Tableau 2 - Elevages recensés pouvant être contactés**

19 élevages ovins				8 élevages caprins
1 orienté transformation laitière	1 orienté transformation laitière	17 orientés production de viande		8 orientés transformation laitière
	intégrant l'élevage à la viticulture	Dont 2 intégrant l'élevage à la viticulture (dont 1 porteur de projet)	Dont 2 diversifiés avec un atelier bovin orienté production de viande	

Enfin, sur la base de ce tri, 22 éleveurs ont été contactés, et 17 rencontrés (Tableau 3).

**Tableau 3 - Types d'élevage(s) menés par les éleveurs rencontrés**

13 élevages ovins				4 élevages caprins
1 orienté transformation laitière	1 orienté transformation laitière	11 orientés production de viande		4 orientés transformation laitière
	intégrant l'élevage à la viticulture	Dont 2 intégrant l'élevage à la viticulture (dont 1 porteur de projet)	Dont 2 diversifiés avec un atelier bovin orienté production de viande	

## 2. Une démarche itérative pour rencontrer les élus et les institutions

Les élus à rencontrer ont été identifiés de manière itérative. La première étape consistait à contacter les élus des intercommunalités comprises même partiellement dans la zone d'étude, considérant qu'ils sont les mieux à même de connaître les communes concernées par les préoccupations agropastorales.

Les intercommunalités de Thau Agglo et Montpellier Méditerranée Métropole ont accepté un entretien, et ont ensuite émis des préconisations au sujet de communes concernées par les enjeux territoriaux définis dans le cadre de l'étude (notamment le risque incendie) et/ou directement par la question agropastorale.

Après plusieurs relances, les propositions de rencontre aux élus de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup n'ont pas eu de retour.

Les salariés de 4 intercommunalités ont été rencontrés, notamment des chargées de mission Natura 2000 ou plus globalement en charge des dimensions agricoles et/ou environnementales (Annexe VI).

### B. Acquisition, analyse et validation des données

Des entretiens semi-directifs et compréhensifs ont été menés sur la base de guides d'entretien (Annexe VII). Ce travail a été exploratoire dans un premier temps, et opérationnel dans un second temps. Aussi, les entretiens ont été menés de manière itérative.

Ce travail a été mené avec une *approche systémique* : l'objet d'étude, ici les pratiques agropastorales, a été envisagé comme un *système*. Ce *système* est composé d'éléments, liés entre eux et avec l'extérieur, par des réseaux de flux de matière et d'information (Sauvant and Martin 2010). Les entretiens et l'analyse ont donc été *systémiques*, c'est-à-dire ont considéré l'ensemble des composants du système, ainsi que les interactions qu'il entretient avec l'extérieur (dans le cas présent : les autres usagers de l'espace biophysique considéré, les décideurs et autres acteurs territoriaux concernés par les pratiques agropastorales, etc).

Par ailleurs, l'analyse des résultats s'est inspirée de l'Analyse Stratégique de la Gestion Environnementale [ASGE] (Mermet, Billé et al. 2005). Cette analyse évolutive est organisée autour de quatre principes qui constituent un cadre spécifique (Mermet et al., 2005) :

1. Définir en termes écologiques l'objet environnemental et les objectifs poursuivis ;
2. Se concentrer sur l'ensemble des actions anthropiques qui, consciemment ou non, intentionnellement ou non, ont une influence déterminante sur les qualités de l'objet environnemental défini : c'est cet ensemble qui constitue la « gestion effective » ;
3. Apporter une attention centrale aux acteurs qui ont pour mission principale de provoquer des changements appropriés de la gestion effective de l'objet écologique : ce sont les « acteurs d'environnement », opérateurs de la « gestion intentionnelle ».

4. Porter une attention particulière aux conflits, qui structurent l'évolution du système d'action au fil du temps, et voir comment ils sont intégrés.

Ces deux approches que sont *l'approche systémique*, et *l'approche stratégique de la gestion environnementale* ont permis d'obtenir la grille d'analyse présentée en Annexe VIII.

Une restitution partielle des résultats a été réalisée lors de la réunion d'informations et d'échanges autour de l'engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal le 2 octobre 2015. L'analyse réalisée sur une zone définie par une concentration d'enjeux multiples (cf partie IV.A.2, page VII.A.d) a été présentée à des acteurs politiques concernés par le sujet.

Une restitution plus vaste des résultats n'a pas pu se tenir début septembre comme prévu. En effet, les éleveurs sont occupés jusqu'en octobre ou novembre par le retour d'estive suivi de la période de mise-bas du troupeau, et les viticulteurs sont en période de vendanges durant toute la première partie du mois de septembre.

## IV. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DU REFERENTIEL D'ANALYSE

### A. Contextualisation des enjeux « périurbains »

#### 1. Entre espaces ruraux et urbain : un flou persistant pour les espaces « périurbains »

Si la définition de *périurbain* a connu une évolution dans les statistiques depuis 1946, pour l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques [INSEE] aujourd'hui, une *commune périurbaine* est une *commune multipolarisée*, ou bien appartenant à une *couronne périurbaine*. Ces *couronnes périurbaines* et *communes multipolarisées*<sup>15</sup> sont définies par référence à la définition d'*aire urbaine* : une *aire urbaine* est composée d'« un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave » parmi lequel se distingue un pôle urbain - aussi nommé unité urbaine -, et une couronne périurbaine - composée elle de communes rurales ou autres unités urbaines de moindre importance, dont au moins 40% des résidents actifs travaillent « dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci » (INSEE 2015). Le caractère *périurbain* d'une zone est donc défini par l'INSEE d'abord par rapport au caractère *urbain*, ainsi qu'en considérant les migrations pendulaires des actifs résidant en périphérie d'un pôle urbain.

La Communauté d'Agglomération de Montpellier, aujourd'hui Montpellier Méditerranée Métropole, a élaboré entre 2002 et 2005 son SCOT approuvé en 2006 pour une validité jusqu'en 2020. Ce travail d'élaboration et de mise en œuvre original a permis de prendre davantage en compte les espaces agricoles et naturels environnant la ville de Montpellier et ses communes avoisinantes, dans une optique de « Développement Durable ». Cette démarche innovante « d'inversion des regards » ambitionnait un développement urbain à l'étalement limité. Cette contention de « la consommation d'espace tout en maintenant le rythme d'accueil de nouvelles populations » (Jarrige, Thion et al. 2009) s'est faite par la mise en lumière des caractéristiques des espaces non urbanisés, et de leur dynamisme. Les limites du *périurbain* sont alors définies par rapport à l'importance des espaces agricoles et naturels autour du *pôle urbain* de l'Agglomération de Montpellier.

Les définitions s'accordent sur la localisation autour de villes de ces espaces *périurbains*. Cette localisation les soumet à une influence *urbaine* directe, et à l'éventualité d'être « significativement touchés par les processus enclenchés par cette proximité » (SENAT 2009).

Les espaces *périurbains* méritent d'être considérés en tant que tels, car le caractère *périurbain* n'est pas un caractère transitoire, ayant vocation à devenir *urbain*. Il s'agit d'un espace aux

<sup>15</sup> « Les « communes multi polarisées des grandes aires urbaines » sont les communes dont au moins 40 % des actifs occupés résidents travaillent dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles, et qui forment avec elles un ensemble d'un seul tenant. » INSEE (2015, 28 septembre 2015). "Définitions." Retrieved Août, 2015, from <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>.

caractéristiques propres, hybride d'espace *urbain* et *rural* (Dartout and Cordobes 2010), aux limites floues et évolutives. Ces contours d'espaces *périurbains* sont mouvants car ils sont définis par des variables diverses (spatiales, sociales, politiques) (Soulard 2014).

Récemment, on reconnaît à l'agriculture une multifonctionnalité (Annexe III). La question se pose alors de l'influence réciproque des espaces agricoles et environnementaux sur les espaces *périurbains* : en quoi notamment l'agriculture peut-elle agir sur la *ville*, ou l'*urbain*, par sa multifonctionnalité ? Il est pertinent de supposer qu'elle endosse des fonctions *a minima* économiques, sociales, et environnementales, influe sur les variables caractérisant le *périurbain*. L'interaction entre *agriculture* et *urbain* mérite alors d'être étudiée, impliquant l'articulation avec « développement *urbain* » et *alimentation* (Soulard 2014).

Cette interaction est centrale dans le cadre du travail présenté ici. Le *périurbain* faisant partie de la problématique, il est nécessaire de le définir de manière contextualisée. C'est l'objet de la partie suivante.

## 2. L'appropriation de la notion de « périurbain » : définition de la zone d'étude par un croisement d'enjeux

### a) De la couronne périurbaine au bassin de vie

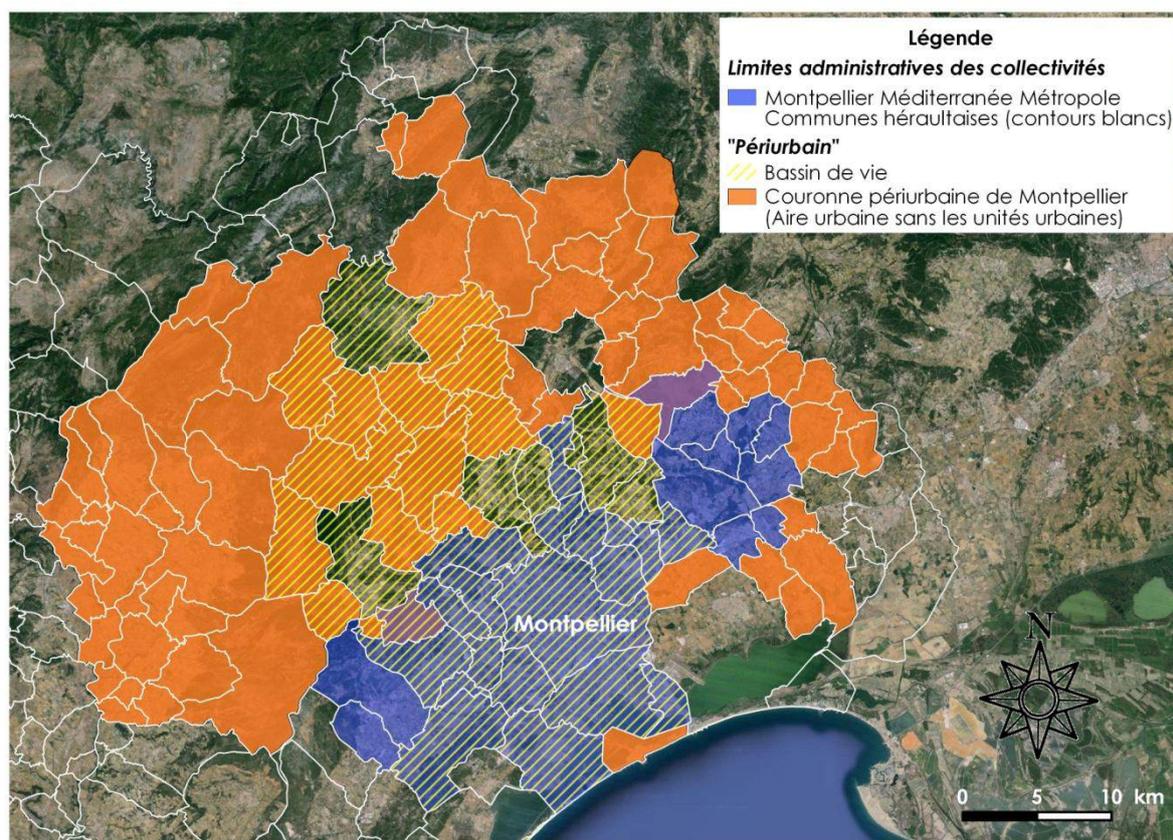


Figure 3 - Couronne périurbaine et bassin de vie du pôle urbain de Montpellier (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir des définitions de l'INSEE)

Malgré les limites que cela comporte, la zone d'étude *périurbaine* aurait pu correspondre à la *couronne périurbaine* telle que l'INSEE la définit, c'est-à-dire les communes constituant l'*aire urbaine* hormis celles composant l'*unité urbaine* (représentée en orange sur la Figure 3). Or, cela représente 106 communes, appartenant à plus de dix intercommunalités sur deux départements (Hérault et Gard).

Etudier le « bassin de vie » (représenté par des hachures jaunes sur la Figure 3) est alors apparu comme une restriction cohérente de la zone d'étude. D'après l'INSEE, le « bassin de vie » est un périmètre polarisé à l'image de l'*aire urbaine* : il est composé d'un pôle de services (*unité urbaine* ou commune), et d'une zone d'influence. Ce pôle regroupe commerces et services y compris médicaux les plus courants, ainsi que les structures administratives ; le temps d'accès à ces « services<sup>16</sup> » détermine la zone d'influence.

Ce critère d'accessibilité aux services est un enjeu majeur de développement et d'attractivité territoriale car il conditionne non seulement le choix de résidence pour les citoyens, mais également l'implantation de nouvelles entreprises (Tribout 2012). Aussi l'influence du pôle urbain de Montpellier sur les 38 communes constituant son bassin de vie paraît inévitable. Les entretiens abordent le sujet du *périurbain*, et de ses influences, afin d'identifier quelles sont les spécificités de ce territoire dans le cadre des pratiques agropastorales.

En plus de la Métropole montpelliéraine, deux intercommunalités présentes dans ce bassin de vie sont donc intégrées au travail mené :

- la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault [CCVH] ;
- la Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup [CCGPSL].

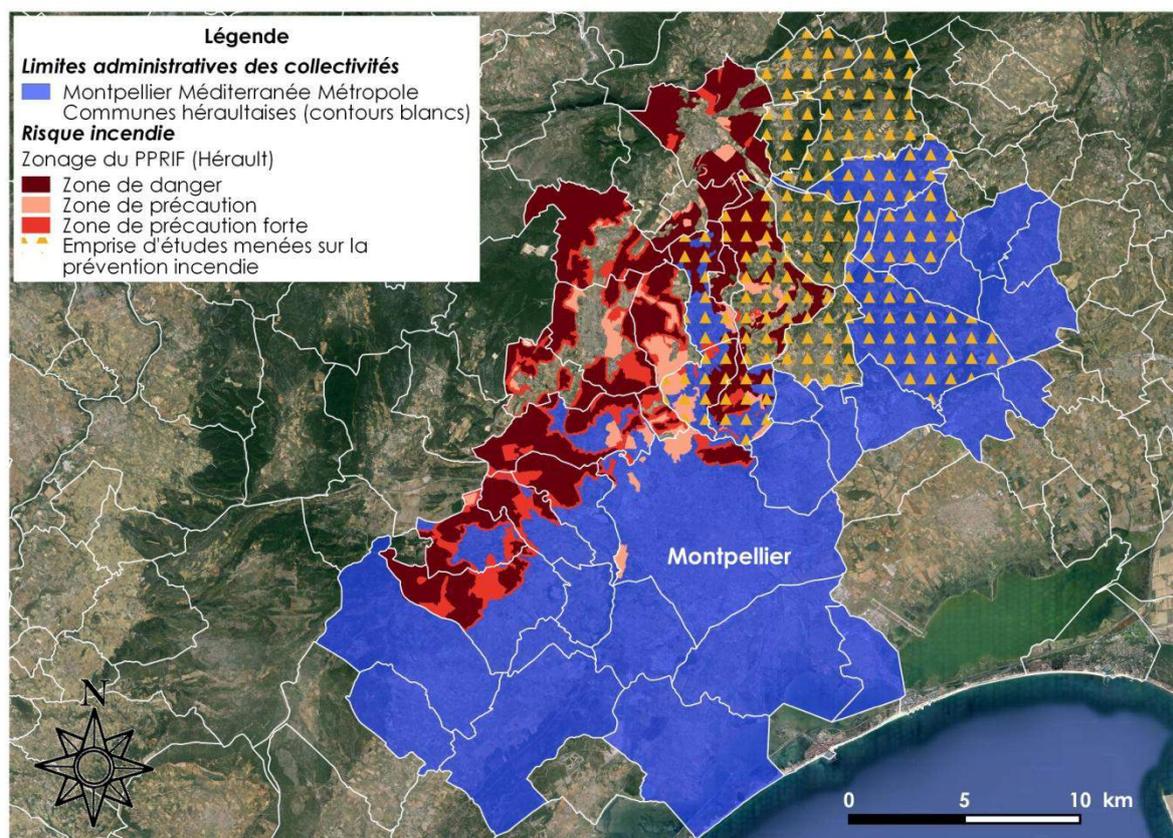
### **b) Un enjeu naturel lié à la fermeture de milieux secs : le risque incendie**

Dès le démarrage du travail, le risque d'incendie important était l'enjeu notoire lié aux milieux naturels. Outre son importance, c'est l'accentuation de ce risque qui est préoccupante. Cette accentuation est le fait d'une fermeture évidente des milieux anciennement ouverts depuis une cinquantaine d'années, aux débuts de la déprise agricole française, mais pas seulement. L'étalement de l'urbanisation jusqu'aux fronts de ces milieux denses et secs augmente le risque de dégâts causés aux habitations et aux populations en cas

---

<sup>16</sup>« Les équipements retenus pour définir les bassins de vie ont été classés en 3 gammes selon leur fréquence et leur répartition sur le territoire. La *gamme de proximité* regroupe les 29 équipements les plus présents comme les boulangeries, les écoles primaires, les médecins généralistes ou encore terrains multisports... La *gamme intermédiaire* en compte 31 dont les supermarchés, les collèges, les postes de police ou gendarmerie. Enfin, la *gamme supérieure* rassemble les 35 équipements à infrastructure importante ou moins présents sur le territoire comme les hypermarchés, les lycées, les urgences ou encore les cinémas. Au niveau régional, les 8 bassins de vie les plus peuplés de la région, avec plus de 70 000 habitants chacun, ont la quasitotalité des équipements, toutes gammes confondues Montpellier, Perpignan, Nîmes, Alès, Béziers, Sète, Carcassonne » Tribout, X. (2012). 88 bassins de vie pour rendre compte de l'accès aux services des Languedociens. [Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon](#). INSEE: 6.

d'incendie. L'influence du manque « d'entretien » des milieux naturels présente ici un vrai risque pour les populations bénéficiant d'un logement issu d'une urbanisation récente, à mi-chemin entre espaces *urbains* et *périurbains*.



**Figure 4 - Risques incendies (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir du PPRIF de l'Hérault et de la bibliographie (Agence MTDA 2011), (Avet, Biagini et al. 2014))**

Il existe un outil de gestion du territoire, nommé Plan de Prévention des Risques naturels d'Incendie de Forêt [PPRIF], établi à l'échelle du département de l'Hérault (Préfecture de l'Hérault). Ce PPRIF permet d'identifier un « bassin de risque », constitué des communes pour lesquelles le risque est identifié. Le PPRIF ne traite que le risque appliqué à l'urbanisation ; la délivrance de permis de construire doit d'ailleurs en tenir compte. Toutefois, la collectivité territoriale qui le réalise doit a priori l'intégrer dans une approche plus globale, associée à une dimension de « lutte » contre l'incendie. Un sous-zonage est effectué classifiant le risque selon son niveau d'importance (Figure 4 : zones de danger, de précaution ou de précaution forte). Ce risque est particulièrement important sur les communes du Nord de la Métropole montpelliéraine, et du Sud de la CC GPSL (Annexe IX). Elles sont donc intéressantes à aborder dans le cadre du travail mené puisqu'elles peuvent être intéressées voire engagées par le développement de pratiques agropastorales sur leur territoire.

Par ailleurs, diverses études récentes traitant de la prévention incendie autour de la Métropole ont été évoquées au démarrage du travail présenté. Suite à un incendie majeur (Agence MTDA 2011) ou face à un risque important (Avet, Biagini et al. 2014), des études ont

été menées sur les communes concernées (Annexe IX) afin d'établir des préconisations de prévention du risque, qu'il soit nouveau ou récurrent. Les communes concernées par ce type d'études (Figure 4) sont également intéressantes à considérer dans le cadre de ce travail car, dans les différents rapports les concernant, l'activité agropastorale est considérée pour l'entretien des milieux ouverts qu'elle permet comme un moyen de lutte efficace contre les incendies, et le plus adapté au contexte local (présence historique, politique alimentaire en construction à l'échelle de la Métropole, entretien animal des milieux ouverts sans occasionner des frais conséquents qui ne voient aucun retour économique même faible...).

### c) **Des enjeux issus des discours**

Pour avoir été évoquées de manière récurrente dans les discours, certaines communes ont été incluses à la zone d'étude.

C'est le cas notamment d'Aumelas, dont le plateau serait avec le Bassin de Londres (Notre-Dame-de-Londres, Saint-Martin-de-Londres, Mas-de-Londres), le seul endroit typiquement *agropastoral* autour de Montpellier pour plusieurs interlocuteurs. Pour la même raison, Notre-Dame-de-Londres a également été ajoutée à la zone.

D'autres enjeux semblaient se jouer autour du Massif de la Gardiole<sup>17</sup>, au Sud-Ouest du territoire métropolitain. Effectivement, un projet d'installation d'un éleveur agropastoral est en cours sur la commune de Fabrègues, dans le cadre de mesures compensatoires, porté par le CEN-LR. Cette installation aux portes de Montpellier intègrera des parcours sur ce Massif bénéficiant d'un classement de site<sup>18</sup>. Par ailleurs, à l'instar du Massif mutuel de MMM et de la CCGPSL (Massif de Baillarguet), la Communauté d'Agglomération Thau Agglo souhaite mettre en œuvre un Plan Massif sur ce territoire pour l'instant tributaire des activités humaines qui s'y exercent (randonnées, vtt, chasse...). Ce Plan Massif était en cours de rédaction au démarrage du travail présenté ici, mais toutefois dans un stade suffisamment avancé pour savoir que ce document intègre là encore dans ses actions le redéploiement de pratiques agropastorales.

L'intercommunalité de Thau Agglo et la commune de Gigean ont donc été également ajoutées à la zone d'étude. Le choix s'est porté sur Gigean d'une part car le maire est l'élu de la Communauté d'Agglomération en charge du Plan Massif et des questions

---

<sup>17</sup>Les communes concernées par le Massif de la Gardiole sont : Gigean, Mireval, Villeneuve les Maguelone, Vic la Gardiole, Frontignan, Balaruc les Bains et Balarue le Vieux pour la CA Thau Agglo ; Fabrègues pour MMM

<sup>18</sup> Les sites classés sont représentatifs de la richesse et de la diversité des paysages français. Le classement d'un site est une protection nationale qui doit permettre de conserver son « caractère exceptionnel [...] en le préservant de toute atteinte à l'esprit des lieux ». Cette protection interdit la réalisation de travaux pouvant modifier l'aspect du site. Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (15 janvier 2014). "Classement et effets du classement." Retrieved Septembre, 2015, from <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Effets,23726.html>.

d'environnement, et d'autre part car la municipalité est engagée en faveur de l'agropastoralisme pour avoir contractualisé<sup>19</sup> son foncier avec un éleveur d'ovins.

**d) Des enjeux intéressants pour la définition de la zone d'étude, mais difficiles à aborder**

Il aurait été intéressant de contextualiser davantage la dimension *périurbaine* de la zone d'étude en analysant les gradients de prix du foncier agricole et du foncier à bâtir. Cette analyse aurait permis d'identifier la pression foncière, et d'émettre des suppositions sur les phénomènes localisés de spéculation foncière. Malheureusement, les données libres d'accès sont trop imprécises, et ce à une échelle inadaptée (les petites régions agricoles).

Les discours convergent pour attester de la présence historique de nombreux troupeaux dans les garrigues de Montpellier, qui a grandement déclinée. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer de manière cartographique cette présence historique et son ampleur, avec l'importance des troupeaux pastoraux actuels. Néanmoins, l'accès à des données exhaustives concernant les éleveurs pastoraux présents sur le territoire étudié est trop complexe, voire impossible, et ne permet pas cette comparaison.

Enfin, étudier les niveaux de vie des résidents des pourtours montpelliérains a été envisagé, afin d'émettre des hypothèses sur les potentialités de débouchés de produits de grande qualité gustative, sanitaire et environnementale tels que peuvent l'être les produits pastoraux. D'éventuels « hauts niveaux de vie *périurbains* » auraient pu se dégager, et prétendre honorer la volonté émergente du « bien manger » avec des moyens financiers potentiellement disponibles. Ou à l'inverse, cette hypothèse aurait pu être invalidée et amener de nouveaux éclairages sur les conditions à la commercialisation des produits pastoraux en zone périurbaine de Montpellier (système de subventionnement pour un approvisionnement de restauration collective, soutien à la production...).

---

<sup>19</sup> Contractualisé est ici le terme utilisé pour traiter d'une mise à disposition actée par un contrat : convention, bail... La contractualisation s'oppose à l'absence d'accord ou aux accords oraux.

## B. Référentiel d'analyse : des enjeux environnementaux (re)connus au cœur des ressources naturelles pastorales



Figure 5 - Cartographie du territoire de garrigues (représentées par leur contour vert ; carte réalisée à partir de *Cartogarrigue*, projet disponible sur [wikigarrigue.info](http://wikigarrigue.info) (2015))

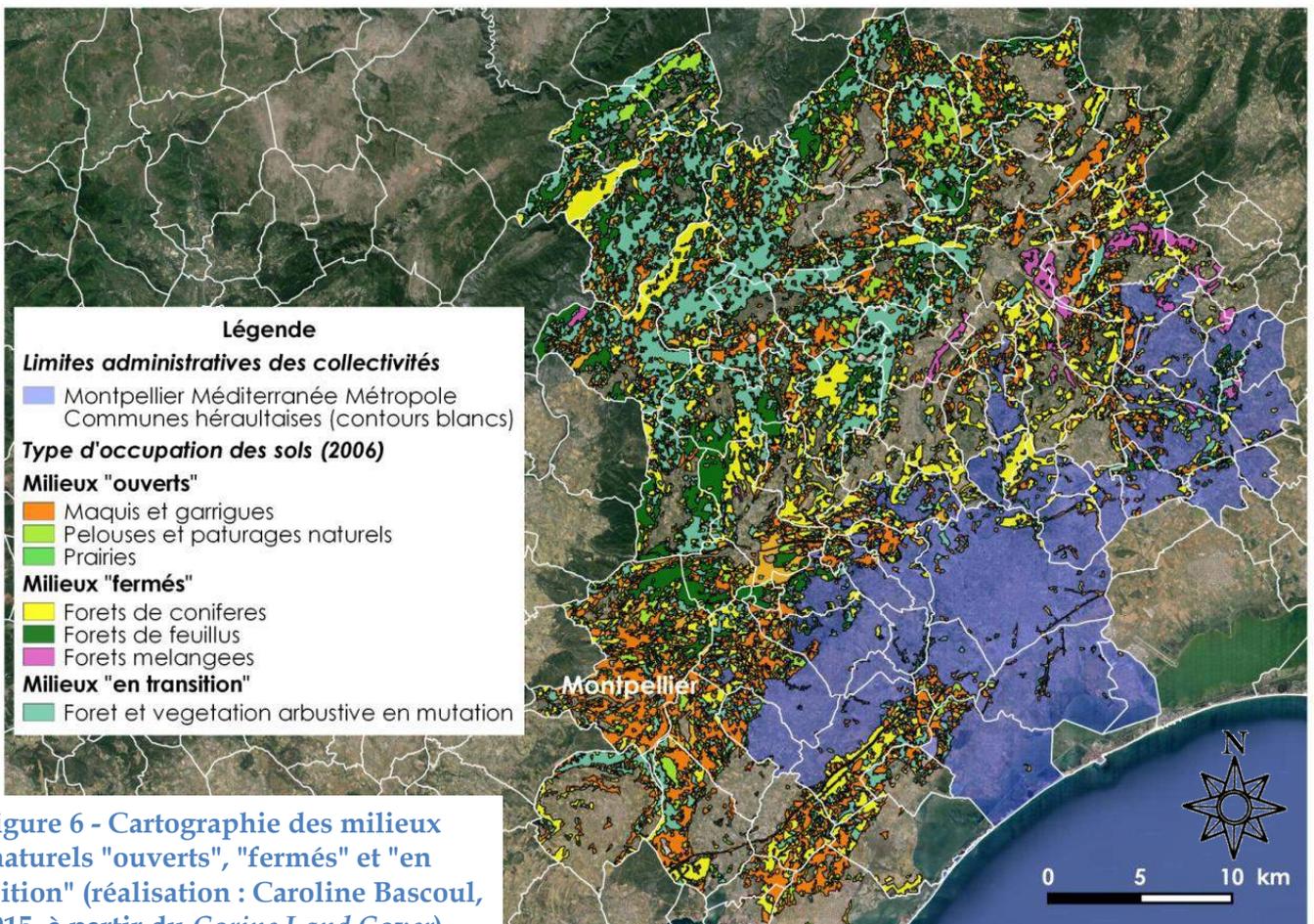
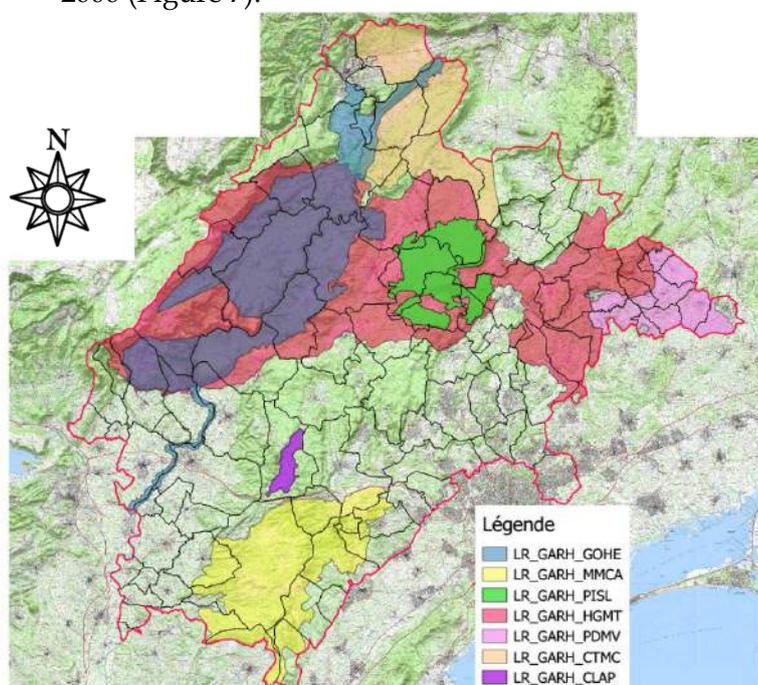


Figure 6 - Cartographie des milieux naturels "ouverts", "fermés" et "en transition" (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir du *Corine Land Cover*)

Les milieux naturels dans la région de Montpellier présentent une grande variété d'écosystèmes et d'espèces. Entre milieux très ouverts (pelouses sèches) et forêts denses, les *garrigues* sont caractérisées par une ou quelques espèces végétales dominantes (Thym, Romarin, Ciste ; (Collectif des Garrigues 2013)), dont la présence et l'importance sont déterminées par un ensemble de plateaux et reliefs calcaires de plus ou moins faible altitude (Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014). Elles représentent un vaste patrimoine naturel reconnu, aux enjeux environnementaux multiples (Figure 5).

Longtemps exploitées, les *garrigues* présentent des signes de l'activité humaine (pastorale, forestière...). L'adaptation à ces activités, ainsi qu'aux événements naturels récurrents auxquels ces milieux sont exposés (sécheresses, événements ponctuels de fortes précipitations, incendies) explique l'originalité et la diversité de la flore qui les composent (Annexe X). Cette richesse floristique et l'enchevêtrement d'habitats en une mosaïque de milieux amène également une grande variété faunistique (Collectif des Garrigues 2013) appréciée des troupeaux agropastoraux (Figure 6). Autrefois considérés comme des paysages de « dégradation », symboles de l'exploitation intensive par la foresterie et le pastoralisme, ces milieux semi-naturels ouverts se raréfient aujourd'hui à cause de la déprise de ces pratiques, et des préoccupations naissent de la fermeture de ces milieux. Désormais perçus comme des paysages remarquables, ces milieux pastoraux de *garrigues* sont sujets de mesures de préservation pour leur richesse biologique exceptionnelle et originale (Collectif des Garrigues 2013).

De multiples zonages environnementaux, périmètres d'inventaire, réglementaire et/ou de gestion s'applique sur ce territoire. Plusieurs périmètres sont associés aux mesures Natura 2000 (Figure 7).



**Figure 7 - PAEC Hautes Garrigues de l'Hérault : délimitation des SIP Biodiversité (distincts des SIP eau) ((Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014)**

En France, plus de 50% des sites Natura 2000 comporte des habitats pastoraux. A l'échelle européenne, 40 % des habitats naturels d'intérêt communautaire concernés par Natura 2000 sont définis dans des milieux ouverts pastoraux méditerranéens et subméditerranéens. Néanmoins, les évaluations dirigées par l'Europe indiquent que les milieux ouverts

comptent parmi les habitats les moins bien conservés, avec plus de 60 % d'évaluations défavorables. Uniquement en Languedoc-Roussillon, ces habitats représentent près de 160 000 ha, et onze types d'habitats naturels d'intérêt communautaire.

Il est donc nécessaire de contribuer à leur reconnaissance pour leur intégration dans les stratégies d'aménagement territorial afin de conserver leur intégrité et valoriser leur rôle (Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon 2013).

Divers programmes interviennent en ce sens autour de Montpellier. Le Projet AgroEnvironnemental et Climatique [PAEC] des « Hautes Garrigues » de l'Hérault a pour objectif de générer une concertation entre divers partenaires autour des « atouts » écologiques du territoire<sup>20</sup> : espèce menacée telle que l'Aigle de Bonelli, prairies humides méditerranéennes à grandes herbes et prairies de fauche de basse altitude, pelouses à Brome érigé ou à Brachypodes de phénicle... L'Annexe XI présente les principaux éléments issus des Documents d'Objectifs [DocOb] définis pour chacun des sites Natura 2000, et de l'analyse des Plans Nationaux d'Action [PNA] inclus dans le PAEC. La principale menace écologique réside dans l'absence d'entretien des milieux, qui entraîne un comblement de mares temporaires ou la fermeture des milieux ouverts. Cette absence d'entretien est intrinsèquement liée au recul de l'agropastoralisme ou d'autres pratiques traditionnelles de brûlage (Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014). Ce sont ces pratiques que les programmes Mil'Ouv et le PAEC souhaitent (re)valoriser.

En outre, les pratiques agricoles, et notamment l'agropastoralisme, façonnent les paysages de *garrigues*. Cette influence est parfois reconnue, comme c'est le cas dans le pourtour de MMM, avec le terroir du Grand Pic Saint Loup labellisé par la Charte Fontevraud depuis juin 2015. Reconnu politiquement (cf partie II.A.2, page 21), l'intérêt des paysages, et notamment ceux de *garrigues*, est à considérer au même titre que la biodiversité qui caractérise ces milieux.

A l'interface entre dimensions environnementale et agricole, le PAEC décline non seulement des enjeux forts autour de la biodiversité mais aussi autour de l'eau, notamment par rapport aux pratiques viticoles. Bien qu'en recul, la filière viticole est dominante en termes économique et de surfaces cultivées sur le territoire périphérique du pôle montpelliérain, et les épandages de traitements herbicides, fongicides et insecticides polluent de manière conséquente les nappes phréatiques. Dans le cadre du PAEC « Hautes Garrigues », les préconisations de réduction voir de suppression de l'usage de ces produits, et de lutte

---

<sup>20</sup> Le territoire de projet compte 95 communes et concerne six communautés de communes ou communauté d'agglomération. Les communautés de communes Vallée de l'Hérault et Grand Pic Saint Loup ont toutes leurs communes concernées par le périmètre du PAEC « Garrigues de l'Hérault ». Ces deux communautés de communes constituent plus de 75% du territoire du projet de PAEC « Garrigues de l'Hérault ». Chambre d'Agriculture de l'Hérault (2014). Dossier de candidature du Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) « Garrigues de l'Hérault » - Période 2015-2017 Languedoc-Roussillon: 69.

biologique contre les ravageurs de la vigne doivent permettre d'atteindre un objectif d'amélioration et de maintien de la qualité potable de l'eau (Annexe XII).

L'essor de démarches plus respectueuses de l'environnement et de la santé humaine permet la réunion de problématiques environnementales dans la périphérie du pôle de consommation de Montpellier (paysage, biodiversité, eau). En effet, si un programme d'initiative gardoise intitulé « Grappe 3<sup>21</sup> » soutien les pratiques viticoles intégrant l'agropastoralisme, cette tendance pourrait s'observer davantage chez les viticulteurs *périurbains* de Montpellier, conscients de l'essor des productions viticoles labellisées « Agriculture Biologique » (Figure 8).



**Figure 8 - Illustrations de "paysages de biodiversité" issues du site de la Charte de Fontevraud (chartedefontevraud.org, 2015)**

Pour assurer leurs objectifs de production, les éleveurs ont sollicité et sollicitent encore ces milieux, qui occupent souvent une place principale dans les systèmes d'élevage (Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon 2013). La partie suivante présente l'histoire agraire de la zone d'étude, et les caractéristiques des pratiques agropastorales de l'époque. Ces élevages ont permis de répondre à des enjeux passés ; nous verrons ensuite comment les pratiques pastorales actuelles permettent d'apporter des réponses aux problématiques précédemment présentées.

---

<sup>21</sup> <http://www.grappe3.com/projets.html>

## V. L'AGROPASTORALISME AUTOUR DE MONTPELLIER, DU DECLIN AU REGAIN ?

### A. Un territoire historiquement imprégné d'élevage

Il n'est pas rare d'observer en bords de routes alentours de Montpellier des signes d'activités agropastorales passées : noms de domaines viticoles (Bergerie du Capucin, à Valflaunès), signes visuels dans le paysages (clapas, lavognes), ou encore des noms de villages et quartiers montpelliérains qui traduisent cette présence passée (Clos du Devois, la Devèze, le Triadou...).

Effectivement, les pratiques agropastorales sont centenaires sur le territoire de garrigue (Collectif des Garrigues 2013). Jusqu'au XVIIIème siècle, la *garrigue*, à la fois *saltus* (parcours) et *sylva* (forêts), devait être considérée dans ses relations avec l'*ager* (la plaine cultivée), dont elle est complémentaire. Au XVIème et XVIIème siècles, les mas se multiplient, entre plaine et collines. Les villages se logent à l'affleurement calcaire autour d'un massif ou de dolines entourés de plateaux. Il y a alors une réelle complémentarité de deux types de production : la plaine agricole, et la garrigue destinée à l'exploitation forestière pour les parties les plus boisées, et à la pâture pour les milieux les plus dégradés. La garrigue et la plaine sont complémentaires, et constituent le système agropastoral. Cette représentation schématique ne doit pas éluder d'autres modalités d'usage de ces espaces. Les troupeaux pratiquaient alors la vaine pâture, c'est-à-dire parcouraient les champs récoltés et vignes en fin d'été, automne et début d'hiver, ainsi que les jachères, deux espaces qu'ils enrichissaient d'engrais organique, le *migou*. Le bois de garrigue était également sollicité pour les charpentes, l'outillage, le bois de chauffage, le charbon de bois... Les usages de ce milieu étaient multiples, et des règles sociales s'établissaient entre droit de chasse, récolte de petit bois, droit de défrichage, ou d'ouverture, afin de mettre temporairement en culture, ou encore cueillette de fruits, champignons, herbes aromatiques et médicinales... La garrigue notamment boisée a été très exploitée, exploitation qui fut réglementée afin d'éviter l'épuisement de la ressource. Les troupeaux étaient si nombreux et conséquents que l'accès au pâturage communal également était réglementé (Dechesne and Gabert 1977). La garde de troupeaux agropastoraux pâturant les milieux méditerranéens de manière extensive est une pratique caractéristique de ces milieux. Elle permet une exploitation fine et savante des ressources fourragères tant du *saltus* que des espaces cultivés, ainsi qu'une surveillance longue et attentive (évitement des accidents et vols d'animaux, surveillance sanitaire et comportementale, protection contre les agresseurs tels que les renards et chiens errants surtout, « notamment à proximité des zones urbanisées et touristiques ») (Boutonnet 1981). Par ailleurs, depuis des millénaires, les troupeaux pastoraux doivent quitter la sèche garrigue estivale pour passer la saison dans les montagnes cévenoles. Ce déplacement caractéristique des troupeaux est la transhumance. Les troupeaux redescendaient ensuite à l'automne, après les vendanges, afin de grappiller les vignes et pâturer les inter-rangs (Collectif des Garrigues 2013).

Au XVIIIème siècle, la libéralisation des échanges permet de valoriser les ressources minérales, animales et végétales des garrigues : minerai, soie, laines... La démographie

augmente, et avec elle les surfaces cultivées et pâturées. Mais cette exploitation de la *sylva* une nouvelle fois trop importante, décline au XIX<sup>ème</sup> siècle, entre 1850 et 1870. A l'ère de la révolution industrielle, c'est l'ensemble de l'agriculture qui se tourne vers les marchés, ce qui encourage la spécialisation. La sériciculture et la viticulture industrielle connaissent un essor économique considérable. Cette viticulture de plaine concurrence sans difficulté la viticulture de garrigue aux rendements bien moins importants, qui décline alors. Par ailleurs, la demande en vin est croissante, de même que les prix. Alors que l'agropastoralisme est lié à la viticulture, à cette période, la main d'œuvre et les investissements sont majoritairement orientés vers celle-ci, au détriment de l'élevage agropastoral. Entre 1850 et 1870, ce sont les débuts du machinisme agricole qui l'entraîne à se développer encore. Mais au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, le phylloxéra décime les vignobles avant que la découverte de plants américains immunisés ne permette leur redéploiement dans la seconde moitié du siècle. Si à cette période les usages de la garrigue régressent globalement, elle est toujours un territoire agropastoral, qui décline. Au milieu du XX<sup>ème</sup> siècle, la libéralisation des marchés voit l'arrivée massive en Europe des agneaux de grands pays producteurs tels que l'Irlande et la Nouvelle-Zélande impacter l'économie locale de la viande ovine, ainsi que les autres productions valorisées, la laine et le migou. L'essor des intrants chimiques participe de manière conséquente à réduire le cheptel des garrigues, qui ne peut plus pâturer les inter-rangs viticoles. Une épidémie conséquente de brucellose ovine entraîne l'abattage de nombreux troupeaux. Les éleveurs les plus touchés ont alors abandonnés leur activité. Pour ceux qui se sont maintenus, l'indépendance des colonies françaises amène une population musulmane qui représente un marché de niche pour la fête de l'Aïd-el-Kebir (Collectif des Garrigues 2013).

A partir des années 1970, les communes autour de pôles urbains tels que Montpellier connaissent une forte pression démographique. Les villages s'étendent, les surfaces agricoles sont réduites, et l'espace d'exploitation agro-sylvo-pastoral devient lieu d'habitation pour les populations des agglomérations. C'est la *périurbanisation*. Les troupeaux ovins qui s'étaient maintenus jusqu'alors déclinent encore davantage... Pourtant, les ateliers d'engraissement autour du bassin de Roquefort manquent d'approvisionnement en agneaux lorsque les agneaux « laitiers » sont écoulés (décembre à février). Ils ont alors une demande soutenue pour l'agneau des garrigues de janvier à février (Dechesne and Gabert 1977). Dans les années 1980, certains des troupeaux d'ovins se reconvertissent en bovin viande, sous l'influence d'une PAC favorable. Les garrigues voyaient également la *transhumance inverse* des troupeaux allaitants du Massif Central qui descendaient durant l'hiver. Cet élevage très consommateur d'espace s'est installé sur les espaces pastoraux délaissés en clôturant. La *périurbanisation* du territoire influant directement sur l'accès à ces *pools* fonciers a également contribué à la réduction de ces cheptels.

L'élevage caprin est quand à lui bien plus récent sur le territoire. Historiquement, seulement quelques bêtes se mêlaient au troupeau ovin. Mais dans les années 1970, suite au mouvement *soixante-huitard*, de nombreuses installations ont vu le jour dans l'arrière pays. Cela contribue à expliquer pourquoi aujourd'hui encore cet élevage n'est pas dominant (Collectif des Garrigues 2013).

## B. Le cas des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier

### 1. Un optimum de la valorisation de la garrigue : l'accompagnement du troupeau et ses déterminants

Pour rappel, les élevages rencontrés se répartissent comme suit :

**Tableau 4 - Caractérisation des élevages menés par les éleveurs rencontrés**

13 élevages ovins			4 élevages caprins	
1 orienté transformation laitière	1 orienté transformation laitière	11 orientés production de viande		4 orientés transformation laitière
	intégrant l'élevage à la viticulture	Dont 2 intégrant l'élevage à la viticulture (dont 1 porteur de projet)	Dont 2 diversifiés avec un atelier bovin orienté production de viande	

La majorité des éleveurs rencontrés mène (ou souhaite mener, pour le porteur de projet d'installation) un troupeau ovin avec comme objectif principal la production de viande (sept sur dix-sept). Bien que cette orientation soit assimilée aux pratiques agropastorales « traditionnelles », le choix de la production et du type de troupeau ne se limite pas à la volonté de faire survivre la « tradition ».

La thèse défendue par le programme Mil'Ouv est que la *meilleure* valorisation de la garrigue permet une conservation de la ressource fourragère et de la richesse écologique portée par ces milieux, tout en permettant une production *rentable* selon l'appréciation de l'éleveur. Le programme défend pour cela l'intérêt d'associer dans la gestion agropastorale cette expertise des éleveurs à une expertise écologique, permettant d'améliorer la conservation de la biodiversité spécifique aux milieux ouverts. L'élevage pastoral, *a minima* de petits ruminants, permet de valoriser les milieux ouverts de *garrigue*. Si ce milieu est *bien valorisé* du point de vue pastoral, les apports alimentaires complémentaires sont faibles. Or, au travers de l'analyse des discours des éleveurs en activité rencontrés, il apparaît que *l'accompagnement* des troupeaux (garde, ou parcage stratégique) permet cette *bonne* valorisation de la *garrigue* de leur point de vue : elle leur permet de limiter les apports de compléments alimentaires. La garde du troupeau permet d'accompagner son apprentissage du milieu, et de maîtriser ses déplacements : contenir la divagation des animaux limite les pertes d'énergie, et maintenir leur mobilité de manière réfléchie quant à la ressource fourragère évite le surpâturage et ménage la ressource : « les brebis, ça ne mange pas avec les pattes : faut les tenir »... L'installation de parcs où le troupeau sera contenu pour pâturer, si elle associe ces deux approches pastorale et écologique, permet également de valoriser *durablement* la ressource de *garrigue*.

Or cet accompagnement des troupeaux est soumis à d'autres conditions que le souhait de *bien* valoriser la ressource naturelle. Il est partie prenante d'un système de production répondant à des conditions de natures distinctes que Chassany appelle *contraintes* (1999). Ces conditions peuvent être effectivement de nature *écologique*, liées au milieu naturel, comme vu

précédemment : l'état et la disponibilité de la ressource influence le parcours du troupeau ou la modification des parcs, mais surtout la quantité de compléments d'alimentation apportés.

Ces *contraintes naturelles* amènent donc des *contraintes économiques*, puisque les charges alimentaires supplémentaires peuvent être importantes, notamment dans le cas d'élevages laitiers recherchant une certaine constance dans la production. Les *contraintes* peuvent également être de *nature socio-économique*, liées à l'environnement socio-économique proche ou plus lointain (rôle du marché, des régulations institutionnelles...) qui va influencer notamment sur les moyens financiers disponibles, et la possibilité d'acquérir du foncier, par exemple (Figure 9). Le système de production présente des caractéristiques permettant de pallier à ces *contraintes*, mais également à celles d'autres natures.

Notamment, et surtout, les conditions de nature plus *individuelle* (choix personnel de l'éleveur, importance de la famille, recherche d'un certain mode de vie...) sont un déterminant fort de l'organisation du système de production : c'est le cas des systèmes d'élevage agropastoraux rencontrés. Par exemple, la valorisation de la *garrigue* par la garde quotidienne sur parcours présente des aspects contraignants, car elle est astreignante en toutes circonstances (aléas climatiques, événements familiaux), chronophage, et qu'il s'agit d'une activité très solitaire. Une grande disponibilité est donc nécessaire : elle suppose que l'éleveur fait le choix d'accepter ces contraintes pour se rendre disponible. Ce sont alors les aspirations personnelles qui motivent ou non le choix de l'éleveur :

« Des fois ça te fait chier, quand il pleut, t'es tout seul... Mais après, t'as toujours quelque chose à faire. C'est important de prendre le temps. »

« Tu pars en draille [...] t'es le roi du pétrole. »

(éleveur VOAD)

« C'est pour ça que quand même c'est des métiers où, enfin moi ça me gêne pas parce que c'est ma passion, mais faut penser que quand tu fais ça tu fais subir tout le monde, tout le monde charge. Et encore on va dire que bon la femme, comment te dire (rires) elle a eu la maturité pour choisir, mais le plus dur c'est les enfants, tu leur imposes ça, et eux ne l'ont pas forcément choisi. »

(éleveur VOBI)

« Alors j'entends dire que maintenant il faut évoluer qu'on soit éleveur, berger, il faut évoluer, quand on est marié, il faut avoir une vie de famille, il faut avoir quelques jours de récupération, de congés... Après tout ça c'est un choix. Après moi je suis ici, la vie de famille vous devinez comment elle doit être ? Encore que j'ai une femme qui a accepté tout ça. J'ai des enfants, ils m'ont vu, mais bon, peut-être pas autant que ce qu'il aurait fallu. Après tout ça c'est... Mais bon. C'est comme ça (rires). »

(éleveur VOAF)

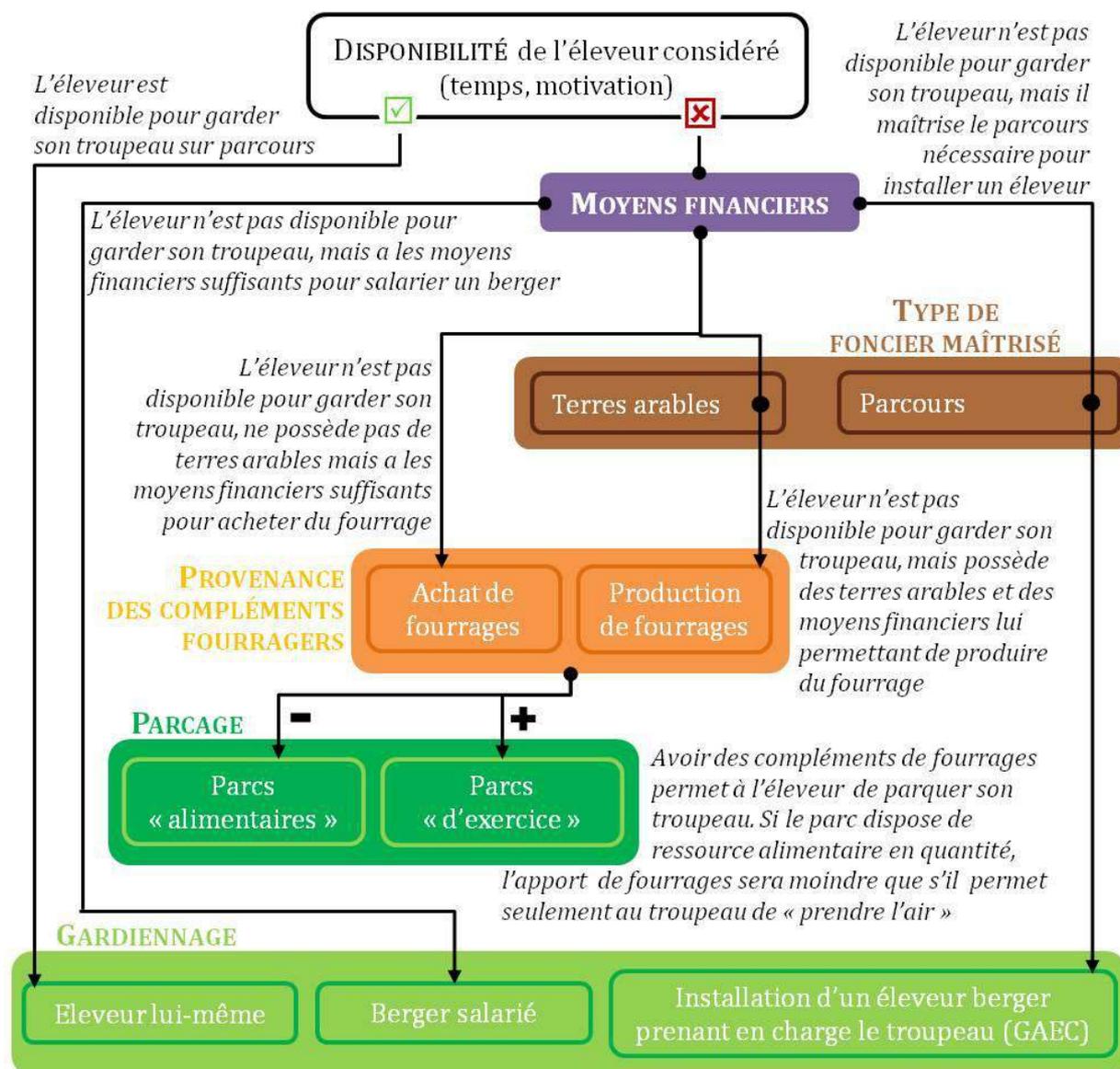
« J'ai une fille, qui va à l'école, la maison à gérer ; alors à moins de faire une journée éclatée, avec une monotraite le matin... »

(éleveur LCAM)

« Mon père gardait, mon grand-père gardait ; moi je n'avais pas envie. Et puis avec le reste [des activités agricoles], je n'ai pas le temps... »

(éleveur LOVO)

Ce critère de disponibilité (ou non), est le premier déterminant des différentes stratégies de gestion agropastorale. La Figure 9 présente schématiquement comment cette disponibilité des éleveurs, associée à d'autres critères (moyens financiers, maîtrise foncière) déterminent le mode de gestion agropastorale du système d'élevage. Elle illustre le fait que cette *bonne* valorisation ne relève pas uniquement de l'intérêt porté aux milieux naturels.

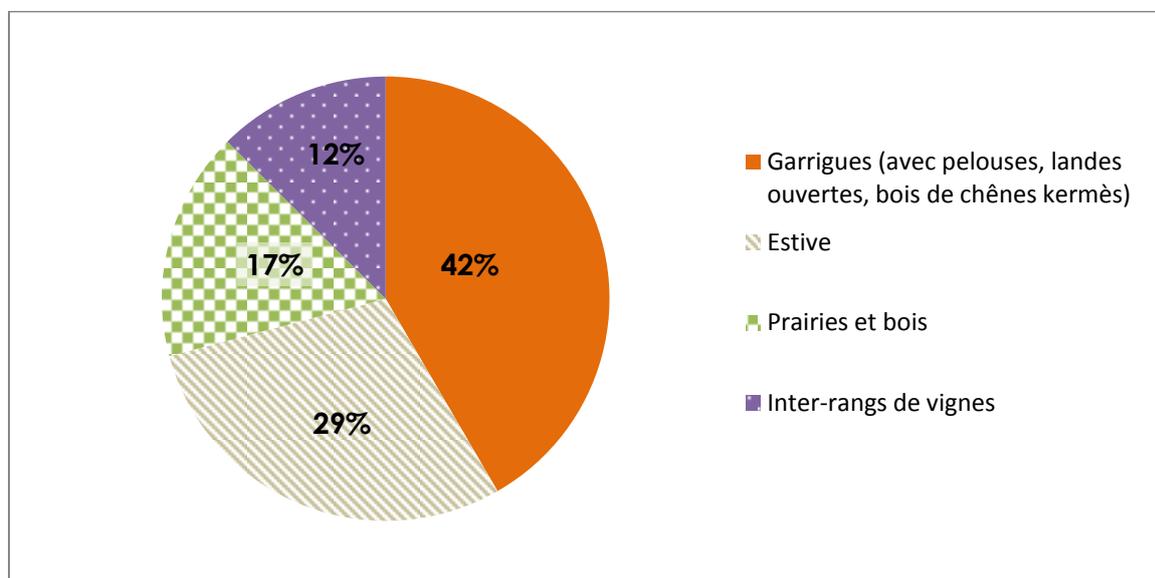


**Figure 9 - Représentation schématique des déterminants de la gestion des pâturages (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir de l'analyse des entretiens avec les 16 éleveurs en activité rencontrés)**

La gestion alimentaire du troupeau est donc fonction de la vocation de l'élevage (laitier ou production de viande), mais aussi des différentes contraintes *naturelles, économiques et individuelles* auxquelles doit répondre l'éleveur. Cela confère aux élevages rencontrés une grande diversité, malgré leur faible nombre.

## 2. Des systèmes d'élevage très différents, avec néanmoins quatre grands schémas d'alimentation discernables

Modes de commercialisation, origine géographique et professionnelle, degré d'autonomie fourragère, transhumance... Les systèmes d'élevage abordés durant ce travail sont tous très différents dans leur ensemble, même si des points communs apparaissent dès lors que l'attention se porte sur une dimension du système (alimentation, commercialisation...). Par le passé, la caractéristique essentielle des troupeaux était le pâturage extensif du milieu caractéristique du pourtour Montpelliérain, la *garrigue* (cf partie V.A, page 45). Concentrant les enjeux environnementaux (cf partie IV.B, page 41), cet espace pastoral ouvert est toujours au cœur des discours des éleveurs rencontrés, et bien souvent du système d'alimentation de leur troupeau (Figure 10). De ces rencontres, il est alors apparu judicieux de faire émerger un essai de typologie simple<sup>22</sup> des pratiques alimentaires des troupeaux *périurbains* de Montpellier.



**Figure 10 - Proportion annuelle du temps de pâture du troupeau de l'éleveur VOVP en fonction des milieux (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir de l'analyse fonctionnelle simplifiée réalisée par Guilhem Dessailly, Annexe XIII)**

A partir de la clé de différenciation de la typologie présentée en Annexe XIV, quatre types se dégagent<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> Une « typologie simple » ne prend en compte que le mode de gestion des milieux selon Jean-Paul Chassany (1999). La dispersion de pratiques dans le cadre de cette étude ne permet pas d'établir une typologie « fine » réaliste, bien que la typologie « simple » s'établisse par l'analyse de facteurs multiples déterminant le mode de gestion des milieux.

<sup>23</sup> Il faut noter que pour la définition de ces types, l'échantillon considéré est de 16 éleveurs rencontrés, le 17<sup>ème</sup> « éleveur » étant en cours d'installation. Il projette de s'installer sur des parcelles viticoles familiales, et de développer cette activité tout en démarrant un atelier ovin viande associé. A quelques mois de l'installation effective, sa réflexion concernant ce projet était bien avancée, mais elle n'était pas suffisamment aboutie pour pouvoir intégrer les données de son futur système de production à cette typologie.

**a) Des systèmes agropastoraux transhumants : associant estive et garde quotidienne sur parcours le reste de l'année – type A**

La moitié des élevages considérés dans cette étude composent ce type (soit huit sur seize). Bien que le porteur de projet rencontré n'apparaisse pas dans la typologie, il faut noter qu'il envisage les pratiques alimentaires de ce type.

Ces pratiques consistent à garder le troupeau quotidiennement sur parcours durant la période hors-estive, qui s'étend de septembre à juin environ (quelques parcs, notamment nocturnes, peuvent être mobilisés). Des compléments alimentaires sont apportés ponctuellement (événements pluvieux, mises-bas) et, lorsqu'il s'agit de fourrages, peuvent être achetés ou produits. Seulement trois des huit éleveurs de ce type produisent leurs fourrages.

Durant les trois mois d'été environ, les troupeaux sont emmenés en estive, à pied ou en camion, le plus souvent dans les Cévennes.

Ces troupeaux vont de 30 à 600 bêtes environ, associés avec un atelier bovin pour deux élevages. Le cheptel bovin lorsqu'il existe est également transhumant, et a pour vocation la production de viande, tout comme le cheptel ovin. Relativement à l'importance du troupeau, l'emprise foncière de ces élevages est plus ou moins grande, et plutôt peu maîtrisée (davantage de contrats oraux que de baux signés), ce qui peut être une menace à la durabilité du système, d'autant plus dans un contexte *périurbain*. Toutefois, six de ces huit élevages ne sont pas inquiétés par ce risque car leur présence sur le territoire depuis une voire plusieurs dizaines d'années leur a permis d'asseoir leur légitimité. La reprise de pratiques « historiques », et/ou la volonté de faire perdurer ces pratiques est revendiqué : « ici on ne peut pas faire autrement, avec la sécheresse » (éleveur VOAÉ).

Globalement, ce type semble correspondre au type défini dans le cadre des Causses et Cévennes comme suit : « Un pastoralisme ovin transhumant direct, court et pédestre dans les Cévennes et sur les Monts Lozère et Aigoual » (Annexe II). En effet, bien que le type identifié dans ce travail soit qualifié d'*agropastoral*, il est celui qui s'approche le plus d'un pastoralisme pur : les troupeaux ne reçoivent que très peu de compléments, et un éleveur mène son troupeau avec un taux de pâturage de 100%. De plus, au moins six éleveurs sur huit réalisent la transhumance à pied. Cette similarité des types décrits à la fois ici et dans le cadre du paysage culturel des Causses et Cévennes irait dans le sens des propos recueillis auprès de ces éleveurs. Ces élevages particuliers en territoire *périurbain* de Montpellier seraient issus de *pratiques agropastorales* historiques façonnant le paysage local, et reconnues comme telles au Patrimoine Mondial de l'Humanité de l'UNESCO.

**b) Des élevages agropastoraux « sédentaires » : gardés quotidiennement et compensant l'absence d'estive par un apport variable d'aliments complémentaires – type B**

Les trois éleveurs sur seize composant ce type revendiquent eux aussi le fait de valoriser la ressource naturelle disponible, la *garrigue*. Ils ne transhument pas pour deux raisons :

- deux élevages caprins sont à vocation de transformation laitière, avec une valorisation directe (au moins partiellement) de produits frais. Cette valorisation permet de compenser

d'éventuelles réductions dans la lactation ou dépenses alimentaires complémentaires, notamment pendant la période estivale ;

- le troisième éleveur, menant un troupeau d'ovins à vocation de production de viande, envisage de transhumer sans avoir encore de visibilité sur la possibilité de le faire : « L'été tu meurs ici. Là je vais voir pour les faire partir un an ou deux » (éleveur VOMG).

La complémentation est d'importance variable, en fonction des besoins des animaux et de l'état de la ressource naturelle : « en été elles restent la nuit dehors, elles pâturent la nuit. En fait c'est nous qui nous adaptons à ce qu'elles mangent dehors. Mais c'est des laitières, c'est des bêtes qui produisent bien lorsqu'elles sont correctement nourries. » (couple d'éleveurs LOAH). Les fourrages de compléments sont toujours achetés.

L'assise foncière de ces élevages est plutôt sécurisée, avec la formalisation de contrats de location sur des terrains communaux (pour deux) et privés.

### **c) Des systèmes agropastoraux utilisant des parcs « alimentaires » sans garde quotidienne ni estive – type C**

Parmi ces trois élevages, un couple gère un troupeau d'ovins à vocation de production de viande. En cours d'installation, celui-ci a l'éventuel projet d'estiver, mais sans que cela ne soit formalisé, ou ne semble un souhait catégorique (au moment de l'entretien).

Les deux autres élevages sont les uniques élevages d'ovins à vocation de production laitière rencontrés. Aucun autre élevage ovin à vocation de production laitière n'a été évoqué durant les entretiens. S'ils ne sont pas les seuls, rares sont les éleveurs qui s'engagent dans ce type de pratiques. Elles sont peu encouragées d'une part par la sensibilité de la production laitière ovine aux perturbations et aux modifications d'un milieu sensible aux aléas ; et d'autre part par l'absence d'un débouché connu et reconnu similaire à celui du *pélardon* à base de lait de chèvre, bénéficiant d'une Appellation d'Origine Protégée [AOP] qui s'étend jusque sur le territoire *périurbain* de Montpellier.

Le choix de parquer les animaux est présenté comme un choix de vie, plus confortable, moins astreignant que la garde quotidienne. Toutefois, cet allègement d'astreinte permet de mener d'autres activités astreignantes, telles que :

- la transformation, associée à la commercialisation en vente directe, qui représentent des activités chronophages pour les systèmes laitiers ; auxquelles s'ajoute le travail viticole supplémentaire pour un des éleveurs laitiers ;
- la pluriactivité et la gestion de l'installation pour le couple d'éleveurs ovins.

La pluriactivité (agricole ou non) de ces élevages expliquent donc pour partie la volonté de ne pas s'astreindre à la garde quotidienne du troupeau, chronophage, et qui comporterait peu ou pas de retours économiques dans leurs cas précis.

**d) Des systèmes d'élevage très faiblement pastoraux : une alimentation essentiellement apportée en bâtiments et des parcs « d'exercice » - Type D**

Ce système correspond aux pratiques de deux élevages caprins à vocation laitière (sur les seize élevages rencontrés), avec transformation fromagère valorisée directement, ou bénéficiant d'une appellation. Les éleveurs alimentent leur troupeau en bâtiment, avec du foin de Crau. Les chèvres sortent ensuite « prendre l'air » dans un parc fixe ou mobile de quelques hectares (entre trois et vingt), ce qui confère un taux de pâturage faible à ces exploitations, le plus faible de tous les types identifiés.

Bien que cette pratique alimentaire réponde à des situations radicalement différentes pour ces deux éleveurs (rembourser des crédits, impossibilité personnelle de garder ou d'embaucher), ils sont conscients de son coût économique conséquent, et des nombreux intérêts à mobiliser la ressource naturelle environnante. Tous deux souhaitent depuis le démarrage de leur activité (reprise et installation hors-cadres) la valoriser davantage en gardant ou en faisant garder leur troupeau, mais manquent de temps ou de financements pour ce faire.

**e) L'agropastoralisme « périurbain de Montpellier » : conditionné par les caractéristiques environnementales locales et les contraintes des éleveurs**

Comme le précise la Chambre d'Agriculture de l'Hérault dans sa proposition de PAEC, l'élevage en zone de *garrigue* est majoritairement extensif et agropastoral (Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014). La *garrigue* est valorisée, et cette pratique est affichée comme primordiale dans un contexte méditerranéen où la sécheresse estivale rend nécessaires la mobilisation de grands espaces pour les troupeaux, et l'entretien des milieux ouverts pour lutter contre le risque majeur d'incendie. Néanmoins, la *garrigue* évoquée recouvre souvent des milieux divers spécifiques au pourtour Montpelliérains : pelouses, landes, bois, et garrigues...

Ce milieu de *garrigue* est complexe à valoriser, la ressource étant globalement faible, et irrégulière, et les conditions climatiques et de relief ne facilitant pas l'agropastoralisme sur ce milieu particulier. Pour palier à ces contraintes, plus des trois quarts des éleveurs rencontrés ont choisi des races « rustiques » (Blanche du Massif Central, Tarasconnaises, Blanc de France, Lacaune pour les ovins ; Rove pour les caprins ; Aubrac pour les bovins), parfois locales pour une adaptation maximale du troupeau au milieu (Rouge du Roussillon, Caussenarde des Garrigues, Raïole, Blanche de Lozère pour les ovins). Les exceptions sont liées à la vocation de l'élevage : si la majorité des éleveurs laitiers - cinq sur six - a choisi une race pour sa productivité laitière (Lacaune pour les ovins, Alpine pour les caprins), ce critère primordial a amené certains à faire ce choix au dépend de la rusticité (parmi quatre éleveurs menant un troupeau caprin, trois ont fait le choix de la race Alpine pour cette raison). Trois éleveurs laitiers, un avec un troupeau caprin (de type B), et deux avec un troupeau ovin (de type C), soulignent alors l'importance d'« éduquer » le troupeau très tôt au milieu de *garrigue*. Les deux autres alimentent leurs animaux en bâtiments (type D).

Pour les seize élevages abordés, hormis un éleveur qui n'apporte jamais d'alimentation en sus de la ressource naturelle, tous fournissent des fourrages complémentaires à un moment donné, et moins de la moitié produit ses fourrages. Ces sept éleveurs disposent de terrains

cultivables en propriété. Il est probable que cette sécurité foncière les motive à investir dans le matériel nécessaire à leur mise en culture et aux récoltes, envisageant une utilisation durable. De plus, deux de ces éleveurs sont également viticulteurs, et indiquent pouvoir mobiliser pour partie le matériel agricole utilisé pour la viticulture (tracteur, modules polyvalents...). La Chambre d'Agriculture de l'Hérault (2014) qualifie de « rares » les éleveurs recherchant l'autosuffisance fourragère. Pourtant, cinq éleveurs parmi les sept atteignent cette autosuffisance, quitte, pour l'un d'entre eux, à adapter la taille du troupeau à sa production de fourrages. Trois sont de type A, et deux de type C : l'accompagnement du pâturage des troupeaux par la garde ou le parcage permet alors une relative faiblesse des apports de compléments, dont la quantité s'adapte à la gestion pastorale des milieux. Aussi, la faible production nécessaire de fourrages ainsi que la propriété de terres arables incitent ces éleveurs à produire la totalité de leurs fourrages. Les deux éleveurs qui ne sont pas autosuffisants produisent sur des parcelles sans possibilité de mécanisation. Elles sont donc pâturées, mais dans leur cas, un complément doit être acheté car la production reste insuffisante pour couvrir les besoins annuels.

Plus le troupeau sera accompagné dans son parcours afin de valoriser au mieux la *garrigue*, moins les apports seront importants, et se réduiront à des compléments ponctuels pour des événements qui le nécessitent (parcours moins valorisés pour cause de pluie, mises-bas...). C'est ce qui s'observe pour les types A, B et C. Les apports sont faibles à moyens pour les transhumants (type A), et la variabilité des apports pour les « sédentaires » et ceux mobilisant des parcs « alimentaires (types B et C) est saisonnière : les apports sont plus importants en période estivale. Pour le type C, les apports varient en fonction de la disponibilité et de la qualité fourragères des parcs existants tout au long de l'année, tandis que les éleveurs de type A et B adaptent le parcours quotidien en fonction de cette variabilité. Les compléments en fourrage les plus importants sont fournis aux troupeaux laitiers de type D, qui nécessitent une alimentation riche et équilibrée pour une régularité de la production laitière, mobilisent le ou les actifs pour la transformation et/ou la commercialisation, et dont les surfaces en propriété ne sont pas arables.

A la différence des deux éleveurs produisant une partie des fourrages complémentaires, les huit éleveurs achetant leurs fourrages pâtissent de l'absence de maîtrise de terres arables (ils n'ont ni propriété, ni contrats d'usage pour ce type de terres).

Trois élevages concernés sont des élevages caprins laitiers. Un de ces élevages est de type B, gardé quotidiennement en *garrigue*. La variabilité de l'alimentation naturelle et spontanée est gérée grâce à la garde, mais également par le choix d'une race rustique de chèvres (Rove), et la valorisation directe de produits laitiers transformés. Les deux autres élevages laitiers sont de type D : la race non rustique Alpine choisie nécessite d'importantes quantités fourragères pour une production laitière constante, et les éleveurs manquent de temps et/ou de finances pour mener le troupeau en *garrigue*, ce qui leur permettrait de distribuer moins de fourrages. Néanmoins, la valorisation importante de leur production grâce à la transformation, et à la commercialisation - directe ou sous label - leur permet d'assumer la charge d'alimentation importante.

Les cinq élevages restants sont des élevages ovins à vocation de production de viande. Avec quatre élevages de type A et un de type B, les charges représentées par l'achat de fourrages

complémentaires ne sont pas rédhitoires, et n'incitent pas les éleveurs à obtenir l'usage de terres arables par la propriété ou la contractualisation. Le choix de l'achat des fourrages se justifie à plus forte raison que le foncier arable est difficile à mobiliser en *périurbain*. Les parcelles sont rares, d'autant plus lorsqu'elles sont grandes (et donc plus faciles à exploiter) et peuvent être éloignées entre elles, mais aussi du siège de l'exploitation. Il faut noter qu'en contexte *périurbain*, les terres les plus fertiles sont souvent destinées à l'urbanisation, ou sujettes à la spéculation foncière liée à cette urbanisation potentielle. En effet, historiquement, les villages étaient bâtis dans les plaines, au centre des terres arables les plus aisées à cultiver. Aussi, ces terres planes ont été progressivement consommées par l'urbanisation, jusqu'à aujourd'hui. De plus, à cette recherche foncière s'ajoute l'engagement de frais dans la production de fourrage : matériel, espaces de stockage dudit matériel et de la production, potentielle location foncière. Ces investissements peuvent être particulièrement risqués dans le contexte *périurbain*, d'une part par le risque accru de vols, d'usure accélérée liée au climat si le matériel n'est pas stocké correctement, et d'autre part à cause de la précarité éventuelle des contrats d'usage (spéculation foncière importante, succession...). De plus, sensible à la nature des sols, et aux aléas climatiques (épisodes de sécheresse conséquente, même en dehors de la période estivale), la production de fourrages est aléatoire, tout comme l'importance et la qualité de la ressource naturelle. Ces contraintes associées à la culture fourragère poussent donc les éleveurs à se fournir en fourrage de qualité à un prix qui leur convient auprès de coopératives d'élevages (telles que Unicor), ou bien en provenance de la plaine de Crau.

### C. Une réponse des éleveurs agropastoraux aux enjeux environnementaux freinée par un manque de reconnaissance global

Par l'entretien des milieux ouverts de *garrigue*, les éleveurs répondent aux enjeux environnementaux présentés en partie IV.B (page 41), en gardant leur troupeau sur parcours ou en gérant le parcage de leurs animaux (qualité paysagère, préservation de la biodiversité...).

Toutefois, les stratégies de valorisation du milieu par les éleveurs, présentées dans la partie précédente, nuancent cette réponse. En effet, les facteurs financiers et de maîtrise du foncier influencent nettement les modes d'utilisation de la ressource (Figure 9). Or, en contexte *périurbain* de Montpellier, les freins sont nombreux à une mise en œuvre « optimale<sup>24</sup> » des pratiques agropastorales : spéculation foncière, méfiance vis-à-vis des éleveurs suite aux abus d'activités dites « agricoles », multi-usage de l'espace de *garrigue* qui amène des concurrences... Un constat transversal à ces difficultés émerge cependant : les éleveurs agropastoraux *périurbains* du pôle montpelliérain sont peu nombreux et atomisés. En outre, leur activité représente un faible poids économique face à d'autres activités agricoles (viticulture, manades, pensions et centres équestres), ou projets économiques de collectivités (« fermes » photovoltaïques). Cette grande dispersion et ce manque d'influence économique (et donc politique) de cette activité entraîne un manque de reconnaissance global. C'est ce manque de reconnaissance institutionnel, politique et sociétal qui entraîne les difficultés auxquelles se retrouvent confrontés les éleveurs agropastoraux, tant sur les aspects financiers et fonciers qu'administratifs. Bien qu'il existe un certain nombre de leviers ponctuels sur ces freins spécifiques, c'est la reconnaissance de l'activité qui permettra un soutien efficace des pratiques agropastorales et leur développement sur le territoire. Et c'est en animant la coordination des acteurs territoriaux concernés par les rôles des élevages agropastoraux, en s'inspirant d'expériences favorables à l'agropastoralisme, et en mobilisant des outils déjà éprouvés, que cette reconnaissance naîtra de manière systématique et homogène.

---

<sup>24</sup> « Optimale » signifie ici répondant aux enjeux définis par le programme Mil'Ouv présentés dans la partie IV.B page 41).

## VI. DES FREINS FINANCIERS, FONCIERS ET ADMINISTRATIFS AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER

### A. De la rationalisation de l'alimentation par les éleveurs à la rentabilité financière de leur système de production

#### 1. Des stratégies de commercialisation en lien avec l'alimentation

Le milieu ouvert méditerranéen de *garrigue*, ressource d'importance variable et hétérogène, est donc au cœur des systèmes d'élevage agropastoraux *périurbains* (parties IV.B page 41 et V.B page 47). Cet élément central influence le système d'alimentation, et donc les stratégies de commercialisation.

Les troupeaux ayant pour vocation la production de viande ont des tailles variables. Pour les troupeaux de taille importante (200 à 600 brebis), la production d'agneaux est conséquente. Certains éleveurs concernés par un tel cheptel optent alors pour la commercialisation d'agneaux *légers*<sup>25</sup> en vif à une coopérative (type UNICOR). En effet, malgré un cours bas mais jugé « bon » depuis deux ans par ces éleveurs, l'opération peut être *rentable* au vu du nombre d'agneaux commercialisés. Par ailleurs, elle présente l'avantage d'avoir une logistique très simple : un appel téléphonique à la coopérative suffit pour qu'un transporteur vienne chercher sur l'exploitation l'ensemble des agneaux vendus.

Malgré une tentative effectuée par certains d'entre eux, ces éleveurs ne souhaitent pas vendre en direct, car ce type de vente représente certes à leurs yeux un avantage économique, mais induit surtout des contraintes logistiques. En effet, les outils agricoles collectifs du territoire ont connu le même déclin que les pratiques à leur origine (coopératives viticoles, abattoirs, système de collecte de lait...). Aussi, les abattoirs proposant un service de découpe et de mise en barquettes sont rares dans une région où l'élevage n'est plus central (contrairement aux Pyrénées-Orientales), et se trouvent situés entre 60 et 120 kms aller-retour des exploitations visitées durant l'étude. Il faut noter que les agneaux commercialisés en direct sont *lourds*, davantage nourris que les agneaux *légers*, jusqu'à être « finis », c'est-à-dire suffisamment engraisés pour que leur vente rapporte une somme optimale à l'éleveur. La ressource et les modalités de développement d'un animal étant variables, les agneaux ne sont pas tous *finis* au même moment. Pour chaque groupe d'agneaux commercialisables, il faut donc effectuer deux allers-retours, l'un pour les emmener à l'abattoir, l'autre pour aller chercher les carcasses découpées. A ces allers-retours fréquents, il faut souvent ajouter les trajets de livraison aux particuliers, puisqu'aucun des éleveurs rencontrés n'a de lieu de stockage réfrigéré suffisant pour conserver les commandes. Frais d'essence, frais d'abattoir, temps indisponible pour s'occuper du troupeau (perçu comme un manque à gagner)... Les éleveurs commercialisant via la coopérative refusent ces contraintes et ne considèrent pas que l'opération soit *rentable*. En outre, parmi les éleveurs qui vendent en direct (éleveurs VOVP et VOBV), deux questionnent également cette *rentabilité*.

<sup>25</sup> Agneau non engraisé, par opposition à l'agneau de bergerie ou de boucherie

Pour les troupeaux moins importants (entre 35 et 110 bêtes), et/ou qui apportent des compléments de fourrage en quantité non négligeables, les éleveurs considèrent que la moindre production d'agneaux et/ou les charges alimentaires importantes ne permettent pas une commercialisation en coopérative. La vente directe d'animaux découpés n'est pas perçue négativement, présentant au contraire les avantages d'un écoulement facile et d'une distribution rapide et ponctuelle (souvent basée sur le « bouche à oreille »). La vente en coopérative n'est pas perçue comme rémunératrice, le cours et donc le prix d'achat étant trop bas. Certains éleveurs estiment que le traitement de leurs animaux du départ de leur exploitation jusqu'aux élevages d'engraissement puis aux abattoirs, ne correspond pas à ce qu'ils souhaitent pour leur bien-être.

Il faudrait creuser davantage cette perception de *rentabilité* en fonction des conditions spécifiques entrant dans sa définition pour chaque éleveur. Dans le présent rapport, considérant que la majorité des éleveurs de troupeaux de taille moyenne vendent directement (huit sur onze produisant de la viande d'ovins), la *rentabilité* de la vente directe est admise. Cependant, au-delà de la *rentabilité*, des notions essentielles de *qualité* (gustative des produits ; de vie et de travail pour l'éleveur et sa famille ; des conditions d'élevage pour les animaux, prenant largement en compte leur bien-être ; de paysage entretenu...) entrent en compte dès lors qu'est abordée la question économique pour les éleveurs agropastoraux rencontrés, et il est primordial de les prendre en compte. Ces dimensions permettent d'apprécier l'équilibre entre *viabilité économique* et *vivabilité de l'activité*. Un travail davantage centré sur ces aspects pourrait être mené de manière plus poussée en contexte *périurbain*<sup>26</sup>.

Dans le cas des troupeaux ayant pour objectif la production laitière (ovins ou caprins), cet objectif nécessite une alimentation régulière et suffisante pour la stabilité et l'importance de la production. La majorité des troupeaux (cinq sur six) est donc complémentée davantage que les troupeaux ayant pour objectif la production de viande, plus ou moins selon le système d'alimentation adopté (cf partie V.B page 47). Cette charge d'exploitation supplémentaire souvent considérable, recherche un équilibre économique, notamment grâce à la transformation laitière (fromages, yaourts) et la commercialisation directe ou en Grandes et Moyennes Surfaces [GMS] avec une identification de qualité (AOP Pélardon). Un seul élevage à vocation laitière est gardé en extérieur, limitant ainsi les charges alimentaires (couple d'éleveurs LCAN). C'est également le seul pour lequel la valorisation est mixte, par la transformation de produits laitiers et de produits carnés, minimisant ainsi le *risque* par la double production (Fayolle 1992). Cette gestion du *risque*, afin de rendre un système relativement *résilient*<sup>27</sup>, ne semble pas être une mesure partagée par l'ensemble des éleveurs rencontrés. Les systèmes intégrant une garde quotidienne du troupeau en acceptant les contraintes associées, et pour limiter les charges économiques, n'ont pas de temps disponible pour une diversification et/ou une activité de transformation. Aussi, les ressources financières restent limitées, et ne permettent pas d'envisager un autre système de fonctionnement, selon un *cercle vicieux* qui ne semble pas traduire une grande prémunition

<sup>26</sup> Ces dimensions ont été abordées dans le cadre de l'alternance au CEN-LR de Jessica Huron (cf note 9)

<sup>27</sup> Propriété d'un système qui, adaptant sa structure au changement, conserve néanmoins la même trajectoire après une perturbation ([www.hypergeo.eu](http://www.hypergeo.eu), 2015)

face aux éventuels aléas économiques (prix du cours pour la commercialisation en coopérative) ou naturels (arrivée du loup dans les estives cévenoles).

Un autre mode de commercialisation concerne la vente en vif d'ovins mâles élevés sur parcours à l'occasion de la fête musulmane *Aïd-el-Kebir*. Seulement deux éleveurs sur seize indiquent commercialiser une partie de leurs agneaux de cette manière (éleveurs VOBVJ et VOVP). Pourtant, la plupart des éleveurs affirment qu'il s'agit d'un débouché assuré, rentable puisque l'offre est faible dans les environs de Montpellier, et qui présente l'avantage d'une logistique simple (vente ponctuelle et massive, sans transformation et avec récupération des animaux directement à la ferme). Lhoussine Tahri, représentant de la Mosquée de Montpellier, évoque 3 000 à 3 500 ovins achetés sur Montpellier (Trubuil 2015) : l'importante demande de la population musulmane montpelliéraine représente un débouché conséquent pour les éleveurs héraultais ((Pegaz-Fiornet 2010), (Akimowicz, martins et al. 2006), échanges au CEN-LR au sujet d'éleveurs rencontrés en zones *rurales*). Il est alors surprenant qu'il y ait si peu d'éleveurs rencontrés engagés dans ce mode de commercialisation, d'autant plus que la qualité des produits agropastoraux (élevés en extérieur, de race rustique) est recherchée par les consommateurs d'ovins de l'*Aïd* (Pegaz-Fiornet 2010).

On peut en fait noter que cette vente, bien que réglementaire, avec délivrance de factures et de bons de transports, présente certains aspects qui font exception : animaux emportés à bord de véhicules inadaptés au transport d'animaux, connaissance des conditions d'abattage illégales, voir même à proximité de l'exploitation... En effet, tous les abattoirs ne proposent pas le service d'abattage rituel, qui a un coût (personnel supplémentaire, sacrificateurs habilités, représentant une charge de 306€ pour l'abattoir de Perpignan par exemple (Andreu 2015)...). Ce coût pour l'abattoir n'est pas toujours rentabilisé par la mobilisation du service par les musulmans, car comme pour les éleveurs qui commercialisent via une coopérative, la distance à parcourir peut être rédhibitoire.

En somme, il s'agit d'une vente qui comporte des risques, car si ces écarts réglementaires sont tolérés, ils peuvent donner lieu à des sanctions suite à un contrôle inopiné, notamment la coupure des aides européennes. Deux hypothèses peuvent alors être émises : soit ce risque retient les éleveurs rencontrés de commercialiser par ce canal ; soit certains éleveurs commercialisent effectivement de cette manière sans nous l'avoir exprimé, par crainte d'un contrôle.

Chaque stratégie commerciale vise une certaine *rentabilité*, perçue différemment selon les éleveurs. Malgré un écoulement aisé de leur production, facilité par leur situation *périurbaine*, ceux-ci expriment tous ou presque, des limites financières au développement de leur exploitation. Ce constat, souvent exprimé indirectement (difficulté à embaucher, charges « trop » importantes...), démontre que chacun recherche un équilibre financier, qui n'est globalement pas atteint.

## 2. Les aides européennes : entre soutien et ressentiment

Excepté un, en cours d'installation, tous les éleveurs touchent des aides européennes d'un certain type au moins, et elles représentent pour la plupart une grande partie de leur revenu : « Si la PAC tombe, tu dors mieux », « Ca nous fait manger, je m'en cache pas »

« Ceux qui font sans, je ne sais pas comment ils vivent »

(Chambre d'Agriculture Hérault)

Si le versement des aides directes ne dépend que de la nature du foncier occupé et pâturé, sans considération pour la maîtrise de ces espaces, ce n'est pas le cas pour les aides indirectes (MAEC). Pour les obtenir, il faut maîtriser durant au moins cinq ans la surface sur laquelle les pratiques *agroenvironnementales* sont mises en œuvre. Dans un contexte *périurbain*, cette maîtrise est loin d'être évidente, et limite l'accès à un financement qui devrait soutenir des pratiques favorables à une *bonne qualité environnementale* (partie VI.B page 68).

Pour beaucoup d'éleveurs, ce versement d'aides est vécu comme un *palliatif*, de *l'assistanat*, une traduction financière du manque de reconnaissance de leur travail. Certes, elles existent pour compenser les difficultés du terrain, ici une ressource agropastorale faible et irrégulière. Mais dès lors qu'elles représentent une partie importante, si ce n'est principale, de leurs revenus, ils s'interrogent sur l'intérêt porté à la production, ainsi que sur la durabilité d'une telle démarche :

« Ca peut pas marcher [...] ça me gêne »

« Maintenant ils nous tiennent parce qu'ils nous aident, parce qu'ils nous donnent des sous, on peut pas faire autrement que de passer par eux, pour avoir quelque chose qui puisse avancer »

« Les consommateurs ne comprennent plus, et je les comprends ; je suis plus d'accord avec le système »

De plus, plusieurs éleveurs présentent de l'agacement face au principe des aides indirectes européennes. Ces différents cadres dispensant des injonctions environnementales ne les mettent pas sous pression, mais sont plutôt perçus d'un œil cynique :

« On va toucher un pognon fou pour faire ce qu'on fait déjà »

« Si nous, on n'est pas écologistes, on peut arrêter le métier. »

Les concepts de *développement durable*, d'*agroécologie*, de pratiques *agrienvironnementales* les irritent, non pas que les principes sous-jacents leur soient obscurs, mais plutôt parce qu'ils sont présentés comme innovants et essentiels. Cette manière de communiquer autour de ces aspects manque de cohérence à leurs yeux : alors qu'ils ne se sentent pas reconnus comme des *écologistes*, ils reçoivent des aides palliatives « On est éleveur, pas jardinier ». De manière générale, les contraindre pour des objectifs de conservation de la *biodiversité*, ou *mettre sous cloche* des espaces, sans possibilité d'aménagement, d'activités humaines et animales, leur paraît manquer de cohérence face au développement de la ville et des transports auquel on autorise une croissance tentaculaire :

« C'est que maintenant, alors c'est Natura 2000. Protéger, conserver, etc. Alors on fait ça d'un côté, et puis après de l'autre on accepte le moto cross. Soit on fait tout bien, soit on ne fait rien »

« Il faut protéger les choses, parce-qu'on détruit tout : ça a quel sens ? »

Ces éleveurs qui expriment leur agacement sont plutôt ceux qui ont choisi de mettre en œuvre des pratiques agropastorales dans le but de poursuivre une activité familiale, et/ou historique, traditionnelle...

Enfin, la complexité des démarches nécessaires pour obtenir ces aides les conforte dans la dépréciation de ce principe. Certains les vivent comme une *double-peine* : alors qu'ils ne parviennent pas rémunérer leur travail uniquement grâce à leur production, ils doivent en plus réaliser des procédures fastidieuses et lentes (partie VI.C page 78).

### 3. D'autres leviers financiers indirects pour soutenir la production

#### a) De la production...

- La contractualisation, une première étape à la rémunération de service

Le foncier parcouru par les troupeaux agropastoraux est au cœur de leur système d'élevage. En *périurbain*, l'accès à ce foncier est limité et complexe (partie VI.B page 68 : méfiance des propriétaires, multi-usage...). Souvent, lorsque les propriétaires autorisent le pâturage, ils le font sans formaliser cet accord par un contrat, craignant d'être *dépossédés*. Les abus d'activités agricoles intrusives (parcage sauvage de chevaux, conflit avec un éleveur qui était autorisé mais qui refuse de quitter la propriété...) ainsi que les potentialités économiques de certains espaces contribuent à nourrir cette crainte. La mauvaise connaissance des possibilités de contrats participe également à la frilosité des propriétaires à formaliser un accord avec un agriculteur. Il existe pourtant des modalités de mise à disposition sécurisantes pour les deux parties, onéreuses ou non (Communauté de Communes du Lodévois et Larzac 2014). Certains contrats sont d'une durée déterminée par le propriétaire (le prêt à usage gratuit, aussi appelé *commodat* ; sur des parcelles à vocation urbanistique, la convention d'occupation précaire donnant lieu à un loyer) ou d'un minimum de six ans (conventions de mise à disposition SAFER, ou de pâturage, toutes deux locatives). De plus, un propriétaire est soumis à des obligations d'entretien et de débroussaillage de ses parcelles. Dans le cas d'un bail à ferme, ou fermage, d'une durée de neuf ans minimum, le preneur du bail s'engage à utiliser en « bon père de famille » la chose prêtée<sup>28</sup>. En contractualisant avec un éleveur, le propriétaire transfère donc son obligation de gestion au locataire. Il est ainsi soulagé d'une part des frais associés à l'entretien, et d'autre part de sa crainte de mauvais usage par le locataire, puisque ce contrat lui donne un recours. Même en l'absence d'engagement perpétuel du propriétaire, ces contrats permettent toutefois à l'éleveur de sécuriser son foncier.

<sup>28</sup> Il doit cultiver et entretenir le fonds comme le ferait un propriétaire soucieux de son bien, exploiter en professionnel responsable, assurer durablement la conservation du bien en exerçant de bonnes pratiques agricoles et environnementales

Cette sécurisation est une première étape importante pour permettre d'entamer les démarches nécessaires à l'obtention de certaines aides (MAEC). Aussi, un propriétaire public, tel qu'une collectivité, a les moyens de favoriser les pratiques agropastorales sur son territoire en formalisant avec un éleveur une autorisation de pâturage sur ses parcelles. C'est ce qu'a souhaité la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel (Annexe XV), qui a mis en place des conventions de pâturage tripartites entre la commune, l'Office National des Forêts [ONF] et les éleveurs présents sur son territoire – éleveurs VOAÉ et VOAB.

Néanmoins, beaucoup d'élus rencontrés assuraient souhaiter soutenir l'agropastoralisme sur leur commune, mais ne rien pouvoir faire : d'une part parce qu'ils n'ont aucune (ou quasiment aucune) maîtrise foncière, et d'autre part car les propriétaires fonciers privés sont nombreux et non identifiés. Ce sujet est développé dans la partie suivante (VI.B.1 page 68).

*Service rendu par les éleveurs : les collectivités peuvent rétribuer directement...*

Les aides indirectes européennes reconnaissent les intérêts environnementaux des pratiques agropastorales. Il existe également des moyens de reconnaître le rôle primordial des éleveurs dans la lutte contre l'embroussaillage, et donc dans la limitation du risque incendie. Pour la commune de Saint-Bauzille-de-Montmel, contractualiser le pâturage du troupeau de l'éleveur VOAB sur sa commune est apparu comme une évidence. Elle voit là l'occasion de soutenir le développement d'une activité économique locale, dans un village qui craint comme d'autres en zone *périurbaine* de Montpellier, de devenir *village-dortoir*. De plus, cette commune a été touchée par un incendie majeur en 2010 (1000 ha ont brûlé sur 2000 ha de son territoire). Suite à cet incendie qui a touché plusieurs communes du nord-est de MMM et sud-est de la CC GPSL, l'étude menée par l'Agence MTDA (2011) a préconisé le *redéploiement de l'agropastoralisme* sur un territoire dont les espaces naturels se ferment. La municipalité a donc décidé de soutenir au maximum le projet d'installation de l'éleveur VOAB afin d'agir de manière durable et raisonnée sur le risque incendie. Après avoir contractualisé le pâturage, elle réalise les démarches nécessaires pour rétribuer ce service rendu par l'éleveur grâce à la mise en œuvre de ses pratiques. C'est également le cas de la commune de Montaud, qui a pu mobiliser des fonds afin de financer une animation foncière suite à l'incendie de 2010 (450 ha brûlés sur 1300 que compte la commune). La municipalité a ensuite contractualisé le pâturage d'un éleveur installé depuis une demi-douzaine d'années sur une commune voisine, Saint-Drézéry. Pour le maire, cette action relève « de l'intérêt général, public », et c'est donc à la municipalité de s'engager pour soutenir les pratiques agropastorales.

Ces initiatives localisées reconnaissent le rôle joué par l'éleveur, et le rétribuent naturellement, en considérant les économies réalisées par la commune sur l'entretien et les mesures de prévention des incendies, mais également sur les impacts économiques post-incendies.

*... ou indirectement les activités agropastorales*

Accéder au foncier représente une difficulté majeure pour les éleveurs (partie VI.B page 68), mais il faut noter que même lorsqu'il est disponible et mis à disposition, la mise en œuvre des pratiques agropastorales n'est pas encore évidente. Effectivement, particulièrement dans

le pourtour de Montpellier, propriétaires (publics ou privés) et éleveurs se retrouvent parfois confrontés à un milieu trop fermé. Si certains éleveurs considèrent que cette fermeture peut être gérée en parquant des animaux régulièrement à un endroit fixe, il est alors nécessaire de mettre à disposition du troupeau des ressources plus appétentes afin de lui garantir un régime alimentaire équilibré et complet. En outre, cette modalité de réouverture dépend du degré de fermeture du milieu, des espèces présentes, de la capacité de l'éleveur à gérer la réouverture d'un milieu par son troupeau et de ses moyens financiers pour clôturer le périmètre... Ouvrir partiellement le milieu mécaniquement, avant d'y faire entrer le troupeau qui pourra ouvrir davantage et ce plus aisément, est aussi un moyen possible de rendre *disponible* au pâturage ce type de milieu.

Au-delà de la contractualisation, les propriétaires, notamment publics, pourraient favoriser la mise en œuvre de pratiques agropastorales sur leur territoire et l'entretien de leur foncier en soutenant son aménagement. Il pourrait être envisagé qu'une part de certains budgets publics puisse être fléchée pour aider l'achat et la pose de clôtures, ou encore l'ouverture mécanique des espaces fermés. L'élevage agropastoral étant multifonctionnel, un tel fléchage de budget n'aurait pas nécessairement besoin d'être de nature strictement *agricole* (lutte contre l'incendie, entretien du foncier communal, ...). L'OCAGER<sup>29</sup> mise en place sur le Massif de la Séranne (Saint-Guilhem-le-Désert), portée par l'Association Syndicale Autorisée [ASA]<sup>30</sup> de la Séranne (existante depuis 1981) dans le cadre du Plan Massif des Monts de Saint-Guilhem-le-Désert (issu d'un diagnostic de l'ONF en 2004) permet ce genre d'opérations. Dans le cadre de cette opération concertée, l'ONF, les propriétaires et le Conseil Départemental ont réalisé des travaux d'ouverture et de débroussaillage complémentaires au pâturage, ainsi que des travaux d'aménagement (clôtures, points d'abreuvement pour les troupeaux). Cette OCAGER est en partie financée par le dispositif d'intervention *TerrARural* de la région Languedoc-Roussillon, qui participe à ce type d'aménagement.

- **Réflexion autour de l'embauche de berger**

Afin de pallier indirectement les freins de développement que représentent les difficultés financières pour certains éleveurs, un autre moyen pourrait résider dans le soutien à l'embauche. Il a été présenté précédemment l'intérêt d'accompagner le troupeau en *garrigue*, notamment en le gardant, afin de valoriser de manière optimale ce milieu particulier (partie V.B page 47). Néanmoins, certains facteurs limitent la faisabilité de ce type de gestion du troupeau (Figure 9 : aspects fonciers, moyens financiers). Au moins deux éleveurs sont confrontés à l'inadaptation des modalités d'embauche. En effet, ils souhaiteraient embaucher un berger, mais n'ont pas les moyens financiers suffisants de le faire au vu des obligations réglementaires associées (charges salariales, salaire minimum...).

<sup>29</sup> Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion des Espaces Ruraux

<sup>30</sup> Une ASA permet le regroupement de propriétaires qui souhaitent la réalisation de travaux intéressant l'ensemble des propriétés foncières considérées. Elle peut être constituée afin de construire, entretenir, gérer des ouvrages ou réaliser des travaux en vue de prévenir les risques naturels ou sanitaires, les pollutions et les nuisances, ou encore préserver, de restaurer ou d'exploiter des ressources naturelles par exemple. Constituée à l'initiative des propriétaires intéressés, d'une collectivité territoriale ou d'un groupement de collectivités territoriales, elle est créée, modifiée et dissoute par arrêté préfectoral publié au recueil des actes administratifs ([www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

A l'instar des régions agropastorales (PACA par exemple), il faudrait mener une réflexion sur les modalités de facilitation d'embauche pour les emplois à faibles revenus, lorsque l'emploi généré contribue à un *intérêt public*. Mettre en œuvre des pratiques agropastorales permet de bénéficier d'aides indirectes européennes, de certains soutiens financiers publics au titre du service rendu (tel que la lutte contre les incendies), il serait intéressant d'agir également sur l'aspect de l'embauche, en travaillant sur un *contrat de berger* (Contrats à Durée Déterminée Saisonnier<sup>31</sup>). Néanmoins, s'il s'agit de soutenir cette initiative à l'échelle individuelle (puisqu'il s'agit là de deux éleveurs ayant exprimé ce besoin), le contexte *périurbain* de Montpellier pourrait être limitant en l'état actuel du soutien aux pratiques agropastorales, plutôt réduit. Pour un éleveur isolé, embaucher un berger pourrait rester trop coûteux, et complexe. Toutefois, une reconnaissance croissante potentiellement attribuée à ces pratiques par la mise en œuvre de propositions énoncées en partie VII.B (page 86), permettrait aux éleveurs agropastoraux d'avoir davantage de légitimité, et de se rassembler afin de peser dans la réflexion autour de ce type de contrat. Cette hypothèse est d'autant plus envisageable que des éleveurs de l'arrière-pays héraultais se sont constitués en Groupement d'Employeurs<sup>32</sup> afin de salarier un berger d'estive, qui travaille le reste de l'année pour chacun d'entre eux. Ce type de schéma pourrait éventuellement s'observer dans le contexte *périurbain* de Montpellier, non seulement pour les éleveurs de type A, transhumants, d'autant que certains se réunissent et travaillent ensemble, pour monter en estive, s'informer des cours de l'agneau, commercialiser la laine... Mais également pour les autres types. Cela nécessiterait cependant une réflexion poussée sur les qualifications du salarié (uniquement berger ou bien ouvrier d'élevage, pouvant participer à diverses activités des exploitations) et sur la répartition de son temps salarié - et donc du nombre d'éleveurs pouvant s'associer pour bénéficier de son travail. Cette réflexion pourrait peut-être envisager l'association d'éleveurs de différents types, afin de s'appuyer de manière stratégique sur le décalage des périodes d'astreintes (transformation laitière, estive, production de fourrages...) pour décider de l'affectation du salarié.

#### **b) ... à la commercialisation**

- **Débouchés des agneaux en vif : enjeux autour du marché sacrificiel de l'Aïd-el-Kebir**

Malgré des enjeux conséquents autour du débouché hallal et sacrificiel pour l'*Aïd-el-Kebir* (partie VI.A.1 page 57), la demande importante à Montpellier et alentours, et l'existence d'abus des GMS lorsqu'elles occupent ce marché, l'absence d'un cadre réglementaire complet et adapté se remarque. Par le manque de reconnaissance par les pouvoirs publics des besoins des éleveurs agropastoraux d'une part, et de la population musulmane d'autre part, cette filière reste marginalisée et quasi-informelle (Pégaz-Fiornet, A., 2010). Il y a pourtant une réflexion à mener sur la mise en place d'outils adaptés à cette occasion : unités

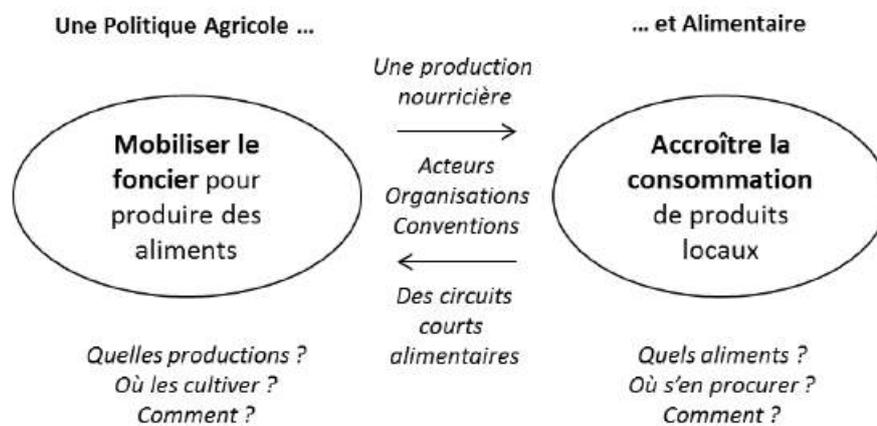
<sup>31</sup> Ce type de contrat permet aux employeurs de bénéficier d'exonération de charges patronales spécifiques (ce qui peut les inviter à mieux rémunérer leurs bergers salariés)

<sup>32</sup> Pouvant être constitué sous forme associative, ou sous forme coopérative, un Groupement d'Employeurs permet à des entreprises qui n'auraient pas, seules, les moyens d'embaucher, de se rassembler sous ce statut afin de recruter un ou plusieurs salariés et de le(s) mettre à disposition de ses membres, selon leurs besoins. [travail-emploi.gouv.fr](http://travail-emploi.gouv.fr)

d'abattages mobiles et/ou temporaires<sup>33</sup>, constitution de collectifs ou mutualisation d'un intermédiaire qui permettrait l'achat de gros et/ou la négociation, ainsi que la médiation dans les cas de soupçon d'abus financier (ces abus liés à l'offre et la demande se développent dans certaines régions françaises, région parisienne notamment). Afin de servir d'autres objectifs, des outils collectifs existent dans la région, et fournissent un service rémunéré à l'interface des producteurs et des consommateurs<sup>34</sup>.

Selon les dires d'acteurs rencontrés, les institutions régionales auraient engagé ce type de réflexion. Elles travailleraient notamment sur les outils à construire, et les leviers financiers pour les créer et les mettre en œuvre. Si ce n'est pas déjà le cas, il faudrait associer à ces réflexions les éleveurs agropastoraux locaux, ainsi que les acteurs concernés afin d'adapter au mieux les outils envisagés et leur utilisation.

- **Approvisionnement de restaurations collectives: de la volonté socio-politique à la mise en pratique**



**Figure 11 - Schéma représentant la volonté politique de MMM en terme de relocalisation de l'alimentation (source : MMM, 2015)**

La métropole montpelliéraine défend dans sa *Politique Alimentaire et Agroécologique* [P2A] le soutien aux fermes agroécologiques, insistant sur la dimension locale de l'approvisionnement alimentaire de la population métropolitaine, et les liens à tisser et entretenir entre *urbain* et *ruralité* (Figure 11). Les volontés politique et sociale s'orientent vers la nécessaire reterritorialisation de l'alimentation, et l'importance de pratiques agricoles non néfastes pour l'environnement. La mise en œuvre de cette volonté implique quelques adaptations de la part des responsables et salariés de ces restaurations collectives tout comme des agriculteurs fournisseurs : adaptation des menus à la saisonnalité des produits, gestion de l'interruption régulière de la demande dans le cas des restaurations scolaires... Au vu de ce type de contraintes, l'approvisionnement des restaurations collectives en produits laitiers agropastoraux semble moins complexe que celui en produits carnés

<sup>33</sup> Documents relatifs à l'exploitation d'un abattoir mobile durant l'Aïd El Kébir, publiés en juillet 2015 par la préfecture du Val d'Oise : [www.val-doise.gouv.fr](http://www.val-doise.gouv.fr)

<sup>34</sup> Conserverie artisanale *Label d'Oc*, transformant produits végétaux et carnés. SARL basée à Rogues, dont le siège social est basé à Montpellier : <http://labeldoc.fr/>

agropastoraux. Les éleveurs interrogés à ce sujet soulignent la grande saisonnalité de leur production, disponible deux fois par an, pour une période très condensée (quelques semaines). Par ailleurs, ils se préoccupent de la valorisation de leurs animaux entiers : approvisionner une restauration collective uniquement pour les morceaux les plus couramment consommés (côtes, filets...) pose la question de la valorisation qu'ils pourront envisager des autres morceaux. D'un autre côté, accepter l'ensemble des morceaux signifie pour la restauration savoir les valoriser, et ce pour qu'ils soient mangés par des publics parfois peu habitués à les consommer. Certains éleveurs ont émis des craintes quant à la logistique d'un tel débouché, et au risque sanitaire potentiel, associé au fait qu'il s'agisse de la commercialisation de produits frais. Néanmoins, la réflexion sur cette question mérite d'être davantage poussée, en considérant ces craintes et les leviers qui peuvent être envisagés pour un tel approvisionnement. Il est certain qu'il requerrait une adaptation de la part des deux parties prenantes, à la fois politique et agricole.

- **Des pratiques « traditionnelles » dans l'air du temps ?**

Si la viande et le lait sont aujourd'hui les produits commercialisés de l'agropastoralisme, historiquement la valeur agropastorale portait sur les actuels *sous-produits* que sont le fumier et la laine.

Avant les années 1960 et l'apparition massive d'amendements de synthèse, les mas viticoles étaient dotés de troupeaux d'ovins comptant quelques caprins, qui pâturaient entre les rangs de vignes lorsque cela ne présentait aucun risque pour la production. Cette intégration de l'élevage à la viticulture permettait une fumure organique de qualité à la vigne, et permettait de diversifier le système d'alimentation du troupeau sans coût supplémentaire pour l'éleveur. Le contexte politique et social actuel tend à défendre largement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, tant pour la préservation des paysages et de la biodiversité que pour des aspects sanitaires tels que la qualité de l'eau et la préservation de cette ressource (parties II.A.2 page 21 et IV.B page 41 ; (M.R. 2015)). Sur le territoire *périurbain* montpelliérain, certaines pratiques viticoles doivent être repensées, pour préserver les ressources naturelles communes, autant que la santé des viticulteurs. La production de vin en Agriculture Biologique croit, en lien avec la demande sociale (ou des consommateurs). Ces viticulteurs en Agriculture Biologique recherchent des méthodes alternatives de désherbage d'inter-rangs, et de fumure de leurs vignes. Le développement de partenariats avec des éleveurs agropastoraux est parfaitement adapté aux besoins mutuels des viticulteurs et des éleveurs. Les viticulteurs réalisent *biologiquement* leur désherbage et leur fumure sans effort ni coût supplémentaire, tandis que les éleveurs diversifient l'alimentation de leur troupeau et sécurisent leur foncier pour une période de l'année. Deux éleveurs rencontrés sont d'ailleurs également viticulteurs, et intègrent leurs vignes au calendrier alimentaire de leur troupeau (éleveurs VOVP et LOVO).

Deux éleveurs ont évoqué un autre type de partenariat avec des maraîchers souvent proches de leur exploitation : ils échangent avec eux du fumier contre des services (curage de bâtiments par exemple). Ce type de partenariat pourrait être plus largement mis en place, appuyé par le soutien politique de la métropole aux fermes agroécologiques. Les maraîchers *périurbains* accèderaient ainsi à une fumure organique locale, et les éleveurs bénéficieraient d'un complément de revenu. En considérant le fait que la plupart des éleveurs rencontrés

emmènent leur troupeau sur parcours, il faudrait toutefois étudier les potentialités de ce développement sur la base du fumier récolté dans les éventuels parcs de nuit ou sur les exploitations sans garde.

L'éleveur VOPC pratique lui aussi la pâture des vignes avec son troupeau. Bien qu'en reconversion professionnelle récente, ses pratiques et projets s'inspirent des pratiques agropastorales historiques. Il est convaincu que le maintien et le développement de l'élevage agropastoral des milieux ouverts méditerranéens passent par l'adaptation de ces pratiques anciennes au contexte actuel. Auparavant, les lots d'animaux n'étaient pas gérés tous ensemble au sein d'une exploitation mais indépendamment, un éleveur gérant un lot (uniquement des brebis gestantes, ou des agneaux). Intéressé par cette gestion collective des lots, cet éleveur a mis en place un système de *pension d'estive* pour les agneaux de printemps : après avoir monté son troupeau en estive, il garde aux abords de Montpellier ses agneaux ainsi que d'autres donnés en pension, et cette activité lui est rémunérée en agneaux. Il s'organise également avec huit éleveurs cévenols pour la tonte et la commercialisation de la laine. Souhaitant valoriser la qualité de ce *sous-produit*, ils le font transformer tout en restant propriétaires de la laine, depuis la base brute jusqu'au produit fini.

L'ensemble de ces initiatives partenariales et collectives contribue à apporter davantage de valeur ajoutée à la production des élevages agropastoraux, et à améliorer leurs revenus. Cela contribue au maintien et au développement des pratiques agropastorales, d'autant plus lorsqu'elles sont favorisées et valorisées par des acteurs politiques.

De manière générale, les agriculteurs connaissent une situation financière complexe, et souvent précaire. Cette précarité les affecte alors même que l'intime imbrication entre projet professionnel et projet de vie caractérisant leur activité mériterait une pérennité et une stabilité financières assurées. Il semble que ce soit l'objet des aides européennes, dont l'obtention ne semble globalement pas perçue comme légitime.

L'acceptation de cette réalité financière difficile est souvent motivée par des facteurs personnels :

« On fait un métier qui nous plaît, et ça, déjà, ça ! C'est beaucoup »

« J'avais le sentiment de passer à côté de ma vie » (activité d'élevage comme reconversion professionnelle)

La plupart des éleveurs rencontrés exprime avoir fait le choix d'une *cohérence* entre valeurs et profession, intégrant bien-être animal, préservation du *milieu ambiant*, et qualité de vie... Ces choix leur font accepter les *contraintes* associées à leur activité agricole (astreignante, chronophage, solitaire), ainsi qu'une *rentabilité* qui n'est pas toujours atteinte.

Toutefois, ce sont ces aspects qui peuvent ne pas motiver la reprise ou l'installation agricole :

« L'élevage, c'est le pire des métiers »

« Un jeune qui s'installe, il a l'assurance d'être célibataire ; les femmes sont plus intelligentes (rires), donc elles ne veulent pas travailler tout le temps, elles veulent voir autre chose »

« Tu prends ton salaire actuel, tu le divises par 2 »

D'autant plus lorsque les éleveurs eux-mêmes tentent de dissuader leurs enfants de poursuivre dans ce domaine :

« C'est mon rêve, que mon fils s'installe [...] Maintenant, je me demande si c'est une bonne idée »

L'absence de reconnaissance des éleveurs est notable, mais l'existence d'un certain nombre de leviers méconnus, engagés individuellement ou par des collectivités peut permettre de gérer en partie leurs difficultés financières. L'utilisation de ces leviers est dépendante de volontés individuelles, et leur mise en œuvre même dépend de la reconnaissance apportée à ces pratiques.

De plus, si les problèmes financiers des éleveurs sont majoritairement liés à l'importance de la *garrigue* au cœur de leur système d'élevage, cet élément central amène d'autres difficultés du fait de la localisation *périurbaine* des exploitations.

## **B. « Le plus gros problème, c'est le foncier » : enjeux autour du foncier périurbain**

### **1. Volontés publiques : entre freins à la mise à disposition et réticence franche**

#### **a) Une volonté de mise à disposition de parcelles publiques qui se confronte à des limites**

Il a été évoqué dans la partie précédente que la contractualisation entre un éleveur et un propriétaire, notamment public, constitue une première étape de la reconnaissance des pratiques agropastorales (partie I.A.1.a) page 61). Une fois actée, elle peut s'associer à une rétribution du service rendu d'entretien des espaces contractualisés, service qui répond à des enjeux environnementaux et sociaux multiples : qualité paysagère d'un milieu ouvert, préservation d'une biodiversité spécifique, prévention des incendies...

Or les freins rencontrés par les collectivités sont doubles :

- o elles disposent de foncier qu'elles souhaitent mettre à disposition d'un éleveur, mais le milieu qu'il porte est très ou trop fermé ;
- o elles ne disposent d'aucun foncier, ou très peu, et le reste du foncier de leur territoire est privé et très morcelé.

Comme les éleveurs, ces collectivités sont confrontées à un travail complexe d'identification d'un grand nombre de propriétaires ; cette tâche déjà chronophage lorsqu'ils existent ou que l'héritage s'est réalisé sans indivision, l'est encore davantage si ce n'est pas le cas. Les moyens humains et financiers des collectivités, notamment des communes, sont limités et ne leur permettent pas d'engager une telle animation foncière sur leur territoire afin de mettre à disposition un foncier cohérent pour l'éleveur agropastoral.

Outre ce fait, il est rarement envisageable de limiter une emprise agropastorale aux frontières administratives. Aussi, ce travail d'animation foncière doit être envisagé à l'échelle intercommunale. Il pourrait s'agir d'une activité de *service aux communes*. Cette animation foncière soutiendrait indirectement les finances des éleveurs, par la sécurisation de leur

foncier, et donc de leur activité agricole, mais aussi en leur permettant de pouvoir mobiliser certaines aides dont cette maîtrise foncière est le pré-requis.

Certaines communes de la zone d'étude ont pu mettre en œuvre une animation foncière, en mobilisant des financements particuliers. A Montaud, suite à l'incendie de 2010, des fonds ont été obtenus afin de réaliser une animation foncière sur le territoire, et contractualiser l'entretien de ces espaces avec un éleveur voisin. A Fabrègues, dans le cadre de mesures compensatoires du doublement de l'autoroute A9, la gestion des enjeux de biodiversité se fera par l'installation d'un éleveur agropastoral. La commune dispose de foncier communal, mais il est très mité par le foncier privé. Afin de constituer une emprise foncière cohérente pour ce futur éleveur, une animation foncière menée par la SAFER, en prestation pour le CEN-LR, permet de mettre en place une Association Foncière Autorisée [AFA]. Cette AFA comprend à ce jour 180 propriétaires différents. L'engagement de la commune dans cette AFA rassure les propriétaires privés quant au fait de permettre l'usage de leur foncier via cet outil. Avec l'essor des mesures de compensation, suite au vote de la loi *Eviter Réduire Compenser [ERC]*, ce type de projet pourrait se développer sur les communes ayant connaissance de sites d'intérêt écologique sur leur territoire.

Dans le cadre de ce projet de mesures compensatoires à Fabrègues, la procédure de récupération des "biens vacants sans maître" a également été utilisée. Elle permet pour une commune d'acquérir les parcelles qui n'ont pas de propriétaires identifiés suite à une animation foncière. Ces "biens vacants sans maître" doivent se retrouver dans de nombreuses communes : dans le cas de Fabrègues, cela représente sept hectares sur les vingt hectares de foncier privé considéré.

Il est également possible, suite à un constat d'absence d'exploitation d'une parcelle agricole ou agropastorale, d'imposer à un propriétaire de remettre son bien en valeur, lui-même ou via un agriculteur. Toute personne physique ou morale peut saisir le préfet à ce sujet, qui informe ensuite le Conseil Départemental, qui saisit à son tour la Commission Départementale d'Aménagement Foncier [CDAF]. Cette commission donne son avis sur la possibilité d'une mise en valeur agricole ou agropastorale du foncier considéré, avant de mettre en demeure le propriétaire, qui a deux mois pour s'engager à remettre en valeur ou renoncer<sup>35</sup>. L'intérêt public de terres manifestement sous-exploitées ou incultes est mis en avant<sup>36</sup>. Cette démarche peut être longue, mais elle semble intéressante dans le cas de milieux fermés *périurbains*, qui portent des enjeux cruciaux, notamment de risque incendie.

Ces différents outils peuvent aider à la sécurisation foncière pour les éleveurs, et faciliter ainsi pour les collectivités la gestion de leur territoire. Néanmoins, ils sont peu connus : en prendre connaissance et les mettre en œuvre nécessitent pour une collectivité d'affirmer sa volonté de défendre les pratiques agropastorales sur son territoire.

<sup>35</sup>[www.ca06.fr](http://www.ca06.fr) ; [www.installation-agricole.fr](http://www.installation-agricole.fr)

<sup>36</sup>[www.senat.fr](http://www.senat.fr)

**b) Réticence de la mise à disposition de parcelles publiques - interdiction de passage/passage sans contractualisation**

Or, comme évoqué précédemment (partie I.A.1.a) page 61), il est fréquent que la crainte des propriétaires soit d'être *dépossédés*. C'est également le cas des collectivités, telles que les communes. Cette crainte est l'effet d'abus d'activités agricoles, qui s'approprient l'espace malgré l'absence d'accord, ou un mauvais entretien reproché.

La réticence des propriétaires publics à mettre leur foncier à disposition d'un éleveur est également l'effet de la spéculation sur des projets économiques plus intéressants. Un projet photovoltaïque coûtera une grosse somme en investissement, mais rapportera régulièrement de l'argent à la commune permettant son remboursement puis sa rentabilité ; développer un lotissement permet d'avoir de nouveaux habitants, donc davantage d'impôts sur la commune, ce qui permet d'améliorer les finances communales...

Enfin, comme cela sera développé par la suite, une caractéristique principale des espaces *périurbains* est le multi-usage : ainsi, les collectivités ne souhaitent pas favoriser un usage plutôt qu'un autre (par exemple en contractualisant), chacun représentant un poids électoral plus ou moins important. Une inertie des collectivités se constate dans la médiation d'un conflit d'usage. Mais il arrive qu'elles soient obligées d'intervenir dans un tel conflit: dans ce cas, si la collectivité n'a pas un intérêt certain pour les pratiques agropastorales dont elle reconnaît le rôle, elle aura tendance à favoriser l'usage le plus ancien sur son territoire (dans bien des cas, la chasse), et/ou le plus *rentable* économiquement.

**c) De nécessaires bâtiments (agricoles, et logements) « problématiques »**

La méfiance de communes vis-à-vis des projets agricoles est d'autant plus importante qu'elle nécessite lorsqu'ils sont absents, la construction de bâtiments destinés aux activités agricoles (troupeau, matériel) et au logement.

Une des difficultés régulières à laquelle doivent faire face les éleveurs agropastoraux rencontrés est cette indisponibilité de bâtiments agricoles, et la distance qui les sépare de leur logement. La localisation de leur activité en *périurbain* complique encore cette question, avec des loyers très élevés, pour les logements et le foncier valorisé. Les pratiques agropastorales mobilisent souvent des espaces classés en *Zones Naturelles (ZN)*, parfois en *Zones Agricoles (ZA)* dans les documents d'urbanisme : Plans Locaux d'Urbanisme [PLU] ou Plan d'Occupation des Sols [POS], Schémas de COhérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux [PLUi] à venir. Dans ces zones N et A, les constructions sont très fortement réglementées. Les collectivités sont souvent réticentes à y autoriser la construction, voire à modifier le classement d'une zone afin de permettre la construction de bâtiments nécessaires à la présence d'un éleveur agropastoral. Les ZN sont souvent l'objet d'un classement de site supplémentaire, qui empêche davantage le bâti. Et l'abus de porteurs de *projets agricoles* qui n'étaient que prétexte à bâtir en ZA a suscité de vives réactions de méfiance vis-à-vis des activités agricoles tant chez les populations que chez les élus de proximité.

Une autre difficulté qui se présente aux éleveurs dans ce contexte est la précarité de leurs bâtiments. Face à l'impossibilité de bâtir des infrastructures adaptées, ils peuvent mettre en

place des bergeries tunnels, ou des installations de type *cabanes*. La Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault [CCVH] a soutenu la commune de Montpeyroux pour la construction d'une bergerie de bois sur du foncier communal. Cette construction entre dans le cadre de l'OCAGER de la Séranne. Le dispositif régional *TerrARural* soutient les investissements *collectifs*, tels que les *fermes de reconquête* ou *fermes relais*. Ces fermes sont bâties sur du foncier communal, avec un portage financier des investissements par la commune et une prise en charge partielle des frais associés à ce portage par le Conseil Général, au travers du dispositif *TerrARural*. La ferme est soit propriété de la Commune, soit rétrocédée à l'agriculteur par le biais de loyers : cette rétrocession est toutefois à réfléchir, dans le sens où le foncier reste a priori propriété de la commune.

#### **d) Reconnaissance de l'agriculture périurbaine & conseils municipaux en mutation**

Le soutien aux projets agricoles traduit une réelle reconnaissance par la collectivité des pratiques agricoles de son territoire. Pour des aspects techniques et financiers, la collectivité a la possibilité d'être accompagnée par l'intercommunalité dont elle dépend, le Conseil Départemental ou le Conseil Régional. Effectivement, la commune a la compétence de l'urbanisme, qui intègre des ZA et ZN, mais n'a ni la compétence *agricole* ni la compétence *environnementale* (hormis pour les zones *périurbaines* et *rurales*, l'entretien de la voirie communale...). Certains des abus ont profité de l'*indulgence* passée de certaines communes dans l'étude du *projet agricole* soumis ; mais le plus fréquemment, ils sont le résultat d'un manque de compétences et de connaissances agricoles en leur sein, qui ne leur permet pas d'évaluer correctement la faisabilité et la durabilité des projets étudiés.

Effectivement, la recherche d'une qualité de vie rurale, *d'aménités vertes*, tout en limitant la distance logement-travail, amène un grand nombre de travailleurs *citadins* à s'installer en zones *périurbaines*. Bien que *néo-périurbains*, ils prennent part à la vie communale et intègrent les conseils municipaux. Cela constitue un changement lié à la *périurbanisation* du pourtour de Montpellier : lorsque les zones actuellement *périurbaines* étaient encore *rurales*, l'agriculture faisait partie du quotidien des habitants. Bien que les compétences communales n'intégraient pas l'agriculture, tout comme aujourd'hui, les conseillers municipaux connaissaient la question agricole, lorsqu'ils n'étaient pas eux-mêmes agriculteurs. De plus, aujourd'hui, du fait d'activités professionnelles souvent extérieures à la commune, les personnes se connaissent peu entre elles (Roche, Labouesse et al. 1997). Aussi, elles peuvent développer leurs connaissances agricoles au contact de leurs concitoyens agriculteurs.

« Dans les communes maintenant, il n'y a pas beaucoup d'agriculteurs, donc il faut être présent car il ne faut pas compter sur les autres pour nous défendre »

(éleveur LOVO, conseiller municipal)

Ce manque de compétences agricoles limite la considération de l'agriculture et de l'environnement de manière raisonnée dans les documents d'urbanisme, mais également comme parties prenantes d'un territoire local. La reconnaissance de l'activité agricole, et donc agropastorale est limitée de ce fait, de même que l'engagement et la valorisation d'initiatives de soutien aux éleveurs agropastoraux. Comme dans les cas de Fabrègues, Montaud ou encore Saint-Bauzille-de-Montmel (Annexe XV), c'est pourtant la

reconnaissance du rôle agropastoral sur leur territoire que ces communes ont souhaité afficher, afin de rallier à cet intérêt leurs concitoyens.

## 2. Des réticences de propriétaires privés liées à des aspects économiques

Le territoire *périurbain* est majoritairement occupé par du foncier privé, et solliciter les propriétaires n'est pas chose évidente (identification, contact...). Lorsqu'ils sont contactés, nombreux sont ceux qui ne souhaitent pas mettre leurs parcelles à disposition d'éleveurs agropastoraux. Il y a la crainte de l'appropriation foncière par l'utilisateur autorisé comme évoqué plus avant ; d'autres souhaitent en conserver l'usage de loisir, sans se contraindre à se coordonner avec l'éleveur pour jouir de cet usage ; mais le frein principal de cette mise à disposition réside dans la proximité urbaine de Montpellier.

### a) Des propriétaires privés sensibles aux sirènes du périurbain : quand la spéculation limite la mise à disposition foncière

En effet, l'urbanisation montpelliéraine s'étend rapidement, et influence considérablement les prix du foncier constructible, mais également agricole, par effet spéculatif. Cela peut d'ailleurs être un critère de délimitation de périmètre *périurbain*. Le Conseil Départemental de l'Hérault le mobilise pour l'étude des propositions de PAEN.

Une hausse de prix à hauteur de 1 à 3€/m<sup>2</sup> (soit 10 à 30 000€/ha) empêche l'achat par des candidats agricoles. Leur production ne leur permet pas de rentabiliser le terrain agricole à un prix si élevé, pour autant qu'ils aient les moyens d'investir cette somme. Mais les prix ne se régulent pas par cette absence d'achat en *périurbain*, car de nombreux citadins souhaitent acquérir un lopin de terre, qu'ils utilisent comme *terrain de loisir*. Ils peuvent acheter une parcelle de 1000 m<sup>2</sup>, pour un montant non *agricole* malgré le classement en ZA, sans se rendre compte de l'antécédent de prix que cela crée (parfois, la somme pour de petites parcelles peut correspondre à 70 000€/ha en *périurbain*). Outre l'antécédent de prix, le changement de vocation des terres constitue un effet néfaste pour l'agriculture, bien que ces acheteurs n'envisagent pas de construction. Au-delà de cinq ans sans vocation agricole, la SAFER ne peut plus préempter sur une vente. Aussi, une fois qu'un terrain n'est plus *agricole*, le rachat du terrain de loisir peut se faire à un prix bien plus élevé (jusqu'à 150 000€/ha) par un promoteur immobilier, et l'étalement *urbain* dans les zones agricoles se poursuit.

Les propriétaires privés *périurbains* ne souhaitent pas céder leurs terres au titre qu'elles pourraient devenir constructibles. Cette croyance est parfois déraisonnable, s'appliquant à des espaces de *garrigue* très éloignés des zones urbanisées, parfois même sur des sites classés. Cette spéculation foncière est si importante qu'elle freine même la mise à disposition de foncier pour le pâturage, probablement associée à la crainte de l'appropriation.

Cet état des lieux traduit là encore la mauvaise connaissance des possibilités de contrats de mise à disposition.

**b) Entre multi-usage et spéculation : la mise à disposition à des usagers au fort poids économique**

Les propriétaires privés ont eux aussi leur rationalité économique. Certains propriétaires sélectionnent l'usager de leurs terres en fonction de son poids économique. Des éleveurs agropastoraux rencontrés n'ont pas pu accéder à certains terrains inusités durant une grande période de l'année, voire se sont vu retirer l'accord oral de passage qu'ils avaient, au profit de chasses privées. Le principe de cette chasse est de privatiser un espace pour plusieurs milliers d'euros par an afin d'y chasser périodiquement. Les chasseurs constituant cette chasse privée souhaitent alors être les seuls usagers de ce foncier, au vu de la somme versée. Le même schéma de concurrence économique s'observe avec certaines activités agricoles (centres équestres, élevages taurins), qui ont davantage les moyens de verser un loyer conséquent qu'un éleveur agropastoral.

A mi-chemin entre les difficultés liées au multi-usage et celles liées à la spéculation, ces volontés privées se croisent avec les intérêts des éleveurs agropastoraux. Des éleveurs indiquent comprendre quelques propriétaires, parfois eux-mêmes anciens agriculteurs, qui voient là le moyen de pallier des difficultés financières. Toutefois, dans l'ensemble, il leur semble que le choix d'un avantage économique plutôt que celui du soutien de pratiques agropastorales aux rôles multiples, et dont la présence est historique, souligne le manque de reconnaissance actuelle de leur activité.

**3. Une déconnexion croissante de la population à l'agriculture : circulation des troupeaux & nuisances**

Les troupeaux agropastoraux lorsqu'ils sont menés sur parcours, ont historiquement emprunté des voies de circulation spécifiques (drailles, chemins). Aujourd'hui, le déclin des pratiques agricoles, notamment agropastorales, en zones *périurbaines* de Montpellier implique la perte d'accès et de circulation pour les troupeaux agropastoraux. L'étalement et le mitage urbains et le développement d'infrastructures de transport (routes, autoroutes, voies ferrées) sont autant d'interruptions de connexions entre les parcelles que peuvent pâturer les éleveurs agropastoraux.

Par ailleurs, lorsqu'ils doivent emprunter obligatoirement des axes inadaptés voire très fréquentés (traversées de routes, circulation sur un chemin goudronné...) avec leur troupeau, ou un tracteur circulant lentement, ils se retrouvent parfois confrontés à l'exaspération des personnes pressées, qui ne sont pas habituées à observer la présence de l'activité agricole *périurbaine*.

« C'est plus un fossé qu'il y a, c'est un gouffre entre l'agriculture et la population »

« Les gens sont déconnectés »

La qualité de vie rurale recherchée semble parfois se limiter aux intérêts paysagers. Les élus de communes *périurbaines* relatent qu'il leur arrive de recevoir des plaintes au sujet des ralentissements provoqués sur les axes de circulation, mais aussi concernant les nuisances visuelles (lorsque les bâtiments précaires des éleveurs ne s'intègrent pas au paysage, que leur matériel n'est pas stocké faute de bâtiments agricoles), sonores (travaux agricoles mobilisant

tracteur ou outils bruyants tôt le matin, les week-ends) ou encore liées aux animaux (mouches).

Deux éleveurs rencontrés reprochent à ces *néopériurbains* d'acheter une propriété pour son esthétisme, permis par leurs pratiques, et de leur en refuser l'accès pour éviter les nuisances. Cette mise à distance peut être formalisée par l'installation de clôtures. Cette situation est vécue là encore comme l'expression criante de l'absence de reconnaissance de leur rôle indispensable sur les milieux ouverts.

Par ailleurs, la circulation des troupeaux peut non seulement être interrompue par les axes de transports mais aussi par des clôtures installées par d'autres élevages (taurins, équestres). Fait constaté de manière récurrente par les éleveurs et les élus rencontrés, les élevages équins et taurins sont souvent considérés comme des « champions de l'appropriation de l'espace ». Des élus ont été confrontés à ces autres types d'élevages qui n'avaient pas pris la peine de demander d'autorisation avant d'installer chevaux et clôtures. Des éleveurs se plaignent de la mauvaise connaissance des sentiers de circulation agropastoraux, et de l'installation de clôtures qui bloquent leur circulation. Un autre aspect maintes fois cité est le départ des troupeaux avec l'abandon des clôtures inutilisées. Elles se détériorent alors, et en plus de contraindre la circulation de troupeaux, peuvent blesser les animaux, notamment les clôtures en fil barbelé pour taurins.

Dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique [SRCE], les pratiques agropastorales sont préconisées pour l'entretien des milieux ouverts, notamment pour la prévention incendie. Ce schéma pourrait alors intégrer des leviers d'action favorables au maintien des pratiques agropastorales, en menant une réflexion autour de la dimension de *corridors* des sentiers de circulation agropastoraux, ou encore des drailles. Un levier de solution réside une nouvelle fois dans l'affichage favorable des collectivités : à l'instar des brochures informatives autour des obligations de débroussaillage pour les particuliers, il s'agit d'informer les populations sur l'intérêt que présentent les pratiques agropastorales pour leur territoire, et de les valoriser. Emettre des conseils autour de l'importance de la circulation des troupeaux relève de ces collectivités, et l'acceptation ainsi que l'appréciation des pratiques agricoles sur un territoire dont ce n'est plus la vocation principale, ne se fera pas sans l'accompagnement des collectivités locales.

Tout autant que pour la circulation, la mauvaise cohabitation des multi-usages de l'espace périurbain est un frein considérable pour l'élevage agropastoral. Faciliter cette cohabitation dépend d'une part de la motivation des usagers à se coordonner, et d'autre part du niveau d'intervention des collectivités locales dans la gestion de ce multi-usage.

a) **Les espaces naturels périurbains : espaces de loisirs des urbains et néo-périurbains**

• **D'autres catégories d'élevages qui s'accaparent l'espace**

Pour éviter leur dégradation, les élevages taurins doivent quitter les zones humides qu'ils pâturent aux périodes où elles sont le plus humides et donc le plus sensibles au piétinement<sup>37</sup>. Durant ces périodes hivernales, ils se déplacent à la manière de transhumants dans les terres *sèches* éloignées du littoral, entrant en concurrence avec les éleveurs agropastoraux pour accéder au foncier. Ils se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés qu'eux, probablement renforcées par une perception de leur élevage comme *destructrice du paysage* : clôtures conséquentes de fils barbelés, piétinement et surpâturage fréquents puisque leur accès au foncier est limité... Ces perceptions négatives sont parfois accentuées par le comportement négligeant de certains éleveurs taurins qui imposent leurs clôtures sur du foncier qu'ils ne maîtrisent pas, et les abandonnent ensuite ; ou encore qui laissent divaguer leurs bêtes échappées à cause de clôtures mal agencées.

Autre activité très consommatrice d'espace, les centres et pensions équestres. Professionnels ou non, ces éleveurs gèrent plutôt le système d'alimentation de leur élevage par la distribution d'aliments achetés que par la ressource agropastorale, fréquemment surpâturée et/ou piétinée, l'espace enclos ayant plutôt un rôle d'aire de détente ou d'exercice (Roche, Labouesse et al. 1997).

Ces élevages bénéficient du même a priori négatif pour la détérioration du milieu qu'ils entraînent, ils occupent des parcelles peu étendues mais représentant en cumulé une surface considérable. Toutefois, les services proposés semblent leur permettre d'avoir des moyens financiers plus avantageux que les éleveurs agropastoraux, ce qui leur confère un avantage économique dans l'accès au foncier.

• **Les espaces naturels et agricoles périurbains : un espace vert grandeur nature**

D'après les éleveurs et les élus rencontrés, les citoyens voient dans les zones naturelles *périurbaines* un espace de repos et de détente, de distraction, « le poumon vert » de la ville. Ils y exercent diverses activités de loisir, motorisées ou non.

Si la plupart des éleveurs ne prêtent aucune mauvaise intention aux promeneurs avec leur chien, et encore moins aux randonneurs à pied ou à vtt, ces usagers sont la source de contrariétés fréquentes. Les éleveurs perçoivent à travers leurs comportements et réactions le décalage grandissant entre agriculture et *citadins*.

Les multiples perturbations du troupeau influencent le travail de l'éleveur, déjà contraint par de nombreux aspects. Il doit s'efforcer de gérer ses bêtes et de les rassurer, et s'inquiète de l'influence de ces perturbations sur leur bien-être et leur développement.

Pour ce qui est des loisirs motorisés, les acteurs rencontrés sont relativement unanimes sur les nuisances qu'ils représentent. Malgré des réglementations quelquefois en place

<sup>37</sup> Ce retrait des bêtes durant les périodes inondées est imposé par le cahier des charges des manadiers en convention sur les Espaces Naturels Sensibles départementaux.

interdisant l'accès aux espaces naturels, ou les indications de propriété privée, les moto-cross, quads, voire véhicules 4x4 évoluent sans gêne dans la *garrigue* et les vignes. Leur présence abîme les terrains, et effraie les troupeaux, qui ont alors des comportements imprévisibles.

**b) Les chasseurs : une présence historique qui leur confère un poids politique certain**

En France, la présence des chasseurs organisés en associations de chasse communales est historique, et toujours d'actualité, le milieu *périurbain* n'y fait pas exception. Le Projet Interdisciplinaire de Recherche en ENvironnement (PIREN) (1985) explique la permanence de cette pratique sociale par *une conception très jalouse de leurs territoires*, et une organisation en sociétés et associations permettant *avant tout de les préserver*. L'adhésion à ces sociétés et associations se faisait en différenciant les *sociétaires* (propriétaires fonciers de la commune et leurs descendants) et les *membres étrangers* (dont le nombre était fixé par l'Assemblée Générale [AG]). Le montant augmentait relativement à l'intégration territoriale des adhérents (propriétaires de terrains de chasse, domiciliés sur la commune, membres extérieurs), pouvant doubler à quadrupler pour les membres extérieurs.

Cet usage entre *sanctuarisation* et *sectarisation* fait encore aujourd'hui de la chasse la principale activité concurrente de l'élevage agropastoral. Globalement, les conflits sont nombreux, mais sont peut-être plus rares avec les chasseurs de *petits gibiers* (faisans, lièvres...). Effectivement, ces chasseurs semblent avoir conscience que la fermeture des milieux constatée depuis plusieurs années avec le déclin des pratiques agropastorales s'accompagne d'une réduction de la ressource cynégétique<sup>38</sup>. A contrario, les éleveurs de *gros gibier* estimeraient que les milieux fermés favorisent la présence du sanglier. Les perceptions des effets de l'ouverture des milieux sont variées, même en considérant une seule ressource cynégétique (les troupeaux agropastoraux contribuent à l'amointrissement des ressources cynégétiques ; les milieux fermés qui réduisent les ressources en *petit gibier* impliquent inévitablement un déclin de la ressource en sanglier, qui prédate le *petit gibier*...).

Les éleveurs expriment de multiples nuisances liées aux chasseurs (dégradations des clôtures et des passages, cartouches abandonnées, chiens divagants dans les troupeaux, problème de sécurité pour les éleveurs, les troupeaux et leurs chiens en période de battues...), mais la principale difficulté consiste à parvenir à une coordination des usages, et éviter une monopolisation de l'espace par les chasseurs.

Entretien des milieux ouverts qui défavorisent les ressources *cynégétiques*, pâturage des cultures faunistiques et utilisation des points d'eau à destination du gibier, dispersion de parasites transmissibles aux chiens, contraintes des opérations de chasse par les clôtures et/ou la présence... Les griefs reprochés aux éleveurs par les chasseurs sont également nombreux. Ils justifient régulièrement l'opposition de ceux-ci à l'installation ou au déploiement d'un troupeau agropastoral sur le territoire communal sur lequel ils évoluent. Car s'ils sont chaque année moins nombreux, les chasseurs ont toujours un poids politique

<sup>38</sup>La gestion cynégétique désigne la gestion de la faune sauvage dans le cadre de la chasse. Cette gestion a pour objectif d'optimiser la production du gibier sur un territoire, de sorte à assurer une exploitation durable du gibier.

important, lié à leur présence historique et continue, contrairement aux pratiques agropastorales.

Cette concurrence d'usage est primordiale car contrairement aux concurrences précédemment énoncées, elle est limitante pour les pratiques agropastorales sur plusieurs communes du territoire *périurbain* (Assas, Claret...). Pourtant, il existe en certains lieux des associations de chasse qui soutiennent l'installation et le développement des pratiques agropastorales pour l'intérêt qu'elles présentent dans la gestion cynégétique (Saint-Mathieu-de-Trévières par exemple). Dans la basse plaine de l'Aude, le Syndicat Mixte du Delta de l'Aude [SMDA] a soutenu l'installation d'un éleveur agropastoral pour la gestion de propriétés du Conservatoire du Littoral. Plusieurs communes sont impliquées et les acteurs concernés sont nombreux. La mise en place de *commissions pastorales communales* organisées annuellement permettent de concilier les usages et les intérêts de l'ensemble des parties prenantes (chasseurs, élus, propriétaires...). Les difficultés sont mises à plat chaque année, et des préconisations sont émises à leur sujet : « il y a eu quelques levées de boucliers, mais rien d'insurmontable » (animateur SMDA). A l'initiative d'un journaliste, la *Plateforme Agroécologique des Hauts-Cantons* rassemblant élus communaux, de Communauté de Communes, éleveurs et citoyens ambitionne la même concertation avec l'ensemble des parties prenantes, en réaction à une opposition violente de chasseurs contre un éleveur récemment installé.

### c) **Quand la concurrence d'usage est économique : les projets photovoltaïques**

Autre concurrence limitante des activités agropastorales : les *fermes* photovoltaïques. « Il faut aller vers les énergies renouvelables, éviter les énergies fossiles le plus possible, mais il y a concurrence avec la biodiversité présente » (animatrice Natura 2000) : ces projets d'*énergie verte* sont d'ampleur industrielle, et peuvent avoir des impacts négatifs sur la biodiversité, et les habitats environnants (Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014). Outre ces impacts directs sur les milieux ouverts, ils ont également des impacts indirects lorsqu'ils sont mis en œuvre sur un foncier aux potentialités pastorales. L'argument *environnemental* de ce choix semble alors ambigu. Mais ces projets présentent un poids économique plus important qu'une activité agricole agropastorale. Bien que les investissements soient lourds au démarrage, ils devraient être remboursés rapidement avant d'être *rentables*. Il semble que ces arguments soient défendus de manière insistante par les sociétés photovoltaïques auprès d'élus. Cette sorte de *matraquage vert* leur donne un avantage qui ne semble pas contrebalancé par l'avis seulement consultatif des institutions informées et consultées : « la DDTM [Direction Départementale des Territoires et de la Mer, nda] et la DREAL voient rouge face à un projet comme ça » (élu communal). La décision finale appartient au maire : « ce sont les élus qui décident » (animatrice Natura 2000).

Les élevages agropastoraux rencontrent des difficultés d'accès et d'usage du foncier nombreuses, et pour certaines très limitantes de leurs pratiques. Quasiment toutes sont fondées par l'absence de considération, sociale et politique.

Ces difficultés foncières dépendent d'enjeux très locaux, et soulignent l'importance des collectivités locales (communes, intercommunalités) dans le soutien des pratiques agropastorales. Pourtant, malgré l'échelle d'action légitime qu'elles représentent, l'absence

de compétences dédiées dans ces collectivités limite leur intérêt agricole et environnemental, et leurs moyens d'action. La *périurbanisation* croissante qui influe l'organisation spatiale et la sociologie des populations accentue davantage cet immobilisme.

L'implication des pouvoirs publics n'est pas systématique, et dépend principalement d'intérêts et de volontés individuels. Cette implication est pourtant nécessaire au développement des pratiques agropastorales *périurbaines*. C'est en reconnaissant le travail effectué par les éleveurs agropastoraux, et en affichant cette reconnaissance et le soutien qui peut leur être porté, que les populations sont sensibilisées à ces pratiques. L'information et le conseil à destination de tous, dispensés par les élus et leurs équipes, contribueraient fortement à lever les craintes, les incompréhensions et l'immobilisme de leurs administrés.

## C. Des procédures et un mille-feuille administratifs difficiles à (di)gérer

### 1. Une lourdeur administrative qui se décline dans tous les domaines

#### a) Démarches et contrôles

Plusieurs éleveurs rencontrés souffrent de la complexité administrative à laquelle ils sont confrontés : les obligations à remplir pour la Mutualité Sociale Agricole [MSA] et pour les aspects sanitaires, les contrôles fréquents et minutieux qui peuvent donner lieu à des sanctions conséquentes si les démarches ne sont pas respectées scrupuleusement (coupure des aides par exemple)...

« J'en ai marre d'être fliqué comme ça », « Si j'arrête c'est pour ça »

Les éleveurs supportent mal cette *lourdeur* administrative, qui leur pèse en s'ajoutant aux activités de soin au troupeau, de transformation et de commercialisation, de gestion des bâtiments : « Maintenant c'est vrai que ça devient de plus en plus compliqué. On a, en plus du travail qu'on a fait sur le terrain, on a un côté administratif qui est quand même assez costaud. »

Ces éleveurs ont du mal à saisir l'intérêt de ces procédures, et les trouvent inadaptées :

« C'est du vent »

« L'incohérence de la paperasserie, ça c'est de la débilité, ils vont finir par nous faire plier par rapport à ça. Même ceux qui sont sur le terrain... ça devient euh, de la folie, de la folie »

« Oui des choses qui servent strictement à rien, c'est pour faire manger les gratte papier »

Ces inconvénients ne sont pas spécifiques à l'agropastoralisme, mais sont difficiles à supporter lorsque les choix personnels des éleveurs sont orientés vers la garde du troupeau en extérieur, le bien-être des animaux avant tout, très loin des préoccupations de *paperasse* :

« Une bête, si vous l'aimez, elle vous le rendra »

« Elles [les brebis] passent avant nous »

« On est éleveur, pas secrétaire »

## **b) Procédures pour d'installation et de reprise**

La lourdeur des procédures est d'autant plus difficile à supporter lorsqu'elle limite l'installation ou la reprise progressive de l'exploitation (par une installation en GAEC).

Le couple d'éleveurs VOAA en cours d'installation voit son activité agropastorale limitée par l'absence de bâtiments de stockage (matériel qui s'abîme, mauvaise perception de la population à cause du *désordre* sur l'exploitation, logement distant, vols...) : « s'il y a quelque chose à changer, c'est le parcours pour délivrer les permis ».

Deux éleveurs anticipent leur retraite, et la reprise de leur exploitation par leur fils par le montage d'un GAEC. Les difficultés qu'ils rencontrent sont tout aussi conséquentes que l'énerverment qu'elles génèrent :

« C'est monstrueux [...] à se demander s'ils ne veulent pas empêcher l'installation »

« Pour monter la GAEC, ça a été la croix et la bannière... »

La démarche d'installation en dehors du cadre familial n'est pas non plus favorisée d'après l'éleveur LCAM, qui s'est confronté au flou administratif, sans parvenir à obtenir facilement des informations adaptées : « rien n'est centralisé, les organismes ne se connaissent pas, les interlocuteurs ne sont jamais les mêmes ».

Ce manque de transparence est un constat général parmi les éleveurs mécontents. Les institutions administratives manquent de connaissances au sujet de l'agriculture, et de l'agropastoralisme en particulier, mais aussi concernant les compétences de leurs différents services. Elles ne connaissent pas non plus les compétences des autres institutions, potentiellement complémentaires des leurs, ni les procédures dans lesquelles les services de chacune interviennent<sup>39</sup>.

Cela freine la réactivité des réponses aux demandes des éleveurs, mais également le soutien aux pratiques agropastorales des élus : « La plus grosse difficulté que moi, en tant que conseiller municipal, je peux avoir, c'est le *maquis* des gens à contacter ». Les élus de Saint-Bauzille-de-Montmel (Annexe XV) ont mis quatre mois à trouver une personne ressource qui leur a indiqué au mieux les structures à contacter et les procédures à suivre pour rémunérer l'éleveur de leur commune : « Le problème, c'est qu'on ne sait pas grand-chose ».

## **c) Un écart problématique entre procédures et compétences**

« Vu que les bergers on est pas des... on sort pas... on a pas fait non plus des études de fous furieux ! Donc si tu veux, moi tu me mets un ordinateur dans les mains j'y comprends rien, ça m'intéresse pas en plus, donc je comprends rien » : outre le manque d'intérêt pour les démarches administratives particulièrement complexes, les éleveurs agropastoraux ne se sentent pas compétents pour gérer ces difficultés. Certains éleveurs revendiquent le fait que sans leur compagnie, cet aspect de leur activité ne serait pas aussi bien géré qu'il l'est actuellement :

---

<sup>39</sup> Ce constat a pu être réalisé également lors de la journée d'échange entre agents des administrations qui a eu lieu le 18 juin 2015 dans le cadre du programme *Mil'Ouv*. Cette journée s'intitulait « Les milieux ouverts : entre pastoralisme et environnement, comment faire jouer les complémentarités des politiques publiques ? »

« Ca va qu'on est en GAEC avec ma femme, et ça va que ce côté-là c'est ma femme qui le gère, j'aurais tendance à dire, plutôt bien. Si c'était moi, ça serait sûrement autre chose. »

« Je m'occupe de tout et ma femme c'est essentiellement la commercialisation et les papiers »

La plupart des éleveurs trouvent une aide majeure ou complémentaire auprès des techniciens qu'ils connaissent. Ceux-ci ont les compétences adaptées et du temps dédié.

## 2. Une veille d'informations et de procédures appréciée par les éleveurs

### a) Des difficultés considérables dans les démarches d'obtention des aides PAC

Avec la réforme de la PAC entrée en application en 2015, les échanges avec les éleveurs furent riches de ressentiments non seulement à l'encontre du principe des aides (partie VI.A.2 page 60) mais unanimement à l'encontre des procédures de demande et d'attribution.

Néanmoins, ils plébiscitent tous le travail d'accompagnement du technicien du pôle élevage *Hautes Garrigues* de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault : « il faut lui faire une statue à ce type ». Bien que le service technique d'assistance à la demande d'aide soit payant (potentiellement 100€ l'heure), le technicien est compréhensif et flexible, et les éleveurs qui font appel à ses services émettent peu de critiques au sujet du budget que cela représente ; lorsqu'ils le font, ils n'assimilent jamais au technicien ce qu'ils considèrent comme *abusif*.

D'autres structures d'accompagnement proposent ce service payant, comme Terres Vivantes, et ont des tarifs plus avantageux, mais les éleveurs qui l'ont testé le trouvent *moins au point*.

Globalement, les éleveurs rencontrés disent ne pas parvenir à réaliser leur demande d'aides de manière autonome car la procédure est certes complexe, mais ils manquent surtout d'informations, malgré les réunions, organisées localement par le technicien de la Chambre d'Agriculture : « On a l'impression qu'ils essaient de cacher ».

### b) L'accès aux informations et le soutien technique par l'échange

L'accès aux informations concernant les aides n'est pas le seul qui soit perçu comme étant limité. Selon certains, le manque de transparence qui s'applique aux procédures s'applique également aux informations réglementaires. Les Chambres d'Agricultures, l'ADASEA<sup>40</sup> ou encore les syndicats peuvent être des canaux de transmission des informations, mais peu d'éleveurs en ont parlé.

Mais là encore, le travail de veille informative de la technicienne fromagère du Syndicat Caprin est très apprécié. Elle transmet des informations spécifiques à la filière laitière, mais elle effectue également une veille d'informations plus vaste, qui amène des éleveurs d'ovins sans production laitière, à adhérer au syndicat pour recevoir les informations transversales (normes réglementaires liées à l'élevage en général, candidatures de stage, d'emploi...).

De manière générale, le soutien technique est très apprécié par les éleveurs agropastoraux rencontrés. Quelques uns font appel à Terres Vivantes pour leur comptabilité, d'autres font partie du CIVAM Empreinte pour l'animation d'échanges techniques entre pairs...

<sup>40</sup> Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles : [adasea.net](http://adasea.net)

Cet intérêt montre l'importance de l'animation pour les éleveurs agropastoraux *périurbains* peu nombreux, et relativement isolés. Ces caractéristiques nécessitent qu'ils bénéficient d'un accompagnement leur permettant d'obtenir les réponses adaptées à leur situation.

Il faut donc maintenir et valoriser les postes de techniciens d'ores et déjà très appréciés des éleveurs agropastoraux, mais également aller plus loin dans l'animation et la coordination.

Effectivement, un manque de reconnaissance général affecte cette profession agropastorale, lié à une atomisation et à leur faible poids économique et politique. Des acteurs soutiennent leurs activités, et d'autres pourraient le faire, de par leurs compétences ou leur pouvoir politique. Quelques uns de ces acteurs travaillent d'ores et déjà régulièrement en lien (Chambre d'Agriculture, intercommunalités, CEN-LR...) sur le territoire *périurbain*. Mais l'ensemble des personnes concernées par l'élevage agropastoral ne travaille pas autour de ce sujet de manière systématique. La complémentarité de leurs compétences, et les procédures à suivre ont une visibilité très limitée, tant pour les éleveurs et les élus, qu'au sein même des institutions.



## VII. PROPOSITIONS POUR UNE COORDINATION ET UNE ANIMATION ESSENTIELLES AU SOUTIEN EFFICACE DE L'AGROPASTORALISME PERIURBAIN DE MONTPELLIER

### A. Initiatives partenariales entre collectivités et éleveurs agropastoraux

#### 1. Du côté des collectivités locales, la démonstration par l'exemple

« En principe, tout seul on ne fait rien, ensemble on fait mieux » (éleveur LOVO)

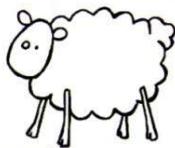
Les collectivités et les éleveurs ont des intérêts communs mis en évidence précédemment : fermeture du foncier territorial et besoin de foncier, pouvoir politique et de communication, et importance de la compréhension et de la considération...

La disparition complète des pratiques agropastorales desservirait les intérêts des collectivités : elles ont donc tout intérêt à les soutenir. Or, si quelques éleveurs ont souligné le soutien affiché de certaines collectivités, le simple fait d'autoriser oralement le passage sur les parcelles communales, les discours autour du paysage agropastoral caractéristique et historique, ou encore les festivités autour de la transhumance et des troupeaux ne suffisent pas à assurer la permanence de ceux-ci. L'affirmation du soutien aux troupeaux agropastoraux passe en premier lieu par l'appui à la contractualisation foncière. Formaliser l'autorisation de pâturage sur du foncier public comme l'ont fait les communes de Montaud, Saint-Bauzille-de-Montmel (Annexe XV) ou encore Fabrègues permet de montrer l'exemple pour que des initiatives privées du même type se développent. Communiquer autour de ces engagements volontaires permet d'informer les populations *périurbaines*, et de les sensibiliser à la fois aux enjeux liés aux pratiques agropastorales, et aux difficultés qu'elles peuvent rencontrer (Figure 12).

#### ANECDOTE !

Prédestinée ?!

Courant janvier, un troupeau de moutons d'une centaine de têtes s'installait chemin des Romarins. Les bêtes, seules, se sont installées dans le jardin d'un riverain lui tondant gratuitement et avec un bel entrain sa pelouse tout en parsemant l'endroit d'engrais naturel. Un grand merci au voisinage d'avoir mis en sécurité le troupeau avec force gestes et cris en attendant le berger, lequel avec un simple "VIENG !!!" a su les faire suivre... C'est un métier !



communes  
BALLARUELES  
BEAULIEU  
CASTELNAU-LE-LEZ  
CASTRES  
CLAPREIS  
COURMONGES  
COURMONTERRAL  
FABRÈGUES  
GRABELS  
JACOU  
JURONAC  
LATTES  
LAVERGNE  
LE CRES  
MONTAUD  
MONTFERRIER-SUR-LEZ  
MONTPELLIER  
MURVIEL-LES-MONTPELLIER

Fenêtres ouvertes sur les communes de Montpellier Méditerranée Métropole

#### MONTAUD

#### Des débroussailluses à quatre pattes



La commune de Montaud a choisi le pastoralisme pour entretenir ses paysages de garrigue tout en évitant les incendies. Les bêtes sont de véritables débroussailluses indispensables à la protection de la nature.

A trois reprises, Montaud a subi les ravages du feu. Dans les années 60, mais surtout le 29 juillet 1989 et le 30 août 2010, où 412 hectares de garrigue sont partis en fumée. Les flammes ont labouré des siècles d'un paysage de dissolution. Troncs calcinés, terre brulée, végétation carbonisée... « C'est notre rôle, nous dire, de sensibiliser sans cesse la population aux risques d'incendie, de rappeler les règles d'entretien des espaces naturels, d'organiser de façon régulière et de manière très mesurée pour ne plus connaître de pareilles catastrophes », insiste Jean Reynard, maire de Montaud. Chaque été le risque est élevé dans ces paysages de garrigue qui s'étendent sur plusieurs communes de la Métropole, riches du patrimoine naturel (voir pages 30-31).

Un soutien au pastoralisme  
La commune de Montaud a tiré les leçons de ces incendies ravageurs. Au printemps 2011, FONG, avec l'appui financier de l'Agglomération de Montpellier à l'époque, réalisait un nettoyage par broutage des bois brûlés sur les versants les plus vulnérables.



Jean Reynard, maire de Saint-Denis. Quelques heures avant son entrée en nuit sur les parcelles communales de Montaud les moutons d'été et du printemps.

Figure 12 - Communication autour de l'agropastoralisme à Montaud : à gauche, un encart publié dans le journal communal *Montaud Echo village* en avril 2015 ; à droite, un extrait d'article paru dans le journal de MMM MMMag n°7 de juillet/août 2015

## 2. Engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal [PAI] à l'ouest de MMM

Ces initiatives communales montrent que l'engagement d'un projet agropastoral ne se cantonne généralement pas aux limites administratives communales (conventions de pâturage entre la municipalité de Saint-Bauzille-de-Montmel et un éleveur de Sainte-Croix-de-Quintillargues, entre la commune de Montaud et un éleveur de Saint-Drézéry) (Annexe XV). Or, les volontés politiques voisines ne sont pas toujours similaires, et l'engagement individuel que cela implique de la part des élus peut être limitant.

Ce travail mené autour de l'agropastoralisme *périurbain* met en évidence que des enjeux divers, multiples et épars s'observent sur ce territoire. Ces enjeux se croisent parfois en un endroit spécifique, comme c'est le cas à l'ouest de Montpellier, à l'interface entre MMM et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault [CCVH].

### a) Des potentialités de développement de l'élevage agropastoral, ...

Les entretiens ont permis d'identifier un éleveur agropastoral présent sur les communes de Montarnaud, Murviel-lès-Montpellier, Saint-Paul-et-Valmalle et Cournonterral ; un viticulteur et éleveur d'ovins à objectif de production de viande présent sur les communes de Cournonterral et Cournonsec ; un couple en cours d'installation en élevage ovin à objectif de production de viande à Aumelas ; ainsi qu'un porteur de projet d'installation en viticulture-élevage ovin à objectif de production de viande à Saint-Paul-et-Valmalle.

Un éleveur caprin a quitté son exploitation au nord de Murviel-lès-Montpellier et nord-ouest de Saint-Georges-d'Orques. Il faut noter qu'il y a des potentialités de débouchés pour les produits agropastoraux laitiers puisque l'AOP *Pélardon* s'étend jusque sur les communes de Montarnaud et Grabels. Bien qu'un éleveur installé en lieu et place du précédent à Murviel-les-Montpellier ne pourrait pas dénommer ses fromages *pélardons*, il bénéficierait de la réputation du produit (Annexe XVI).

### b) ... des enjeux naturels nombreux et bénéficiant de mesures de gestion,...

Les communes de Murviel-lès-Montpellier, Saint-Georges-d'Orques et Pignan sont particulièrement concernées par le risque incendie. Elles sont intégrées au Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt [PPRIF] validé le 30 janvier 2008 (Annexe IX).

Des sites à enjeux de biodiversité et présentant un caractère exceptionnel à conserver sont présents sur la zone. D'une part le CEN-LR est gestionnaire d'une parcelle à enjeux botaniques sur Saint-Paul-et-Valmalle. Cette parcelle appartient au père du porteur de projet d'installation en viticulture-élevage, et doit être gérée par de l'agropastoralisme. D'autre part, des Sites d'Intérêt Communautaires [SIC] s'étendent sur une zone conséquente de l'ouest métropolitain : Montarnaud, Murviel-les-Montpellier, Pignan, Saint-Paul-et-Valmalle, Cournonterral, Aumelas... Enfin, un oppidum bénéficie d'un classement par inscription<sup>41</sup> sur

<sup>41</sup> Les sites inscrits et classés ont pour objectif la conservation ou la préservation d'espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certain au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique,

la commune de Murviel-les-Montpellier (Annexe XVII). Les animatrices de ces sites Natura 2000, travaillant à la CCVH, ont également été rencontrées durant ce travail.

**c) ..., et des opportunités foncières et des volontés politiques favorables...**

Il a été montré précédemment que le développement des pratiques agropastorales dépend très fortement du soutien engagé par les collectivités locales. Une activité en place ou qui démarre est sécurisée lorsque le foncier est maîtrisé.

Or la municipalité de Murviel-lès-Montpellier, dont deux élus ont été rencontrés, est très volontaire pour soutenir et dynamiser son agriculture. Elle envisage entre autres l'installation sous quatre ans d'au moins un éleveur sur le site des Quatre Pilas (pointe nord de la commune), pour lequel elle est propriétaire de foncier, et où se trouvent des bâtiments agricoles et logements dont certains appartiennent au Conseil Départemental. Par ailleurs, le Conseil Départemental soutient l'élevage agropastoral par la contractualisation du pâturage d'un troupeau sur son domaine du Mas Dieu (Montarnaud, Murviel-lès-Montpellier). Le fait que l'éleveur installé sur ce domaine fasse pâturer son troupeau jusque sur les communes alentours, dont Saint-Paul-et-Valmalle, sous-tend une nécessaire conciliation entre lui et le porteur de projet d'installation en viticulture-élevage ; mais également entre eux et les propriétaires fonciers identifiés sur la zone. Ces propriétaires sont nombreux, principalement privés (avec de grands domaines d'un seul tenant sur les différentes communes considérées) mais aussi publics (îlots communaux et métropolitains, propriétés départementales) (Annexe XVIII).

**d) ... qui justifie l'engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal [PAI]**

Le croisement de tous ces enjeux présentés amène à envisager une zone de projet restreinte à quelques communes, qui sont Murviel-lès-Montpellier, Saint-Paul-et-Valmalle, Montarnaud, Saint-Georges-d'Orques, Cournonterral et Pignan (Annexe XIX). Ces communes se trouvent à cheval sur le territoire de la Métropole de Montpellier et de la CCVH, toutes deux engagées en faveur du développement de leur agriculture (actions de soutien à l'agropastoralisme pour la CCVH notamment, mise en place d'une Politique Agricole et Agroécologique pour MMM).

Une première réunion d'information et d'échanges a donc été organisée le 2 octobre 2015, afin de rassembler l'ensemble des parties concernées par les aspects politiques et fonciers, et d'engager une réflexion autour d'un Projet Agropastoral Intercommunal. Des représentants du Conseil Départemental, de Murviel-lès-Montpellier, Saint-Paul-et-Valmalle, Pignan, la métropole de Montpellier et du CEN-LR étaient présents. Les échanges ont soulevé de nombreux problèmes, et permis aux personnes présentes de discuter des leviers disponibles (outils, projets engagés sur d'autres communes)<sup>42</sup>. Le problème principalement évoqué est l'impuissance des communes face au foncier privé très morcelé qui occupe leur territoire, et qu'elles souhaiteraient valoriser (absence de moyens dédiés, manque de compétences pour

---

scientifique, légendaire ou pittoresque) (articles L. 341-1 à L.341-22 et R. 341-1 à R.341-31 du Code de l'environnement)

<sup>42</sup> Un compte-rendu détaillé de ces échanges a été réalisé dans le cadre de ce travail, et sera diffusé sous peu par la métropole de Montpellier.

l'appui à l'installation ou au déploiement de troupeaux agropastoraux...). Cette animation foncière représente un « vrai travail de fond ». Une élue est intervenue : « Ce qu'il faudrait, c'est que ce soit réalisé à l'échelle de plusieurs communes de l'Ouest [du territoire de la métropole montpelliéraine] ». Les autres participants ont validé ce besoin d'accompagnement intercommunal des volontés et actions de soutien à l'agriculture communales.

## B. Perspectives

Dans un contexte de réductions financières pour tous, et notamment des Dotations Globales de Fonctionnement [DGF] versées par l'Etat aux communes, intercommunalités, départements et régions, il est nécessaire d'agir sur la complémentarité des compétences et actions de chacun. Aussi, une coordination est nécessaire entre les acteurs concernés par le développement des pratiques agropastorales, qui requiert une certaine animation.

### 1. Des méthodes et outils existants mais peu connus...

Le Pacte Pastoral Intercommunal [PPI] est un outil juridique issu de la négociation entre parties concernées par l'agropastoralisme. Il a été approuvé par vote par la Communauté de Communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires. Il défend la reconnaissance d'un territoire agropastoral pour ce caractère particulier, et de la contribution de l'agropastoralisme à un patrimoine matériel et immatériel, à la construction d'un territoire commun et à un intérêt collectif.

La commande du travail présenté indiquait de s'intéresser aux potentialités de montage d'un Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental [GIEE] sur la zone d'étude. Les GIEE valorisent l'engagement collectif d'agriculteurs et accompagnent leur « projet de modification et de consolidation durable des pratiques qu'ils emploient pour la gestion de leurs systèmes de production, en visant une performance à la fois économique, environnementale et sociale.»<sup>43</sup> Les membres d'un GIEE reconnu sont susceptibles de bénéficier de taux majorés ou d'accès prioritaire à une partie des aides européennes. Ces avantages associés aux GIEE ne sont pas encore certifiés, mais de nombreux collectifs d'agriculteurs déjà formés avant cette initiative ont obtenu rapidement cette *labellisation*.

---

<sup>43</sup> Décret n°2014-1173 du 13 octobre 2014 relatif au groupement d'intérêt économique et environnemental, JORF du 14 octobre 2014

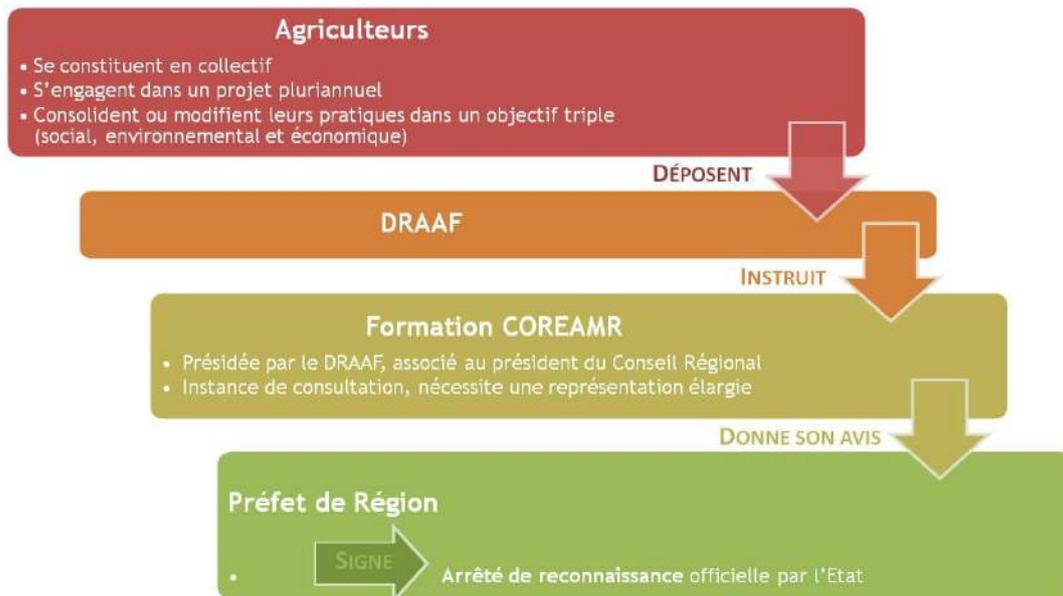


Figure 13 - Démarche de constitution et validation d'un GIEE (C. Bascoul, 2015)

Comme le montre la Figure 13, la démarche est volontaire, à l'initiative des agriculteurs. Organisés en collectif, ils répondent à des appels à projets pluriannuels régionaux, avant d'être soumis à la sélection des préfetures de région pour reconnaissance. Cette sélection garantie que les projets répondent aux triples enjeux territoriaux économiques, environnementaux et sociaux, ainsi qu'aux enjeux identifiés dans le Plan Régional d'Agriculture Durable [PRAD].

La principale limite d'une éventuelle constitution de GIEE sur le territoire *périurbain* est celle de l'atomisation actuelle des éleveurs. La métropole, par l'ampleur de son étalement *urbain*, dresse elle-même une frontière entre les agriculteurs, entre l'est et l'ouest, voire le nord. Les fournisseurs de services et de matériels sont d'ailleurs très éclatés sur un territoire de plus en plus individualisé. Le travail réalisé n'a pas permis d'identifier de dynamiques collectives engagées, hormis celle du CIVAM Empreinte, d'ores et déjà constitué en GIEE.

Un quart des éleveurs rencontrés ont un rôle de représentation, citoyen (conseiller municipal, maire) ou professionnel (élu Confédération Paysanne aux Chambres d'Agriculture Départementale et Régionale, président de Groupement Pastoral...). D'autres sont membres de syndicats, estivent ensemble et se tiennent au courant des cours de l'agneau. Les éleveurs agropastoraux sont plutôt solitaires : « Ooh on est assez, on va pas dire individualiste, chacun fait son truc de son côté mais si un jour il y a quelque chose il téléphone ou je téléphone il y a pas de problème mais après chacun fait sa vie ». Ils ne se regroupent pas spontanément mais se croisent à l'occasion, ou bien s'entraident. Les occasions qui les rassemblent sont les réunions d'informations autour de la PAC, mises en place par le technicien de la Chambre d'Agriculture de l'Hérault.

Au sujet du montage d'un groupe, un éleveur a indiqué que la contrainte de temps peut-être limitante, accentuée par le fait que les éleveurs soient solitaires dans l'ensemble, et comme « on ne se connaît pas vraiment tous, on ne sait pas avec qui on va se retrouver ». Il y a aussi une crainte de rencontrer de nouvelles contraintes administratives.

Pour autant, la plupart déplore que leur parole ne soit pas entendue, et que le rôle d'entretien des milieux, et donc de gestion des incendies et de maintien de la biodiversité, ne soit pas reconnu. Il y aurait pourtant un intérêt à se rassembler, car ils ont conscience de ne pas avoir suffisamment de poids aujourd'hui pour revendiquer leur légitimité : « J'aimerais bien qu'il y ait d'autres troupeaux, au moins on aurait plus de poids ». Lorsqu'il y a eu la réforme de la PAC autour de la proratisation, les éleveurs cévenols se sont battus pour la reconnaissance du pâturage sous chênaies et châtaigneraies.

Envisager la constitution d'un GIEE actuellement serait bien trop anticipé. Toutefois, des potentialités s'observent : relations informelles, échanges spontanés ou entraide, nécessité d'être davantage représentés et entendus... Mettre en place une animation autour des questions agropastorales *périurbaines* pourra peut-être générer davantage d'échanges autour de sujets particuliers, et formaliser progressivement un groupe d'intérêt agropastoral. Un GIEE pourrait alors être monté à ce moment là.

## 2. Des parcours « systématiques » mais difficiles à connaître ...

Face au *flou* administratif auquel un élu a été confronté pour appuyer l'installation d'un éleveur, il a évoqué l'intérêt de « Il faudrait faire des fiches pour dire que faire », au sujet des DFCI par exemple.

Le constat précédent de l'absence de visibilité des procédures, tant pour les éleveurs que pour les élus qui souhaitent les soutenir, traduit un nécessaire travail d'approfondissement d'identification des *parcours clés*. Le travail présent n'a pas permis d'aller suffisamment en détail sur chaque procédure problématique afin de réaliser des schémas d'ores et déjà cohérents. Mais cela pourrait faire partie des tâches de la structure animatrice des acteurs concernés par l'agropastoralisme. Associés à un plaidoyer<sup>44</sup>, ces schémas pourraient agir sur les freins les plus limitants (concurrences d'usage économique et politique). Ils devraient être réalisés tant pour répondre aux besoins de visibilité des éleveurs que des élus et salariés de collectivités.

Il s'agirait pour un enjeu, le foncier puisqu'il est central, d'identifier la succession d'étapes à suivre, en indiquant les acteurs à contacter au sein des structures compétentes, et les missions et/ou outils qu'ils mobilisent. Cette identification pourrait être formalisée sous la forme d'un guide synthétique et opérationnel à destination des acteurs concernés par l'enjeu considéré (agriculteur pour la demande d'une autorisation de construire par exemple, élu pour la rétribution d'un éleveur pour service rendu d'entretien des milieux ouverts...). Des réunions organisées autour de la thématique d'un enjeu permettraient de développer les *interconnaissances*<sup>45</sup> des acteurs concernés sur ce thème, et d'identifier clairement les étapes pour chaque procédure relative à ce sujet.

<sup>44</sup> Exposé (discours ou écrit) argumenté, convaincu, en faveur d'une personne, d'une idée, etc, ou bien combattant une doctrine, une institution ([www.larousse.fr](http://www.larousse.fr), [www.cnrtl.fr](http://www.cnrtl.fr), 2015)

<sup>45</sup> C'est-à-dire les connaissances des compétences et activités des différentes structures du territoire entre elles (associations, institutions telles que la DDTM, la DREAL, la Chambre d'Agriculture...), mais également au sein même d'une structure, entre les services.

En sus, ce travail de capitalisation<sup>46</sup> et d'animation autour de cette capitalisation mettra en évidence les lacunes territoriales de compétences pour soutenir le développement des pratiques agropastorales *périurbaines*. D'autres ateliers pourront avoir pour objet de réfléchir aux moyens de pallier ces lacunes.

### 3. ... sans un dispositif d'animation adapté au contexte montpelliérain

D'une part, les éleveurs sont satisfaits des services d'animation technique dont ils bénéficient.

D'autre part, cinq associations sont identifiées sur le territoire *périurbain* : CEN LR, Collectif des Garrigues, AssoPic, Goupil Connexion, et le CIVAM Empreinte. Chacune soutient les pratiques agropastorales par des actions diverses : diagnostics écopastoraux, réseau d'échanges techniques, intermédiaire avec les élus... Néanmoins, elles n'ont pas défini de vision partagée, et cela limite leur crédibilité et leur force d'action auprès des élus.

Les soutiens aux pratiques agropastorales existent, mais sont incomplets, ou mal coordonnés. La coordination des différents acteurs et de leurs compétences permettrait un accompagnement plus efficace.

Comme présenté précédemment, un dispositif d'animation global autour de ces questions pourrait naître d'un exemple efficace. Il a été engagé un Projet Agropastoral Intercommunal à l'ouest de Montpellier, pour lequel les parties prenantes des questions foncières et politiques ont été réunies.

Des propositions d'étapes à réaliser pour poursuivre cette première réunion ont été réalisées. Certaines de ces étapes peuvent se superposer dans le temps. L'animation d'un Comité de Pilotage, ainsi que l'organisation de réunions techniques ciblées devront être réalisées en continu.

1. Analyse foncière autour du foncier public et privé, identification des biens vacants  
Réalisation : SAFER, CEN LR
2. Analyse éco-pastorale :
  - Quantification, qualification de la ressource ;
  - Disponibilité dans le temps ;
  - Recensement des équipements pastoraux présents/à créer
  - Listing des travaux éco-pastoraux à réaliserRéalisation : Chambre d'Agriculture Régionale, CEN LR, FR CIVAM LR
3. Concertation avec les propriétaires : analyse de la faisabilité foncière  
Réalisation : Chambre d'Agriculture, SAFER, CEN LR, collectivités
4. Concertation avec les autres usagers : agricoles (viticulteurs, etc), pastoraux, chasse...
5. Création de scénarios
6. Appels à candidatures agricoles

<sup>46</sup> Capitaliser des informations signifie identifier des informations sur un sujet précis, et les assembler de manière plus ou moins synthétique (rapport, ouvrage, fiche technique, ...) afin de les mettre à disposition des personnes intéressées et/ou concernées de manière centralisée.

Réalisation : Chambre d'Agriculture, SAFER, Terres de Liens, FR CIVAM LR, Terres Vivantes 34, Airdie

7. Structuration foncière (AFA par exemple), mise en place des contrats fonciers  
 Réalisation : Chambre d'Agriculture, SAFER, CEN LR
8. Travaux préalables à l'arrivée des agriculteurs (équipements, végétation, etc)
9. Lancement des activités

Cette poursuite de projet intègre davantage d'acteurs afin de mettre en présence les compétences nécessaires pour sa concrétisation. Il peut s'envisager que si une animation est engagée pour ce projet, elle pourrait se poursuivre en fonction de son utilité effective (Figure 14). Si cette utilité est effectivement vérifiée, l'animation permettra le soutien des pratiques agropastorales à l'échelle du territoire des garrigues<sup>47</sup>, incluant la métropole de Montpellier mais également les autres intercommunalités concernées par ces pratiques.

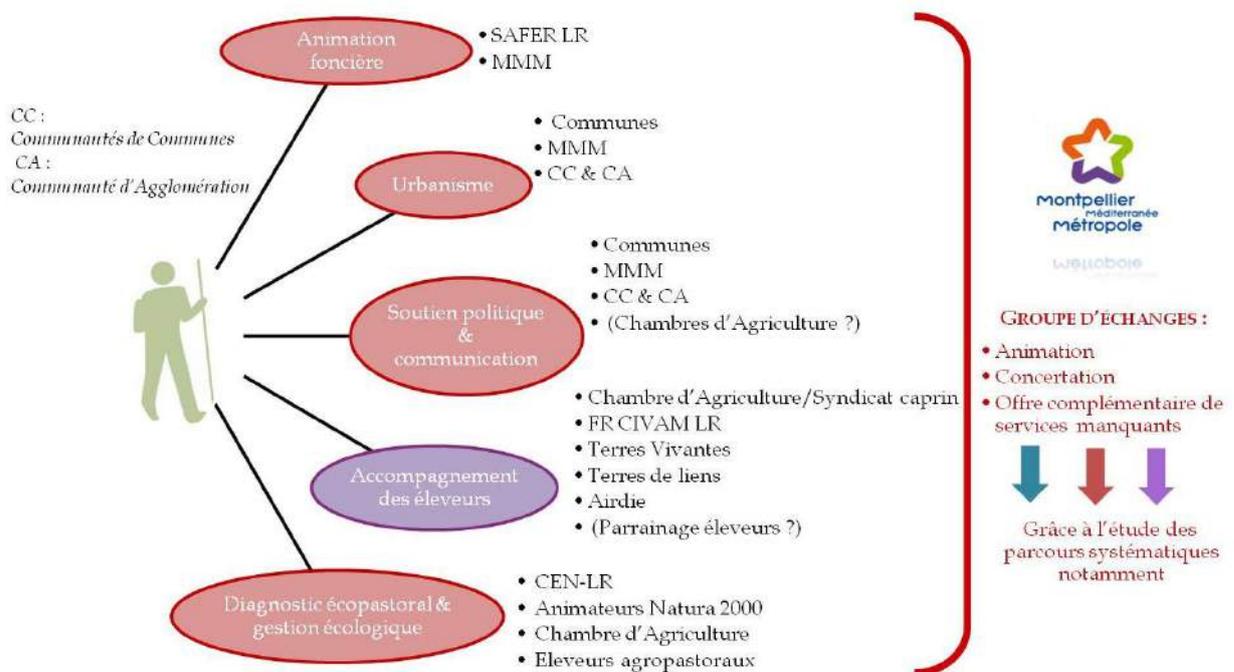


Figure 14 – Potentiel groupe d'échanges animé par MMM

<sup>47</sup> C'est également le projet du Collectif des Garrigues, et du CIVAM Empreinte, qui poursuivent l'objectif de faire reconnaître l'intérêt des pratiques agropastorales, et l'importance de les soutenir pour cela.

## VIII. CONCLUSION GENERALE

Ce travail a été réalisé en réponse à la commande commune du CEN-LR et du CIHEAM-IAMM. Les conditions de développement des pratiques agropastorales *périurbaines* ont été identifiées. Les résultats sont issus de l'analyse de discours obtenus grâce à des enquêtes auprès des principaux acteurs concernés par cette thématique.

L'analyse de l'histoire agraire des garrigues montpelliéraines a confirmé la permanence des pratiques agropastorales autour du pôle urbain de Montpellier. Ces pratiques ont répondu aux enjeux territoriaux par le passé. Or, plusieurs dizaines d'éleveurs agropastoraux maintiennent actuellement leur activité *périurbaine*. Leurs pratiques répondent aujourd'hui à des enjeux similaires : maintien des milieux ouverts, préservation du paysage, de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Leur caractère multifonctionnel leur permet de répondre à ces enjeux environnementaux tout en contribuant à gérer les enjeux sociaux (alimentation locale) et économiques (emploi, échanges commerciaux) du territoire. La première hypothèse a donc été vérifiée.

Néanmoins, la deuxième hypothèse supposait que les cadres et outils institutionnels et politiques ne favorisent pas le développement des pratiques agropastorales aux abords de Montpellier. Difficultés financières, foncières, administratives : s'il existe bien des freins conséquents aux activités agropastorales, il existe également des outils et des leviers d'action. Ces outils et leviers ne sont pas inadaptés, mais peu ou mal mobilisés. C'est le manque de coordination des compétences nécessaires à leur utilisation, qui limite leur efficacité. Ce défaut de coordination provient d'un manque de considération global sur le territoire pour les pratiques agropastorales.

Ce travail avance que la mise en place d'un dispositif d'animation adapté au contexte *périurbain* montpelliérain peut pallier ce manque de coordination. Cela confirme la troisième hypothèse supposant que des leviers d'actions spécifiques peuvent favoriser le développement des pratiques agropastorales du pourtour montpelliérain.

Néanmoins, il faut prendre en considération pour la poursuite de cette animation que ce dispositif ne doit pas s'ajouter à la complexité administrative à laquelle sont confrontés les éleveurs agropastoraux, de même que les élus qui souhaitent les soutenir. La coordination et l'animation des acteurs territoriaux concernés par les pratiques agropastorales doivent être mises en œuvre de manière à ce que les rencontres et produits de ces rencontres soient accessibles et utiles à tous.

La poursuite de la coordination engagée durant cette étude pourrait permettre d'engager une démarche exemplaire à l'interface de deux intercommunalités. Le portage politique de l'animation de ce projet par la Métropole de Montpellier, ainsi que l'élargissement de la coordination à l'ensemble des acteurs compétents sur le sujet seraient des facteurs de pérennité de cette action. Il faut donc impérativement y associer le cas échéant les acteurs qui n'ont pas pu être rencontrés dans le cadre de cette étude, à savoir les éleveurs taurins, équins, mais aussi les acteurs cités dans les potentialités de développement tels que les

maraîchers et les viticulteurs. Une exclusion opérationnelle de ces acteurs limitera les effets bénéfiques d'une coordination territoriale en faveur des pratiques agropastorales, et plus largement d'un développement agricole local durable.

Cette étude a abordé de multiples aspects de l'*agropastoralisme* sur le territoire *périurbain* de Montpellier, notamment les motivations des éleveurs à mettre en œuvre les pratiques qui sont les leurs, ainsi que les leviers d'action pouvant être développés afin de soutenir leur activité agricole. Dans l'objectif de défendre ces pratiques, au travers de la rédaction d'un plaidoyer, et dans le cadre de l'animation de territoire, il sera très intéressant de poursuivre ce travail sur les aspects de réseaux d'acteurs, de potentialités d'actions collectives ainsi que de trajectoires des éleveurs existants et des porteurs de projet. En effet, l'importance de ces dimensions transparait dans les perspectives évoquées précédemment : identifier de manière précise les déterminants de l'engagement des éleveurs, dans des sphères professionnelles ou citoyennes, de même que les trajectoires de leur installation et du développement de leurs exploitations participera à une compréhension encore affinée des logiques des acteurs que l'on souhaite soutenir dans leurs pratiques agropastorales (éleveurs ovins, caprins, mais aussi bovins et taurins...). Cette compréhension aboutie permettra ainsi de travailler à la définition d'objectifs à atteindre en soutenant ces pratiques, objectifs partagés par l'ensemble des acteurs concernés. Cette définition d'objectifs communs, de *vision* commune, permettra d'identifier ensuite les *missions* de chacun dans ce but, ainsi que les spécificités d'une animation efficace, grâce à son adaptation au contexte local.

## BIBLIOGRAPHIE

(2015). Les Causses et les Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen. <http://whc.unesco.org>.

A Théwis, A. B., R Compère, JM Duplan, J Hardouin (2005). Manuel de zootechnie comparée Nord-Sud. Paris, AUF-INRA.

Agence MTDA, A. P., Géosystème (2011). Etude bilan et perspectives de réhabilitation du site incendié suite à l'incendie de Fontanès du 30 août 2010. A. P. Agence MTDA, Géosystème, Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup: 82.

Akimowicz, M., C. martins, et al. (2006). Devenir de l'élevage héraultais suite à la réforme de la Politique Agricole Commune - Quels scénarii peuvent être proposés aux éleveurs dans le contexte d'évolution de la nouvelle PAC ?, Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie de Montpellier: 119.

Andreu, A. (2015). Perpignan : "L'Aïd-el-Kébir n'est pas rentable pour l'abattoir". Midi Libre. Perpignan.

Avet, M., Y. Biagini, et al. (2014). Agriculture et prévention incendie sur le territoire du massif de Baillarguet. M. SupAgro, Association Prades-le-Lez Environnement: 134.

Barthélemy, D., H. Delorme, et al. (2002). La multifonctionnalité de l'activité agricole, enjeux et avancées. La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.

Bernard, C., J.-P. Boutonnet, et al. (2014). Quality labels: a way to support the development of patoral resources? Methodological insights based on the monographic analysis of Hasi Regoin - Northern Albania. Forage resources and ecosystem services provided by Mountain and Mediterranean grasslands and rangelands

R. Baumont, P. Carrère, M. Jouvenet al. **109**: 637-641.

Boutonnet, J.-P. (1981). Elevage ovin de la zone méditerranéenne française : influence des rapports au foncier et des marchés, évolution historique et situation actuelle.

Chambre d'Agriculture de l'Hérault (2014). Dossier de candidature du Projet AgroEnvironnemental et Climatique (PAEC) « Garrigues de l'Hérault » - Période 2015-2017 Languedoc-Roussillon: 69.

Chassany, J.-P. (1999). Systèmes d'élevage de petits ruminants et environnement en Méditerranée. Systems of sheep and goat production: Organization of husbandry and role of extension services. P. M.-F. Roberto Rubino. Zaragoza, CIHEAM. **38**: 179-193.

Collectif des Garrigues (2013). Atlas des garrigues - regards croisés entre vallée de l'Hérault et vallée de la Cèze.

Communauté de Communes du Lodévois et Larzac (2014). Foncier agricole - Qui peut se satisfaire de voir des terres en friche ?

Conseil Economique et Social du Languedoc-Roussillon (1997). Le rôle et l'impact du taureau et de la filière taurine en Languedoc-Roussillon. Montpellier, Région Languedoc-Roussillon: 52.

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (2013). LIFE+ Information and Communication - Technical Application Forms - Part A - administrative information: 188.

Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (2014). LIFE+ MIL'OUV - Milieux ouverts - Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens ont de la ressource. Partageons les savoirs pour préserver la biodiversité ! Montpellier.

Daget, P. and M. Godron (1995). Pastoralisme : troupeaux, espaces et sociétés. France.

Dartout, P. and S. Cordobes (2010). Prospective périurbaine et autres fabriques de territoires. Territoires 2040 - Revue d'études et de prospective. DATAR, Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale. **2**: 157.

Dechesne, C. and J. Gabert (1977). Elevage ovin dans les garrigues du Montpelliérais : évolution et situation actuelle: 153.

Fayolle, A. (1992). Diagnostic des systèmes d'élevage caprins pastoraux "autonomes" en région méditerranéenne - Les facteurs clefs de l'évolution dans le Gard et l'Herault, Centre National d'Etudes Agronomiques des Régions Chaudes: 66.

Gafsi, M. (2002). Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation agricole au territoire. La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques.

Garnier, A. (2013). Analyse descriptive d'un terroir du Nord de l'Albanie : le Has. Systèmes d'élevage et ressources pastorales. Montpellier, Ciheam-IamM/Université Montpellier III. Ingénierie et Gestion des Territoires (IGT): 76.

Garnier, A. (2014). Pratiques d'élevage et diversité paysagère dans le Has albanais. Montpellier, Ciheam-IamM: 110.

Garnier, A., B. Medolli, et al. (2015). Adaptation de la méthode de diagnostic éco-pastoral développé par le programme Life+ "Mil'Ouv" au contexte albanais. Montpellier: 17.

INSEE (2015, 28 septembre 2015). "Définitions." Retrieved Août, 2015, from <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>.

Jarrige, F., P. Thinon, et al. (2009). "L'agriculture s'invite dans le projet urbain. Le schéma de cohérence territoriale de Montpellier Agglomération." *Innovations Agronomiques* **5**: 41-51.

Jarrige, F., P. Thinon, et al. (2006). "La prise en compte de l'agriculture dans les nouveaux projets de territoires urbains. Exemple d'une recherche en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Montpellier." *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* **3**: 393-414.

Liniger, H., R. Mekdaschi Studer, et al. (2011). La pratique de la gestion durable des terres. Directives et bonnes pratiques pour l'Afrique subsaharienne., TerrAfrica, Panorama mondial des approches et technologies de conservation (WOCAT) et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

M.R. (2015). Pézenas : Kléber Mesquida : "J'ai souffert de la situation de la viticulture". Midi Libre.

Magnaghi, A. (2014). La biorégion urbaine. Petit traité sur le territoire bien commun. Italie.

Mermet, L., R. Billé, et al. (2005). "L'analyse stratégique de la gestion environnementale : un cadre théorique pour penser l'efficacité en matière d'environnement." *Natures Sciences Sociétés* **13**: 127-137.

Meyer, C. (2015). Dictionnaire des sciences animales. <http://dico-sciences-animales.cirad.fr>.

Ministère de l'Ecologie du Développement Durable et de l'Energie (15 janvier 2014). "Classement et effets du classement." Retrieved Septembre, 2015, from <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Effets,23726.html>.

Montpellier Méditerranée Métropole (2015). Agro-écologie et alimentation - Politique agroécologique et alimentaire - Proposition de cadre : enjeux, objectifs et principes de mise en oeuvre. Séance ordinaire du 29 Juin 2015. Montpellier: 7.

Pegaz-Fiornet, A. (2010). Le pastoralisme en Cévennes. Vécu et transmission d'un métier-identité, représentation et valorisation d'un patrimoine. Pastoralisme méditerranéen : patrimoine culturel et paysager et développement durable. F. Lerin. Montpellier, CIHEAM, AVECC, UNESCO. **93**: 39-47.

Préfecture de l'Hérault Les Plans de Prévention des Risques Naturels d'incendie de forêt dans le département de l'Hérault.

Projet Interdisciplinaire de Recherche en ENvironnement (PIREN) (1985). Etude écologique. Bascoul Caroline | Ingénieur SAADS - DARS - MOQUAS | 2015 | IRC, SupAgro

sociologique et économique d'une zone méditerranéenne médiane. Les garrigues du Montpelliérais. De la marginalisation à la périurbanisation., Universités de Montpellier I et III, E.R.A. 225 et 506, INRA – ENSAM, Centre régional de la productivité et des études économiques, CNRS, Ecothèque méditerranéenne.

Roche, B., F. Labouesse, et al. (1997, 12 Décembre 2011). "Un phénomène mal connu : les élevages de loisirs autour des villes " Le Courrier de l'Environnement de l'INRA, n°31. Retrieved 30 avril, 2015, from <http://www7.inra.fr/dpenv/rohec31.htm>.

Sarrazin, F. (2008) La Camargue, prototype sociologique de la multifonctionnalité agricole. 18

Sauvant, D. and O. Martin (2010). "Robustesse, rusticité, flexibilité, plasticité... les nouveaux critères de qualité des animaux et des systèmes d'élevage : définitions systémique et biologique des différents concepts." INRA Productions Animales **23**: 5-10.

SENAT (2009, 3 avril 2009). "La définition de l'espace périurbain par la SEGESA." Retrieved Août, 2015, from <http://www.senat.fr/rap/r97-415/r97-4154.html>.

Soulard, C. (2014). Le périurbain en France. Concepts, tendances d'évolution, enjeux de recherche, INRA: 42.

Tribout, X. (2012). 88 bassins de vie pour rendre compte de l'accès aux services des Languedociens. Repères Chiffres pour l'économie du Languedoc-Roussillon. INSEE: 6.

Trubuil, G. (2015). De Montpellier à Perpignan, un circuit court pour l'agneau de l'Aïd ? Midi Libre. Montpellier.

## ANNEXES

ANNEXE I.	PRESENTATION DU PROGRAMME LIFE+ MIL'OUV .....	98
ANNEXE II.	CAUSSES ET CEVENNES, PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MEDITERRANEEN.....	101
ANNEXE III.	MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE RECONNUE.....	103
ANNEXE IV.	CHRONOGRAMME ET AXES OPERATIONNELS DE LA CONSTRUCTION D'UNE POLITIQUE ALIMENTAIRE ET AGROECOLOGIQUE .....	104
ANNEXE V.	CHRONOGRAMME DE STAGE .....	105
ANNEXE VI.	LISTING DES ENTRETIENS .....	106
ANNEXE VII.	GUIDES D'ENTRETIEN .....	107
ANNEXE VIII.	GRILLE D'ANALYSE.....	112
ANNEXE IX.	COMMUNES PARTICULIEREMENT CONCERNEES PAR LE RISQUE INCENDIE 113	
ANNEXE X.	CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES DU MILIEU DE GARRIGUE 114	
ANNEXE XI.	EXTRAIT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DES DIVERS DOCOB ET ANALYSES DES PNA DANS LA PERSPECTIVE D'UNE VALORISATION POUR CONSTRUIRE LE PAEC « GARRIGUES DE L'HERAULT » (CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT 2014) .....	115
ANNEXE XII.	DIAGNOSTIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE (SANS ORDRE DE PRIORITE EN L'ABSENCE DE CADRE REGIONAL) ISSU DE LA CANDIDATURE DU PAEC « HAUTES GARRIGUES DE L'HERAULT ».....	118
ANNEXE XIII.	ANALYSE FONCTIONNELLE SIMPLIFIEE DU CALENDRIER D'ALIMENTATION (ISSUE D'UN DIAGNOSTIC MIL'OUV CHEZ L'ELEVEUR VOVP REALISE PAR GUILHEM DESSAILLY, CEN-LR).....	119
ANNEXE XIV.	CLE DE TYPOLOGIE DES ELEVEURS RENCONTRES .....	120
ANNEXE XV.	CARTOGRAPHIE DE COMMUNES AU NORD-EST DE MMM .....	121
ANNEXE XVI.	PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL - CARTOGRAPHIE DES ENJEUX LIES A L'ELEVAGE .....	122
ANNEXE XVII.	PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL - CARTOGRAPHIE DES ENJEUX NATURELS	123
ANNEXE XVIII.	PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL - CARTOGRAPHIE DES ENJEUX FONCIERS	124
ANNEXE XIX.	PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL - CARTOGRAPHIE SYNTHETISANT LES ENJEUX .....	125

## Annexe I. PRESENTATION DU PROGRAMME LIFE+ MIL'OUV



Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens ont de la ressource.  
Partageons les savoirs pour préserver la biodiversité !



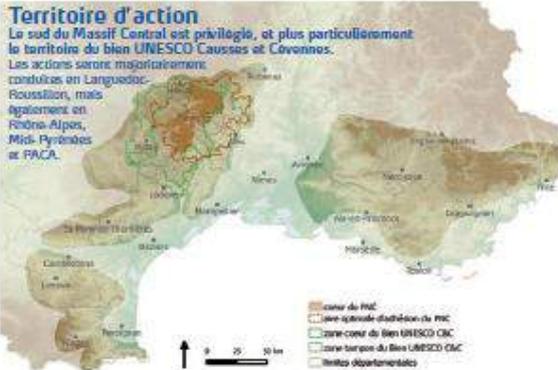

Éleveur, technicien, enseignant, étudiant, représentant de collectivités territoriales ou d'administration, étu...

**PARTICIPEZ À LA DIFFUSION DES CONNAISSANCES !**



Mil'Ouv a pour objectif de contribuer à améliorer l'utilisation des ressources naturelles par l'élevage et l'état de conservation des habitats agropastoraux en régions méditerranéennes et subméditerranéennes...  
...en accompagnant la mise en œuvre de référentiels pastoraux et écologiques ainsi qu'en favorisant la diffusion de savoir-faire, d'informations, de méthodes et de conseils adaptés, à destination de l'ensemble des acteurs de l'agropastoralisme.

**Territoire d'action**  
Le sud du Massif Central est privilégié, et plus particulièrement le territoire du bien UNESCO Causses et Cévennes. Les actions seront majoritairement conduites en Languedoc-Roussillon, mais également en Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées et PACA.



**Qui est concerné ?**  
Le projet MIL'OUV est destiné à l'ensemble des acteurs de l'agropastoralisme :

- éleveurs,
- techniciens,
- étudiants,
- enseignants,
- décideurs.

**+ Définition**  
**Milieux ouverts :**  
surfaces à végétation spontanée naturelle, peu embroussaillées et non arborées, peu ou non mécanisables : causses, pelouses, garrigues et landes ouvertes.



## LES MILIEUX OUVERTS, DE TRÈS FORTS ENJEUX...



### de biodiversité :

Les milieux ouverts pastoraux méditerranéens et subméditerranéens sont des réservoirs de biodiversité. Ils abritent de nombreuses espèces patrimoniales de la faune et de la flore. Près d'un habitat naturel sur deux et plus de 30 % des espèces d'oiseaux, recensés comme présentant un intérêt au niveau européen, y sont présents. La conservation de ce patrimoine est intimement liée au maintien du pastoralisme.



### de production agricole :

pour assurer leurs objectifs de production, les éleveurs utilisent ces milieux qui constituent une ressource alimentaire importante dans leurs systèmes d'élevage. À titre d'exemple, un élevage ovin viande caussenard peut assurer la majorité de son alimentation grâce aux parcours, incluant une forte proportion (près de 85%) de pelouses et landes. Ces milieux ouverts offrent en effet une ressource assez abondante et de bonne qualité. De plus, ils peuvent être valorisés à différentes saisons, y compris lors des périodes de production du troupeau (allaitement, reproduction).



**Préserver ces espaces est un objectif concret sur nos territoires**

## ...DÉSORMAIS MENACÉS



Les surfaces embroussaillées ont gagné 6,5 millions d'hectares en France depuis 1970. Cette fermeture des milieux est en grande partie liée au recul d'activités agropastorales.



Localement sur les Causses, le Bus, dont l'exploitation autrefois très répandue a presque totalement cessé aujourd'hui, colonise désormais en masse certaines pelouses sèches.



Le contexte incertain et changeant de plus en plus rapidement (évolutions des politiques agricoles, attentes environnementales croissantes, aléas climatiques fréquents, etc...) impacte aussi l'utilisation de ces milieux.



**Maintenir l'élevage est un enjeu fondamental pour l'avenir de ces espaces**



## LES ACTIONS À MENER

### 1 - Accompagner les éleveurs

pour optimiser l'utilisation de leur ressource pastorale et leur autonomie et ainsi garantir la préservation des paysages ouverts et leur biodiversité.

+ 40 exploitations agricoles volontaires bénéficieront tout le long du projet d'un accompagnement personnalisé sur la gestion pastorale et écologique de leurs milieux ouverts.






### 2 - Communiquer, diffuser et sensibiliser

- organiser des rencontres entre acteurs pour échanger et diffuser les savoirs : ateliers techniques locaux, séminaire transnational.
- produire et diffuser les informations grâce à divers supports : livres, livrets technique et pédagogique, site internet, vidéos...

### 3 - Construire et dispenser des formations

à destination des exploitants agricoles, des techniciens agricoles et d'espaces naturels, des étudiants et enseignants, et des élus et des représentants d'administrations.

**+ Participons ensemble à la diffusion des connaissances !**



## + Contacts

Association de conservation, de gestion et de valorisation d'espaces naturels



**INSTITUT DE L'ELEVAGE**

Institut technique national de recherche et développement au service de l'élevage et des filières agricoles



Établissement public qui vise à protéger les patrimoines naturel, culturel et paysager de son territoire en lien avec les activités humaines qui y concourent



Institut d'éducation à l'agro-environnement, composante de Montpellier SupAgro, axé sur la gestion des espaces naturels ruraux et l'éducation à l'environnement



Avec la contribution de l'investissement financier LIFE de l'Union Européenne, à hauteur de 50%  
LIFE+ MILIOUV - LIFE12 INF-FR/000735



**www.lifemilouv.org**

Rédaction: Béatrice Poullet / Crédits photos : Nathalie Escamez - L'après-Orléans - Sébastien Gély - Orléans - Guillaume - Michel Pouchon - Anis Laroui - Benjamin Liot

## Annexe II. CAUSSES ET CEVENNES, PAYSAGE CULTUREL DE L'AGROPASTORALISME MEDITERRANEEN

### *Les « paysages culturels » reconnus par l'UNESCO...*

En 1992, la Convention du patrimoine mondial est devenue le premier instrument juridique international à reconnaître et à protéger les paysages culturels, désignés sous le terme d' « ouvrages combinés de la nature et de l'homme » dans l'Article 1 de la Convention.

Le site du patrimoine mondial de l'UNESCO indique que la dénomination « paysage culturel » inclut « une grande variété de manifestations interactives entre l'homme et son environnement naturel. Les paysages culturels reflètent souvent des techniques spécifiques d'utilisation viable des terres, prenant en considération les caractéristiques et les limites de l'environnement naturel dans lequel ils sont établis, ainsi qu'une éventuelle relation spirituelle spécifique avec la nature. » Ces paysages sont l'illustration d'une évolution temporelle de la société et des « établissements humains », « sous l'influence de contraintes et/ou des atouts présentés par leur environnement naturel et les forces sociales, économiques et culturelles successives, internes et externes ». La présence de formes traditionnelles d'utilisation des terres sur des territoires y préserve la diversité biologique, et c'est notamment le maintien de celle-ci que vise l'UNESCO par la protection des paysages culturels traditionnels. (2015)

*... Et parmi eux, les Causses et Cévennes, définies en 2011 comme « paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen »*

L'UNESCO définit le paysage des Causses et Cévennes comme résultant « de la modification de l'environnement naturel par des systèmes agro-pastoraux pratiqués durant un millénaire » (UNESCO, 2015). Les drailles notamment, chemins de transhumance, s'observent entre montagnes et vallées sur plus de 300 000ha, au sud du Massif Central.

Parmi les trois catégories<sup>48</sup> de paysages culturels définies par l'UNESCO, les Causses et Cévennes sont caractérisés comme « paysage essentiellement évolutif », et « vivant », par opposition à un « paysage relique » ou « fossile ».

*Agropastoralisme des Causses et des Cévennes : différents types d'organisation agropastorales hérités des systèmes traditionnels méditerranéens<sup>49</sup>*

Quatre principaux types d'organisation agropastorale coexistent sur le territoire des Causses et des Cévennes :

- **un agro-sylvo-pastoralisme ovin et caprin comprenant différents systèmes d'élevage sédentaire à composante pastorale associé à une activité agricole ou agritouristique, dans les basses Cévennes** : Cette forme d'agropastoralisme est basée sur la pluriactivité. L'élevage ovin ou caprin réalise souvent de la vente directe et est lié à d'autres activités telles que l'arboriculture (Châtaigne, pomme reinette du Vigan

<sup>48</sup> <http://whc.unesco.org>, 2015

<sup>49</sup> [www.causses-et-cevennes.fr](http://www.causses-et-cevennes.fr), 2015

en AOC ou la pêche), le maraîchage (oignon doux, la Rayolette en AOC, plantes médicinales) , la cueillette (champignons, myrtilles, plantes médicinales ou pour la parfumerie) ou l'agritourisme (gîtes, chambres d'hôtes, fermes auberges...).

- **un agro-sylvo-pastoralisme sédentaire ou transhumant sur les hautes terres cévenoles de l'Aigoual, du Lingas, du Bougès et du Lozère** : Sur ces terres d'altitude, l'activité agropastorale est centrée sur l'élevage ovin et bovin ainsi que l'accueil estival des transhumances. Cette forme d'agropastoralisme est capitale pour entretenir les espaces ouverts montagnards.
- **un agropastoralisme ovin tourné vers la production de viande et de fromage, ainsi qu'un pastoralisme bovin destiné à la production de viande. Ils comprennent différents systèmes d'élevage sédentaire à composante pastorale sur les grands Causses** : Cette forme d'agropastoralisme est orientée vers l'élevage ovin pour la production fromagère (notamment Roquefort en AOC depuis 1925, mais aussi Salakis et les tommes fermières) complété par la production de viande (ovine et bovine) qui permet un entretien des espaces ouverts par l'utilisation des parcours.
- **un pastoralisme ovin transhumant direct, court et pédestre dans les Cévennes et sur les Monts Lozère et Aigoual** : cette forme de pastoralisme est la plus connue même si elle n'est pas majoritaire sur le territoire. Elle se caractérise par une production ovine pour la viande avec une utilisation des estives qui nécessite un déplacement du troupeau pour la période estivale afin de profiter des parcours d'altitude. Elle s'illustre régulièrement par des manifestations sur les départs de transhumance estivale où les bergers et leurs brebis se regroupent pour la montée à l'estive par les drailles, ces chemins de transhumance qui suivent les crêtes.

### Annexe III. MULTIFONCTIONNALITE DE L'AGRICULTURE RECONNUE

Entre autres :

- art. 1 Loi d'Orientation Agricole (1999) : « la politique agricole prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale de l'agriculture et participe à l'aménagement du territoire en vue d'un développement durable » ;
- « [La fonction de production de biens agricoles] reste la base de l'activité agricole qui doit en outre aujourd'hui produire des services multiples, pour la plupart des biens publics, relevant des dimensions rurales et territoriales. C'est ce qu'on a qualifié de « nouvelles » fonctions de l'agriculture, fonctions qui sont d'ailleurs anciennes et n'auraient jamais dû passer à l'arrière-plan » (Gafsi 2002) ;
- au sujet de la multifonctionnalité : « L'émergence de cette notion joue dans notre secteur le même rôle que celui de *développement durable* ailleurs : obliger à prendre en compte des dimensions évidentes de la vie sociale ou de l'environnement, pourtant ignorées de façon persistante dans les relations internationales, dans l'action publique, ou par les outils d'analyse destinés à guider les choix des acteurs économiques. En même temps, ce colloque pointe un véritable défi. L'émergence du concept de multifonctionnalité oblige à constater l'importance du renouvellement auquel elle contraint les décideurs publics et la communauté des chercheurs, qui ont une responsabilité particulière à cet endroit : produire les outils qui permettent de reconnaître la multifonctionnalité et de la mettre en œuvre, après plusieurs décennies de productivisme qui en ont nié la réalité. Ce besoin de renouvellement est particulièrement criant en matière de conduite de politiques publiques, dans un contexte où se combinent mondialisation et fragmentation des territoires, lorsque les politiques doivent reconnaître des cibles multiples, voire contradictoires. Les politiques aussi doivent devenir multifonctionnelles. » (Barthélemy, Delorme et al. 2002)



## Annexe V. CHRONOGRAMME DE STAGE

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.		
<b>Productions</b>	Diaporamas de présentation Compte-rendu du COPIL final	Rapport de préparation de stage Diaporama de présentation	Bibliographies contextuelle (histoire agraire, contexte politique), conceptuelle (périurbain), thématique (intégration viticulture-élevage, marché rituel...)	Cartographie des enjeux définissant la zone d'étude Cartographies localisées des enjeux pour l'engagement d'un <i>Projet Agropastoral Intercommunal</i>	Retranscriptions intégrales ou Retranscriptions de notes de terrain ou Carnets de terrain	Compte-rendu participatif de réunion Retranscription des échanges	Diaporama de présentation Retranscription des échanges Compte-rendu de réunion	Typologie simplifiée des élevages agropastoraux Grille d'analyse	Mémoire de fin d'études
<b>Résultats</b>	- Organisation de comités de pilotage et réunions d'étapes - Présentation du stade d'avancement - Echanges autour des blocages - Identification de pistes à suivre	- Précisions des objectifs - Définition de la problématique et des hypothèses - Elaboration de la méthodologie	- Définition des enjeux <i>périurbains</i> - Identification et décodage des cadres et outils favorables au soutien aux pratiques agropastorales - Approfondissement de thématiques spécifiques	- Prise de connaissance de la zone d'étude - Définition des enjeux <i>périurbains</i> et définition de la zone d'étude par croisement d'enjeux	- Acquisition de données - Définition des enjeux <i>périurbains</i> et définition de la zone d'étude par croisement d'enjeux	- Rencontre des acteurs administratifs concernés par l'agropastoralisme, et identification des limites au soutien pouvant être apporté à l'agropastoralisme - Connaissance d'approches différentes des relations agriculture/ alimentation/ ville	- Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec les différents décideurs politiques concernés par un PAI - Validation partielle des résultats - Probable validation politique de l'engagement d'un PAI	- Analyse partielle des pratiques - Analyse des jeux d'acteurs - Emergence de propositions	- Synthèse de l'ensemble du travail - Bilan et propositions
<b>Piloteage du stage</b>									
<b>Préparation du stage</b>									
<b>Bibliographie</b>									
<b>Cartographie</b>									
<b>Terrain</b>									
<b>Rencontres annexes (réunion Mfil'Ouv, 52° colloque ASRDLE)</b>									
<b>Engagement d'un <i>Projet Agropastoral Intercommunal</i> [PAI]</b>									
<b>Analyse des résultats</b>									
<b>Rédaction du mémoire</b>									

## Annexe VI. LISTING DES ENTRETIENS

	Éleveurs titre principal (17)	Elus (12 hors éleveurs)	Salariés de collectivités (8)
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 éleveur ovin viticulteur	<input checked="" type="checkbox"/> 1 élue MMM également maire <input checked="" type="checkbox"/> 1 maire <input checked="" type="checkbox"/> 8 adjoints ou conseillers municipaux (dont 1 éleveur)	<input checked="" type="checkbox"/> Chargée de mission agriculture et biodiversité MMM <input checked="" type="checkbox"/> Stagiaire MMM
	<input checked="" type="checkbox"/> 7 éleveurs ovins dont deux viticulteurs <input checked="" type="checkbox"/> 3 éleveurs caprins	<input checked="" type="checkbox"/> 1 maire (éleveur) <input checked="" type="checkbox"/> 3 conseillers municipaux (dont 1 éleveur)	<input checked="" type="checkbox"/> Responsable Direction des Services Techniques, CC GPSL <input checked="" type="checkbox"/> Animatrice N2000, CC GPSL
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 éleveur caprin <input checked="" type="checkbox"/> 4 éleveurs ovins dont un projet de viticulture	<input checked="" type="checkbox"/> 1 conseiller municipal (éleveur)	<input checked="" type="checkbox"/> Animatrice N2000, CC VDH <input checked="" type="checkbox"/> Chargée de Grand Site, OCAGER, CC VDH
	<input checked="" type="checkbox"/> 1 éleveur ovin	<input checked="" type="checkbox"/> 1 maire, élu <b>Thau Agglo</b> en charge du Plan de Gestion de la Gardiole	<input checked="" type="checkbox"/> Responsable Espaces Naturels (garrigues), <b>Thau Agglo</b> <input checked="" type="checkbox"/> Technicien Espaces Naturels, <b>Thau Agglo</b>

Et 8 institutionnels :

- **Chambre d'Agriculture Hérault** : rencontre avec le technicien responsable élevage *Hautes Garrigues*
- **CIVAM Empreinte** : rencontre avec l'animateur (également FR CIVAM)
- **Collectif des Garrigues** : rencontre avec l'animateur
- **SAFER Hérault** : rencontre avec le responsable de travaux
- **ONCFS** : rencontre avec la chargée de mission pôle « Plaines et collines méditerranéennes »
- **Syndicat Mixte du Delta de l'Aude** : rencontre avec le technicien animateur, garde du littoral
- Entretien téléphonique avec une conseillère municipale d'opposition de St Mathieu de Trévières, membre d'ASSOPIC
- Entretien téléphonique avec **Audrey Pegaz**, ethnologue en Cévennes

## Annexe VII. GUIDES D'ENTRETIEN

### 1. Guide à destination des éleveurs :

#### Présentation

- Étudiante en agronomie, projet Mil'Ouv, IAMM/CEN
- Enquête visant à comprendre les pratiques agropastorales et repérer la diversité de ces pratiques dans la région de Montpellier, ainsi que les difficultés auxquelles elles peuvent être confrontées
- Demande d'autorisation pour enregistrement avec le dictaphone
- **Histoire de votre exploitation**
  - Quelles ont été les conditions de l'installation ?
    - Relances : reprise d'une exploitation familiale / installation / achat
  - Comment ses pratiques ont-elles évolué ?
  - Comment les pratiques agropastorales ont-elles évoluées dans la zone ?
  - Quelles sont donc les difficultés auxquels il/elle a du faire face ?
  - Sont-elles les mêmes aujourd'hui ?
- **Activités professionnelles**
  - Relances : production / transformation / vente / commercialisation / fournisseurs
  - Quelle est la structure du système d'élevage ?
  - Quels sont les pâturages et parcours utilisés ? Quelle est le niveau et le type de maîtrise de ce foncier ?
    - Relances : surfaces exploitées / accès au foncier / milieu fermé/ milieu ouvert
  - Quelles sont les autres activités ? (diversification/pluriactivité/activités génératrices de revenus)
  - Quels sont les autres sources de revenu ?
    - Relances : aides PAC / ICHN / DJA / MAEC...
  - Quelles sont les difficultés auxquelles il/elle doit faire face ?
  - Est-ce que tout le monde fait comme lui/elle ?
  - Quelles relations a-t-il/elle avec les autres éleveurs ? Les connaît-il/elle ?
    - Relances : groupe / échanges / projets / représentation
  - Quelles relations a-t-il/elle avec les autres agriculteurs ?
    - Relances : viticulteurs / oléiculteurs
- **Intégration de l'exploitation dans le territoire**  
(Interactions avec environnement / espace naturel / milieu urbain, acteurs, institutions, ...)
- Quelles sont les relations entre ses pratiques et l'environnement naturel ?
  - Relances : rôles / impacts / gestion / biodiversité / enrichissement / milieu ouvert / milieu fermé
    - Si difficulté évoquée => Comment est-elle gérée ?
- Si rôle joué sur l'environnement, le milieu naturel : reconnu ? Comment ? Si non, comment pourrait-il l'être ?
  - Relances : pratiques spécifiques qui permettent de jouer ce rôle ? Ou bien d'autres types d'éleveurs peuvent-ils faire la même chose ?
- Et à l'inverse avec l'espace urbain ?
  - Relances : foncier / urbanisation / perte de parcours
    - Si difficulté évoquée => Comment est-elle gérée ?
- Quel est son rôle dans le développement économique du territoire ?
  - Relance : tourisme / emplois / produits locaux
- Quelle est la place/le poids de son activité vis à vis des autres activités agricoles du territoire ?
- Est-il/elle engagé dans un rôle de représentation professionnel ? Citoyen ? Dans une association ? Un syndicat ?

- Quelles relations a-t-il/elle avec les habitants ? Les chasseurs ? Autres acteurs ?
- Quelles sont ses relations avec les collectivités locales ?
  - Relances : communes / communauté de communes / Métropole de Montpellier
- Quelles sont ses relations avec les autres institutions ?
  - Relances : soutien de l'Europe, PAC / Conseils départementaux, régionaux, DDTM, DREAL
- Bénéficie-t-il/elle d'un accompagnement ?
  - Relances : association de type CIVAM, AMAP, AIRDIE,... / Chambres d'agriculture / SAFER / Syndicats ...
  - Relances : conseil / technique / installation / aide financière / partenariat / conflit
- **Projets**
  - Relances: reprise / diversification / agrandissement / association
  - Quels conseils aux porteurs de projet d'installation ?

## 2. Guide à destination des salariés de structures institutionnelles :

### *Fonctionnement et positionnement de la structure, enjeux territoriaux*

- Quelles sont les activités de la structure ? (vision/objectifs, missions, outils)
- Si elle est territoriale, quelle relation entretient la structure
  - # avec les structures aux autres échelles (régionale/nationale) ? A la même échelle ?
  - # avec les autres institutions/acteurs
    - supranationaux (Union Européenne)
    - nationaux
    - régionaux
    - départementaux
    - locaux
  - # avec les collectivités : communes, intercommunalité(s) ?
  - # avec les éleveurs, agropastoraux en particulier ? Les agriculteurs ?
- Quelles difficultés/contraintes rencontre la structure dans l'exercice de ses compétences vis-à-vis des éleveurs/des agriculteurs ? Sont-elles spécifiques au territoire ?
- Quels sont les enjeux sur le territoire ? Comment sont-ils pris en compte ? Quels liens avec les troupeaux agropastoraux ?
  - # Pression foncière ?
  - # Risques naturels ?
  - # Paysage ?
  - # Développement économique ?
  - # Relations entre rural et urbain ?
- Quels cadres/outils institutionnels et/ou politiques extérieurs à la structure mobilise/connait la structure rencontrée dans ses actions concernant l'agropastoralisme ?
- Quels cadres/outils institutionnels et/ou politiques extérieurs à la structure sont des contraintes/manquantes pour la structure ?
- A titre personnel, quel rôle pensez-vous que la structure joue dans le territoire ?

### *Agropastoralisme*

- Quel intérêt pour les pratiques agropastorales ? (professionnel/personnel/aucun) Pourquoi ?
- Quels sont les enjeux autour de l'agropastoralisme en périphérie de Montpellier ?
- A quels enjeux répond-il ? Comment ?
- Quelles sont les contraintes/difficultés qui se posent à ces pratiques ?
- Comment les éleveurs agropastoraux parviennent à se développer/s'installer/se maintenir ?
  - # si difficultés rencontrés → Quelles activités les concurrencent (agricoles/autres) ?
- Quels conseils dispensés à un éleveur agropastoral qui souhaite s'installer/se développer/se maintenir ?

#### *Interlocuteur rencontré*

- Quelles fonctions au sein de la structure ? Depuis quand ?
- Quel est parcours professionnel / parcours de formation ?
- Autres responsabilités ? (Adhésion à un groupe, une association – syndicat, élu...)
- Quelles préoccupations/contraintes et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions en lien avec l'agropastoralisme ? Ont-elles évolué depuis l'embauche dans la structure ? (Pourquoi ? Comment ?)
- Est-ce que « tout le monde » fait comme lui/elle (à poste équivalent) ?
- D'autres contacts à m'indiquer, judicieux à rencontrer dans le cadre de l'étude ?

### 3. Guide à destination des élus/salariés de collectivités

*Collectivité concernée (métropole, communauté de communes, communauté d'agglomération, commune)*

- Quelles sont les compétences en gestion espaces naturels et agricoles de la collectivité ? Quel est le service et le personnel dédiés ? Quels outils mobilisez-vous ? Quels projets sont en cours ?

#### *Territoire, besoins, espaces naturels et agricoles*

- *A compléter avec les 2 questions suivantes si besoin : quels sont les enjeux politiques affichés sur le territoire ?/ Quelles sont les préoccupations de la collectivité ? Comment sont-ils définis ? Pris en compte ?*
  - # Développement économique ? Touristique ?
  - # Gestion pression foncière ? Causes : PU, multiples usages (effet et lien avec l'agropastoralisme ?) ?
  - # Risques naturels ?
  - # Paysage ?
  - # Comment gérer la vocation naturelle d'espaces sur un territoire très urbain ?
- Dans la gestion des espaces naturels et agricoles, quelles difficultés/contraintes rencontre la collectivité dans son fonctionnement ? Sont-elles spécifiques au territoire ?
- Quels cadres et outils institutionnels et/ou politiques extérieurs à la collectivité
  - # mobilise-t-elle/connait-elle ?

# sont des contraintes pour elle ? (ex. documents réglementaires régis par d'autres collectivités, etc)

# manquent-ils à la collectivité ?

- De votre point de vue, quel rôle pensez-vous que la collectivité joue dans le territoire ?
- Dans le cadre de la gestion des espaces naturels et agricoles, quelle relation entretient la collectivité
  - # avec les autres institutions/acteurs
    - supranationaux (Union Européenne)
    - nationaux/Etat et ses délégations territoriales (DDTM, etc)
    - régionaux
    - départementaux
    - locaux
  - # avec les autres collectivités (notamment MMM) ?
  - # avec les propriétaires/agriculteurs ?
  - # avec les autres citoyens/usagers de cet espace (résidents, chasseurs, autres ?)
- Sauriez-vous quantifier les espaces naturels et autres non urbanisables existant sur la collectivité (zones protégées, agriparc, espaces naturels sensibles) ? Que mettez-vous derrière le terme « espace naturel » ? Appartenant à la collectivité ? Gérés par la collectivité ? Comment cette gestion se fait-elle ?
  - # Quels types de terrains (agricoles/espaces naturels) ?
  - # Combien/type ?
  - # Où ?

	Types	Quant/type	Localisation	Propriétaires	Gestionnaires	Type de gestion
Espaces naturels						
Espaces agricoles						

- Ces espaces sont-ils déjà utilisés par des structures (syndicats, associations...) ou des personnes indépendantes ?
  - # Eleveurs ?
  - # Agriculteurs ?
  - # Chasseurs ?
  - # Randonneurs ?
  - # Autres ?
- Comment se gère le multi-usage de ces espaces ?

#### *Agropastoralisme*

- Parmi ces espaces, lesquels pourraient avoir un potentiel pastoral ?

- De quelle sécurisation bénéficient/pourraient bénéficier les éleveurs sur votre collectivité (pâtures, logement, bâti agricole...) ? Et/ou les agriculteurs ?
- Les éleveurs sont-ils impliqués dans la vie de la collectivité ? Dans quelles mesures ? Participent-ils à la gestion du territoire (milieux ouverts, paysage...) ? Dans quelles mesures ? Et les agriculteurs ?
- Connaissez-vous les modes de commercialisation et les débouchés des éleveurs/agriculteurs de votre territoire ?
- Selon vous, quels sont/pourraient être les enjeux locaux autour de l'agropastoralisme dans ce contexte périurbain ?
- Quelles sont les contraintes à cet agropastoralisme au niveau des éleveurs/quelles difficultés rencontrent-ils ? Quelles difficultés rencontrez-vous au niveau de votre collectivité avec l'élevage ?
- *Si éleveurs présents* : Comment les éleveurs pastoraux parviennent à se développer/se maintenir ?
- *Si agriculteurs présents* : Comment les agriculteurs parviennent à se développer/se maintenir ?
  - # « Maintien » : si compliqué → Quelles activités les concurrencent (agricoles/autres) ?
- Etes-vous prêt à être partie prenante dans un projet de gestion agropastorale des milieux et des paysages sur votre collectivité avec des éleveurs ? Quel serait votre niveau d'engagement ? Quelle(s) échéance(s) pourriez-vous envisager ?
- Quels conseils donneriez-vous à un éleveur qui souhaite s'installer/se maintenir/se développer ?

#### *Elu ou salarié rencontré au sein de la collectivité*

- Quelles sont vos fonctions au sein de la collectivité ?
- Depuis quand travaillez-vous au sein de cette collectivité / dans la région de Montpellier ?
- Quel est votre parcours professionnel / votre parcours de formation ?
- Avez-vous d'autres responsabilités / Faites-vous partie d'un groupe, d'une association -syndicat, élu... ?
- Quelles sont vos préoccupations dans le cadre de vos fonctions ? Quelles sont les contraintes et difficultés rencontrées dans l'exercice de vos fonctions ?
  - # *Préoccupations/contraintes et difficultés* : Ont-elles évolué depuis votre entrée à la collectivité ? (Pourquoi ? Comment ?)
- *Si autres postes équivalents existant au sein de la collectivité* : est-ce que « tout le monde » fait comme vous ?
- Auriez-vous d'autres conseils de contacts à rencontrer dans le cadre de l'étude ?
  - # Proches de votre collectivité (physique, relationnel)
  - # Concernés par le sujet dans les autres collectivités

## Annexe VIII. GRILLE D'ANALYSE

Éleveurs/agriculteurs connus/cités
Outils de gestion territoriale mobilisés
Structures connus/mobilisées (synthèse de ce qui est évoqué dans l'entretien)
Visibilité des procédures/Clarté des démarches liées à leur activité
Paysage / Connaissance et perception d'un paysage reconnu : Grand Site de France (GSF), sites inscrits/classés...
Connaissance de Natura 2000 - Directives, sites
Connaissance de Natura 2000 - Animation, DOCOB, partenaires ; principes de fonctionnement (Natura 2000 &) PAEC, MAEC
Enjeux de biodiversité & perception de ces enjeux, & de N2000
Mil'Ouv / perception des Milieux Ouverts, de l'ouverture des milieux / outils & rôle agropastoral
Incendies - gestion, structures concernées, réglementation
PAC - aides reçues, perception
Foncier - Lien avec urbanisme comme <i>concurrence d'usage</i> , collectivité (intercommunalité ou commune), & bâtiments agricoles/logement (disponibilité, distance)
Foncier - Accès, type de maîtrise - possession, location, droit de passage...
(Re)connaissance de l'agropastoralisme/agriculture par les acteurs rencontrés
Concurrence d'usages - Photovoltaïque
Concurrence d'usages - Moto cross, vtt, quads, 4x4...
Concurrence d'usages - Autres activités agricoles (taurines, équestres...)
Concurrence d'usages - Promeneurs/randonneurs
Concurrence d'usages - Chasse
Histoire et évolution des dynamiques agropastorales
Installation agricole et évolution de l'exploitation
<u>Réseau professionnel agricole</u> : perception des éleveurs entre eux, entraide & communication, représentation...
<u>Engagement personnel</u> : rôle de représentation citoyen, membre d'une association non professionnelle...
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Nombre d'actifs, composition de la famille</u>
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Commercialisation &amp; labels</u>
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Aspects financiers, économiques &amp; rentabilité</u>
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Aides autres que PAC &amp; MAEC (DJA, ICHN...)</u>
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Activités rémunératrices</u> (double-emploi, diversification)
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Formation, origine (géographique, familiale, professionnelle), expériences, compétences agricoles</u>
Pratiques des éleveurs agropastoraux - <u>Troupeaux et races</u> (nombre de mères, vocation ...)
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Garde et/ou parcs, apport d'aliments</u>
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Transhumance</u>
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Matériel agricole</u>
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Valeurs, qualité de vie et éthique</u>
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Difficultés rencontrées</u> (si non évoquées dans les autres catégories)
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Démarches administratives et gestion</u>
Pratiques des éleveurs pastoraux - <u>Loup &amp; chiens divagants</u>

## Annexe IX. COMMUNES PARTICULIEREMENT CONCERNEES PAR LE RISQUE INCENDIE

Nom	Intercommunalité	Etude	Concernée par le PPRIF
ASSAS	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 21 mars 2005
CASTRIES	MMMI	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
CLAPIERS	MMMI	MMMI-Terratertertercia	Approuvé le 21 mars 2005
COMBAILLAUX	CCGPSL		Approuvé le 30 janvier 2008
FONTANES	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
GRABELS	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
GUZARGUES	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
IUVIGNAC	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
LES MATELLES	CCGPSL		Approuvé le 30 janvier 2008
MONTAUD	MMMI	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
MONTFERRIER-SUR-LEZ	MMMI	MMMI-Terratertertercia	Approuvé le 21 mars 2005
MONTPELLIER	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
MURVIEL-LES-MONTPELLIER	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
PIGNAN	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
PRADES-LE-LEZ	MMMI	MMMI-Terratertertercia	Approuvé le 21 mars 2005
SAINTE-BAUZILLE-DE-MONTMEL	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
SAINTE-CLEMENT-DE-RIVIERE	CCGPSL		Approuvé le 30 janvier 2008
SAINTE-DREZERY	MMMI	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
SAINTE-GELY-DU-FESC	CCGPSL		Approuvé le 30 janvier 2008
SAINTE-GEORGES-D'ORQUES	MMMI		Approuvé le 30 janvier 2008
SAINTE-MATHIEU-DE-TREVIERS	CCGPSL		Approuvé le 21 mars 2005
SAINTE-VINCENT-DE-BARBEYRARGUES	CCGPSL		Approuvé le 21 mars 2005
SAINTE-CROIX-DE-QUINTILLARGUES	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008
TEYRAN	CCGPSL	CCGPSL-MTTDA	Approuvé le 30 janvier 2008

## Annexe X. CARACTERISTIQUES GEOLOGIQUES ET CLIMATIQUES DU MILIEU DE GARRIGUE

Le territoire des garrigues est un espace aride dominé par un substrat de roches calcaires, marquées par l'érosion et la dissolution, et parcourues d'un réseau hydrographique essentiellement souterrain. Il est situé entre les roches cristallines et les schistes des Cévennes, au nord-ouest et les sédiments détritiques (conglomérats, sables et argiles) de la plaine littorale et la vallée du Rhône au sud-est. Mis à part quelques reliefs comme le Pic Saint-Loup (658 m) et le Mont Bouquet (629 M), l'altitude générale des points hauts du territoire se situe entre 200 et 350 mètres (Collectif des Garrigues 2013).

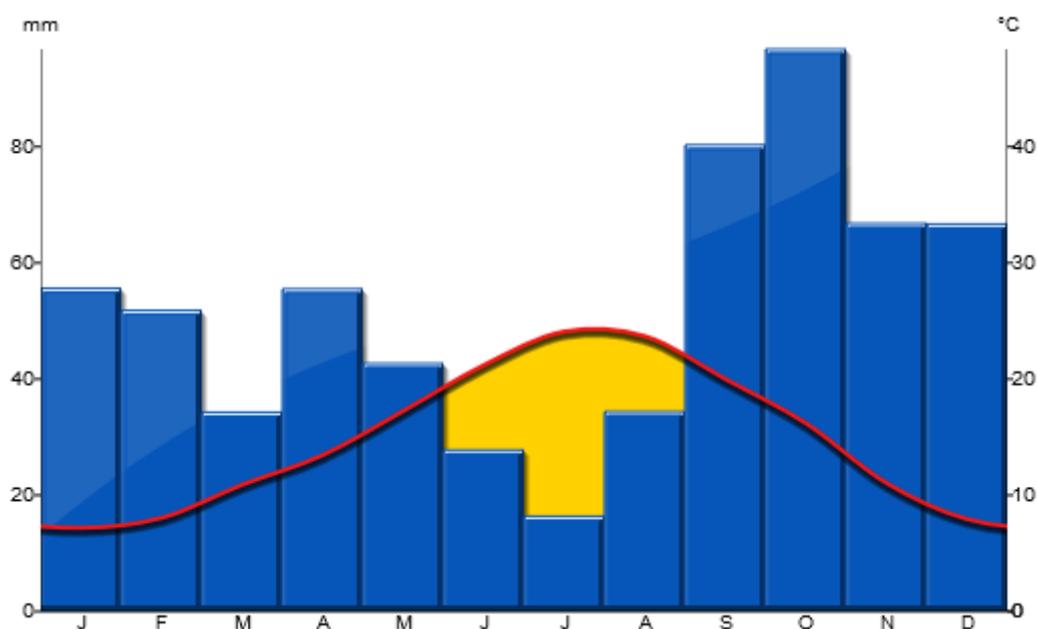


Figure 16 - Diagramme ombrothermique de la commune de Montpellier, réalisé pour la période 1981-2010. Températures moyennes estimées. Source : [Météo-France](#)

Précipitations annuelles : 629,1 mm

Température moyenne annuelle : 15,1°C

Amplitude thermique (différence entre les températures moyennes mensuelles maximales et minimales) : 16,9°C

Le secteur d'étude est soumis au climat méditerranéen, caractérisé par des étés chauds et secs et des hivers doux humides. Les précipitations connaissent de grandes irrégularités spatiales et temporelles : elles augmentent avec l'altitude, et varient fortement d'une année à l'autre. Elles sont globalement concentrées sur la période automne-hiver tandis que les sécheresses sont très fréquentes en été, entraînant un stress hydrique important pour la végétation et les productions agricoles.

## Annexe XI. EXTRAIT DES PRINCIPAUX ELEMENTS DES DIVERS DOCOB ET ANALYSES DES PNA DANS LA PERSPECTIVE D'UNE VALORISATION POUR CONSTRUIRE LE PAEC « GARRIGUES DE L'HERAULT » (CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'HERAULT 2014)

Documents de références pris en compte dans le diagnostic	DoCOB site N2000 FR9101389 « Pic Saint Loup »	DocOb site N2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault »	DocOb site N2000 FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »	DocOb Site N2000 FR911204 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »	Agir pour l'Aigle Bonelli – L'essentiel du Plan National d'Actions 2014-2013
Surface sur le PAEC	4420 ha (100%)	21 714 ha (~100%)	11 198 ha (100%)	44 539 ha (98%)	103288 ha
Contexte et enjeux écologiques	<p>Site désigné au titre de la directive habitats-faune-flore</p> <p>Les enjeux très fort et fort inventoriés sur ce site concernent notamment des <u>habitats prairiaux</u> d'intérêts communautaires :</p> <p>Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes et Prairies de fauche de basse altitude (faciès méditerranéen).</p> <p>Des enjeux de conservation forts à modérés concernent des habitats de <u>milieu ouverts méditerranéen</u> : pelouses à Brachypode rameux, pelouses à Brachypode de phénicie et pelouses à Brome érigé (<i>Mesobromion</i>).</p> <p>D'un point de vue espèces, on relèvera de forts enjeux liés aux chiroptères ainsi que des</p>	<p>Site désigné au titre de la directive habitats-faune-flore</p> <p>Le diagnostic écologique mené a permis de faire émerger les enjeux suivants :</p> <p>Les <u>habitats aquatiques ou zones humides</u> d'intérêt communautaire (dont les mares temporaires et les sources pétrifiantes) et les espèces inféodées.</p> <p>Les milieux forestiers d'intérêt communautaire (Pinède méditerranéenne à Pin de Salzmann) et l'ensemble des forêts alluviales.</p> <p>Les <u>milieux ouverts de pelouses sèches et humides</u> ainsi que les zones rocheuses.</p> <p>Les espèces d'intérêt communautaire à fort enjeu sur ce site : le <u>chabot de l'Hérault</u>, les chauves-souris (en particulier le Murin de</p>	<p>Site désigné au titre de la directive habitats-faune-flore</p> <p>Le diagnostic écologique a permis de faire émerger les enjeux suivants :</p> <p>Les <u>milieux humides</u> d'intérêt communautaire, notamment les mares temporaires méditerranéennes et les prés humides méditerranéens du Languedoc ;</p> <p>Les <u>milieux ouverts</u>, notamment les parcours substeppiques, très liés à l'activité pastorale ;</p> <p>Les <u>milieux forestiers</u>, notamment les vieux peuplements de chênes verts ;</p> <p>Une <u>espèce</u> d'intérêt communautaire à fort enjeu sur le site : le murin de Capaccini.</p> <p>Les compléments de diagnostic sur l'<u>avifaune</u> ont</p>	<p>Site désigné au titre de la directive oiseaux</p> <p>20 espèces inscrites à l'Annexe I de la directive <i>Oiseaux</i> qui ont été recensées comme nicheuses sur le site</p> <p>5 espèces à niveau de priorité d'actions très fort :</p> <p>Aigle de Bonelli, Bruant Ortolan, Busard Cendré, Crave à bec rouge et Vautour Moine</p> <p>Les 2 premières espèces sont considérées menacées (habitats de nidification et d'alimentation tendant à devenir défavorables),</p> <p>Les 2 suivantes sont considérées prioritaires au vu de l'évolution très négative de leurs effectifs et de leurs habitats,</p> <p>6 espèces à niveau de priorité</p>	<p>Population française est en fort déclin depuis les années 1960, l'espèce est encore aujourd'hui classée « en danger » selon la liste rouge nationale de l'UICN et son état de conservation très précaire ce qui en fait l'un des rapaces les plus menacés de France.</p> <p>Maintien de paysages agropastoraux en mosaïque, car cette espèce niche dans les gorges et les escarpements rocheux, et chasse essentiellement en milieu ouvert, sur les plateaux, les collines de garrigue ouverte, certaines zones cultivées riches en proies</p> <p>L'Enjeu principal du PNA est de consolider la population actuelle française d'aigles de Bonelli et d'assurer sa</p>

Documents de références pris en compte dans le diagnostic	DoCOB site N2000 FR9101389 « Pic Saint Loup »	DocOb site N2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault »	DocOb site N2000 FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »	DocOb Site N2000 FR911204 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »	Agir pour l'Aigle Bonelli – L'essentiel du Plan National d'Actions 2014-2013
	enjeux espèces liés à la <u>qualité des milieux aquatiques</u> (Barbeau méridional ) et à la <u>conservation des milieux prairiaux</u> ( Diane et Damier de la succise )	Capaccini) et les odonates.	mis en évidence des enjeux forts pour <u>l'aigle de Bonelli, le bruant ortolan et la fauvette pitchou</u> , entre autres.  Extrait PNA Crécelette :  « Le site est très proche de la colonie héraultaise et est utilisé comme zone d'alimentation par des individus. »	d'actions fort :  Aigle Royal, Circaète Jean-le-blanc, Fauvette Pitchou, Grand-duc d'Europe, Pipit rousseline, Rollier d'Europe  Alimentation de la majorité de ces 11 espèces sur milieux ouverts, semi ouverts mais aussi sur les milieux agricoles en mosaïque. Nidification au sol pour le Busard.  Enfin, 9 espèces à enjeu modéré sur ce site dont l'Outarde canepetière.	pérennité.
Principales menaces en lien avec les activités agricoles	Les principales menaces relatives aux activités agropastorales, inventoriées dans le diagnostic écologique, sont :  pour les habitats humides et aquatiques le risque de pollutions (entre autres d'origine <u>phytosanitaire</u> ), le drainage, la dégradation/artificialisation des berges et de la végétation rivulaire;  Pour les habitats agropastoraux,	Les principales menaces pesant sur les habitats et sur les espèces d'intérêt communautaire du site concernent la <u>fermeture des milieux</u> par la progression de la chênaie verte consécutive d'un net <u>recul du pastoralisme</u> . Ceci a des conséquences sur la gestion du territoire et notamment sur le maintien de l'ouverture des milieux et des espèces qui y sont inféodées  Concernant la forêt de Pin de Salzmann, les menaces relèvent en partie du risque	On constate une <u>fermeture des milieux</u> par le développement du chêne kermès, puis de la chênaie verte ( <u>recul du pastoralisme</u> , abandon d'autres pratiques traditionnelles de brulage). Conséquences sur le maintien de l'ouverture des milieux et des espèces inféodées, notamment l'avifaune. Augmentation du risque de développement de grands incendies.  Concernant les <u>mares</u>	Les principales menaces relatives aux activités agropastorales, inventoriées dans le diagnostic écologique, sont :  Certaines pratiques (fauches ou moissons) peuvent conduire à la <u>destruction involontaire de nichée</u> ;  L'utilisation de <u>produits phytosanitaires</u> peut nuire à certains oiseaux principalement insectivores.	Le PNA relève entre autres comme menaces :  la réduction des habitats favorables disponibles (impacts sur l'alimentation et la reproduction)  <u>la fermeture et la fragmentation des milieux</u> utilisés par l'Aigle de Bonelli avec pour conséquences une moindre disponibilité des ressources trophiques  la modification des pratiques

Documents de références pris en compte dans le diagnostic	DoCOB site N2000 FR9101389 « Pic Saint Loup »	DocOb site N2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault »	DocOb site N2000 FR9101393 « Montagne de la Moure et Causse d'Aumelas »	DocOb Site N2000 FR911204 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »	Agir pour l'Aigle Bonelli – L'essentiel du Plan National d'Actions 2014-2013
	<p><u>l'abandon de la fauche et/ou du pâturage</u>, le drainage, la <u>fertilisation</u> et le semis (<u>retournement</u>),</p> <p>Il existe un risque global de <u>fermeture des milieux et de transformation des prairies de fauche</u></p>	incendies.	<p><u>temporaires</u>, (responsabilité forte à l'échelle régionale) elles sont menacées de disparition par comblement et non entretien.</p> <p>Le recul de l'élevage extensif constitue également une menace pour la préservation des <u>près humides</u>.</p>	<p><u>La principale menace restant la fermeture des milieux et la déprise agricole à l'origine de pertes d'habitats</u> : pelouses, milieux ouverts, mosaïque agricole.</p>	agricoles (...). Elle se traduit, en zones de déprise agricole par la <u>fermeture des milieux</u> .
Objectifs et/ou actions en lien avec les activités agricoles et le PAEC	<p>Maintenir en bon état de conservation (ou améliorer l'état de conservation) les <u>habitats naturels d'intérêt communautaire liés aux milieux ouverts</u>;</p> <p>Maintenir en bon état de conservation (ou améliorer l'état de conservation) les autres habitats naturels d'intérêt communautaire notamment ceux liés aux <u>zones humides</u> et aux milieux rocheux ainsi que les habitats d'espèces d'intérêt communautaire présents sur le site</p> <p>Soutenir les modes d'exploitation les plus favorables à l'expression des bons états de conservation</p>	<p><u>Maintien des milieux ouverts</u> dont les <u>prairies humides</u> par une gestion agropastorale raisonnée, réouverture, entretien et maintien du tissu agricole</p> <p>Développement et maintien des <u>pratiques agricoles raisonnées</u> (fertilisation, phytosanitaires) et leurs pratiques associées (IAE)</p> <p>Entretien de <u>mares</u></p> <p>Amélioration de la qualité de l'eau du fleuve et ses affluents (fertilisation, traitements phytosanitaires, AB)</p> <p>Préservation de la forêt de Pin de Salzmann : amélioration du dispositif DFCI.</p>	<p>Maintenir et restaurer les <u>habitats naturels d'intérêt communautaire ouverts</u> en favorisant le pastoralisme extensif et les moyens opérationnels adaptés ;</p> <p>Préserver et restaurer les <u>milieux humides</u> ;</p> <p>Préserver les espèces à enjeu élevé, notamment les chiroptères, et leurs habitats ;</p> <p>Préserver les oiseaux d'intérêt communautaire, leurs habitats et leurs ressources alimentaires.</p>	<p>Les objectifs de conservation définis dans le diagnostic écologique et discutés dans les groupes de travail sont :</p> <p>Limiter et agir sur les causes de mortalité des oiseaux et Préserver la quiétude des sites de nidification ; (...)</p> <p><u>Maintenir les milieux ouverts</u> existants et reconquérir les milieux fermés ;</p> <p>Préserver la <u>mosaïque agricole</u> ;</p> <p>Préserver les <u>alignements d'arbres</u> ;</p> <p>Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux.</p>	<p><u>Préserver, restaurer et améliorer l'habitat</u></p> <p><u>Prévenir et réduire la destruction des milieux</u> (priorité très forte) (...)</p> <p>Favoriser la colonisation de nouveaux sites</p> <p>Contribuer à l'amélioration de la capacité trophique sur l'aire de répartition (priorité très forte)</p>

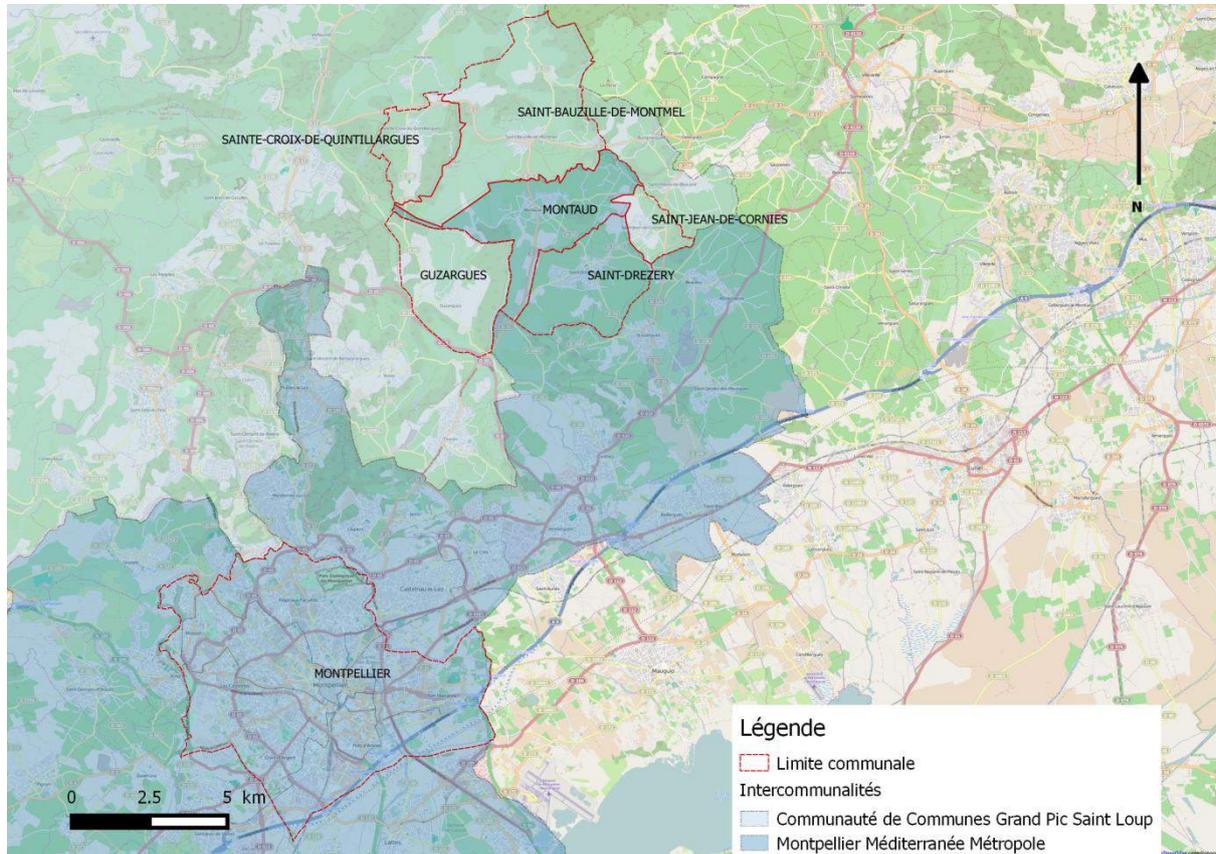
## Annexe XII. DIAGNOSTIC AGRO-ENVIRONNEMENTAL DU TERRITOIRE (SANS ORDRE DE PRIORITE EN L'ABSENCE DE CADRE REGIONAL) ISSU DE LA CANDIDATURE DU PAEC « HAUTES GARRIGUES DE L'HERAULT »

Enjeux et objectifs agro-environnementaux (habitats naturels et d'espèces, phytosanitaires, nitrates, gestion pastorale...)	Surfaces concernées contractualisables (An)	Etat initial du milieu (biodiversité, qualité de l'eau, déprise,...)	Etat du milieu visé (conservation, qualité de l'eau, ...)	Pratiques agricoles sur le territoire	Préconisations d'adaptation des pratiques agricoles
Gestion qualitative de la ressource en eau - Captages prioritaires		Qualité de l'eau	Maintien et restauration Qualité de l'eau	Traitement phytosanitaire dont herbicides.	Développement travail du sol et méthodes alternatives.
Gestion qualitative de la ressource en eau - planne viticole.		Qualité de l'eau Biodiversité	Maintien et restauration Qualité de l'eau	Traitement phytosanitaire dont herbicides.	Développement travail du sol et méthodes alternatives. Maintien des IAE
-Maintien et restauration de milieux ouverts par les activités pastorales ;		Fermeture progressive des milieux	Maintien et restauration	Gestion pastorale contraignantes, diminution pression pastorale	Gestion pastorale et pratiques complémentaires
-Maintien et gestion adaptée des milieux humides ;		Perte de surfaces, perte de biodiversité, fermeture, comblement mares	Conservation	Retournement, diminution pression pastorale, fertilisation, non entretien des mares	Maintien, gestion pastorale, absence de fertilisation, retard de fauche, entretien mares
-Raisonnement l'utilisation des intrants fertilisants et phytosanitaires pour favoriser la qualité des milieux et la préservation des espèces ;		Cultures support de biodiversité - pression	Cultures support de biodiversité	Traitement phytosanitaires, fertilisation,	pratiques favorables aux espèces (alimentation et reproduction)
-Maintien d'un paysage agricole diversifié, en mosaïque et doté d'infrastructures agro-environnementales et gestion favorables aux espèces		Mosaïque agricole - IAE	Conservation et développement convertibles et gestion favorables	Fauche et moissons, rotation des cultures et retournement des prairies	Maintien IAE et convertibles (herbe, cultures favorable aux espèces) gestion favorables

### Annexe XIII. ANALYSE FONCTIONNELLE SIMPLIFIEE DU CALENDRIER D'ALIMENTATION (ISSUE D'UN DIAGNOSTIC MIL'OUV CHEZ L'ELEVEUR VOVP REALISE PAR GUILHEM DESSAILLY, CEN-LR)

MOIS SAISON	JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	H			P			E			A		
BESOINS		MISES BAS						VENTE		LUTTE		
UG	F et G		J	A, C, K, L, M			Estive		E et B	D et C		I et alentours
TYPE DE VEGETATION	Vignes pendant la taille.			Garrigues à chênes kermès, pelouses et landes ouvertes.			Vieilles prairies sur le haut et bois.			Sud Est du Mont Lozère en 2015		
REMARQUE	Pâturage de l'herbe des inter- rangs			Garrigue assez fermée mais riche			Recherche des glands et de l'herbe sous les chênes. Parc sec donc ne craint pas le tassement en cas de pluie.			Chênes verts.		
										Chênes verts clairsemés et zones ouvertes.		
										Bonnes pelouses, landes ouvertes, bois et garrigue brûlés en 2012 (incendie).		

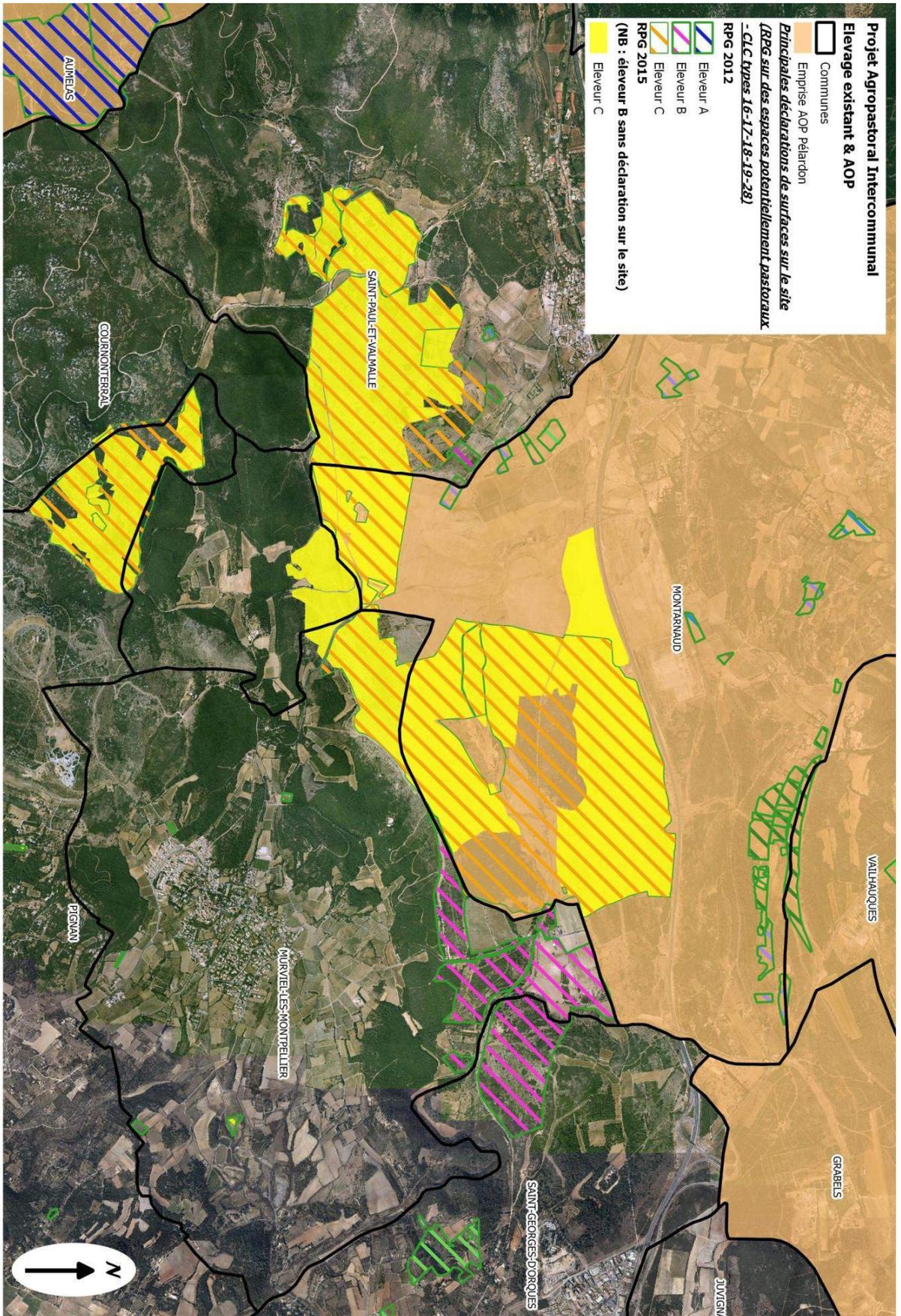


**Annexe XV. CARTOGRAPHIE DE COMMUNES AU NORD-EST DE MMM**

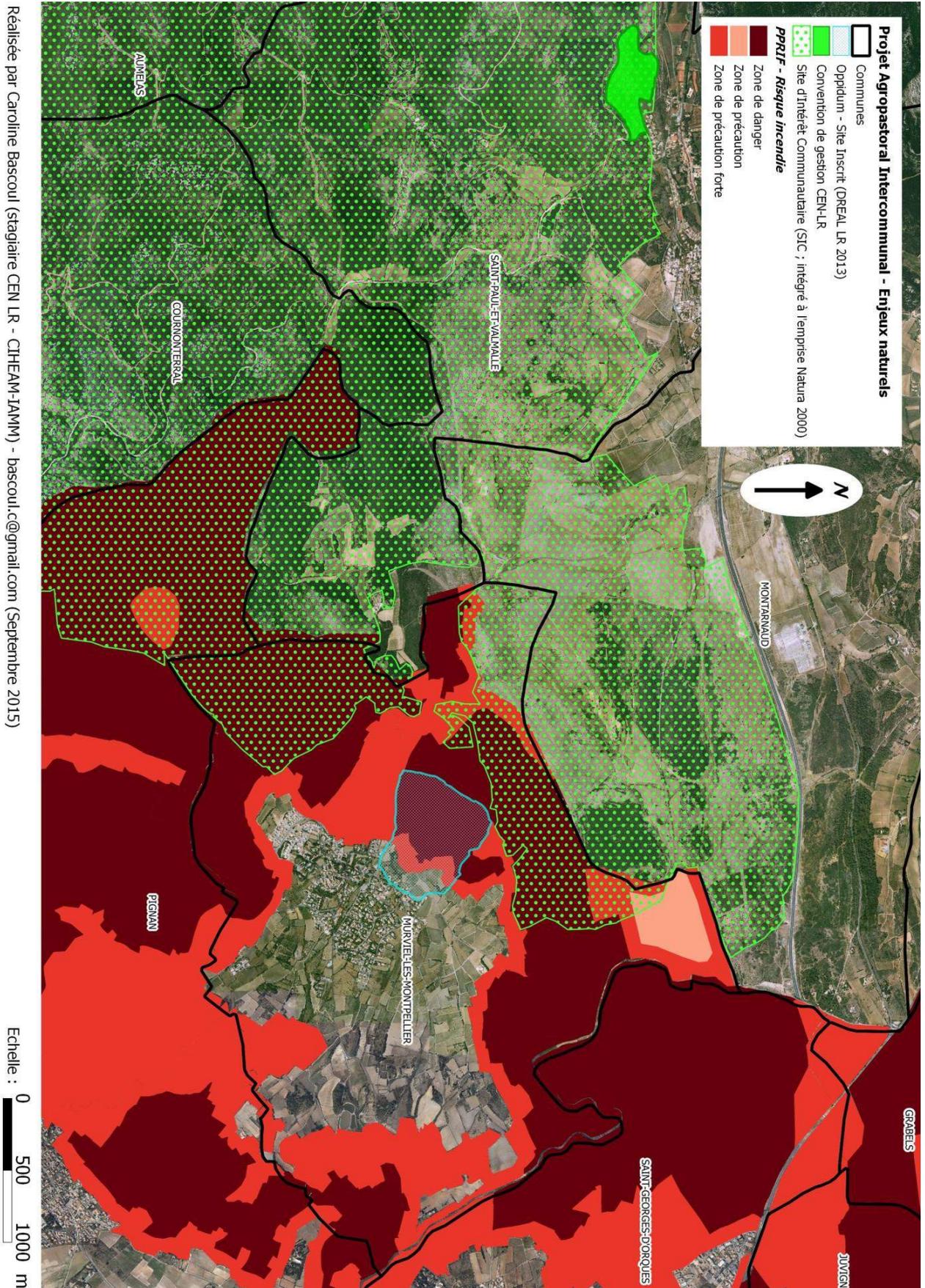
**Annexe XVI. PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL**  
**CARTOGRAPHIE DES ENJEUX LIES A L'ELEVAGE**

Réalisée par Caroline Bascouli (stagiaire CEN LR - CHEAM-IAMM) - bascouli.c@gmail.com (Septembre 2015)

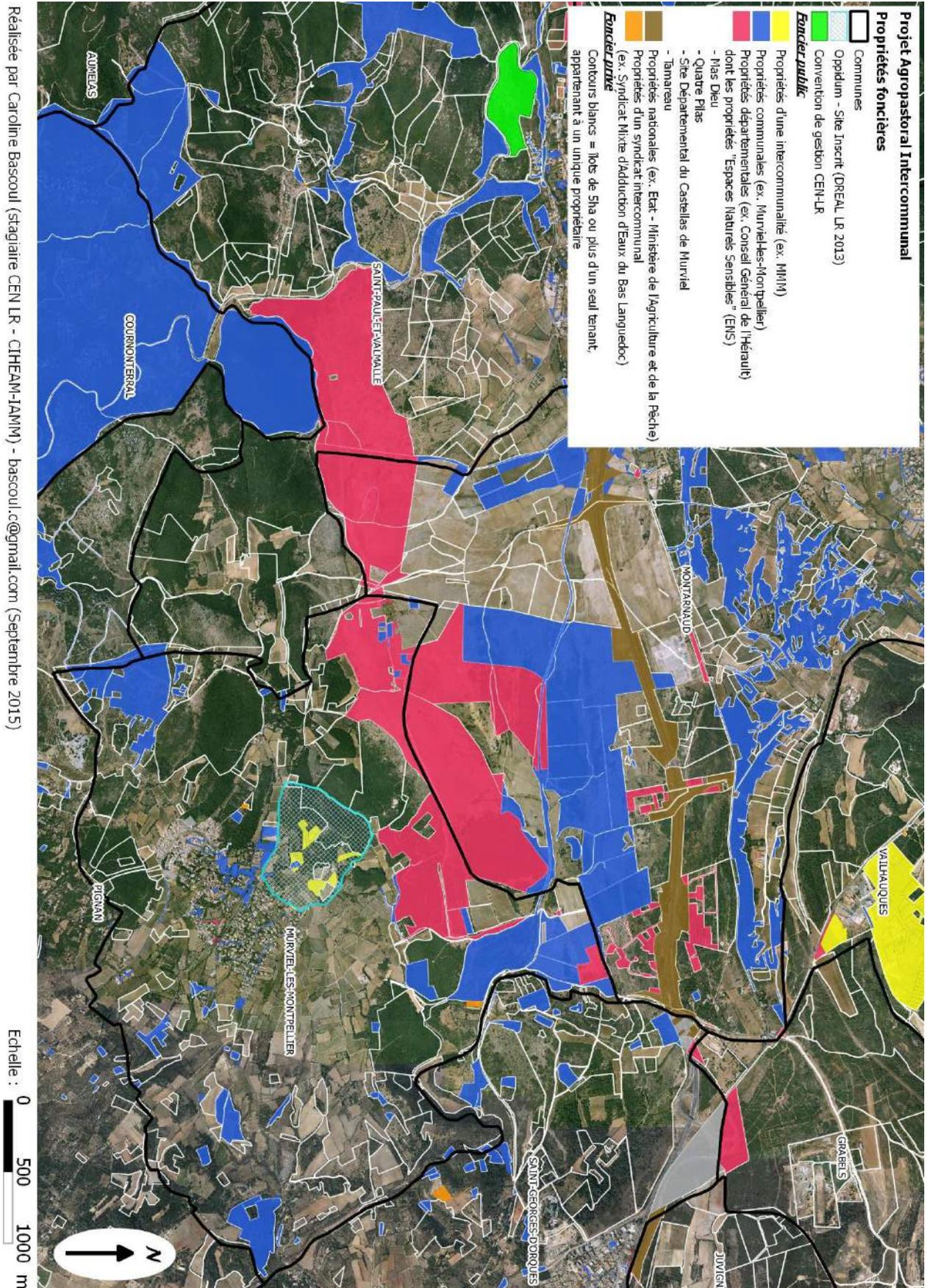
Echelle : 0 500 1000 m



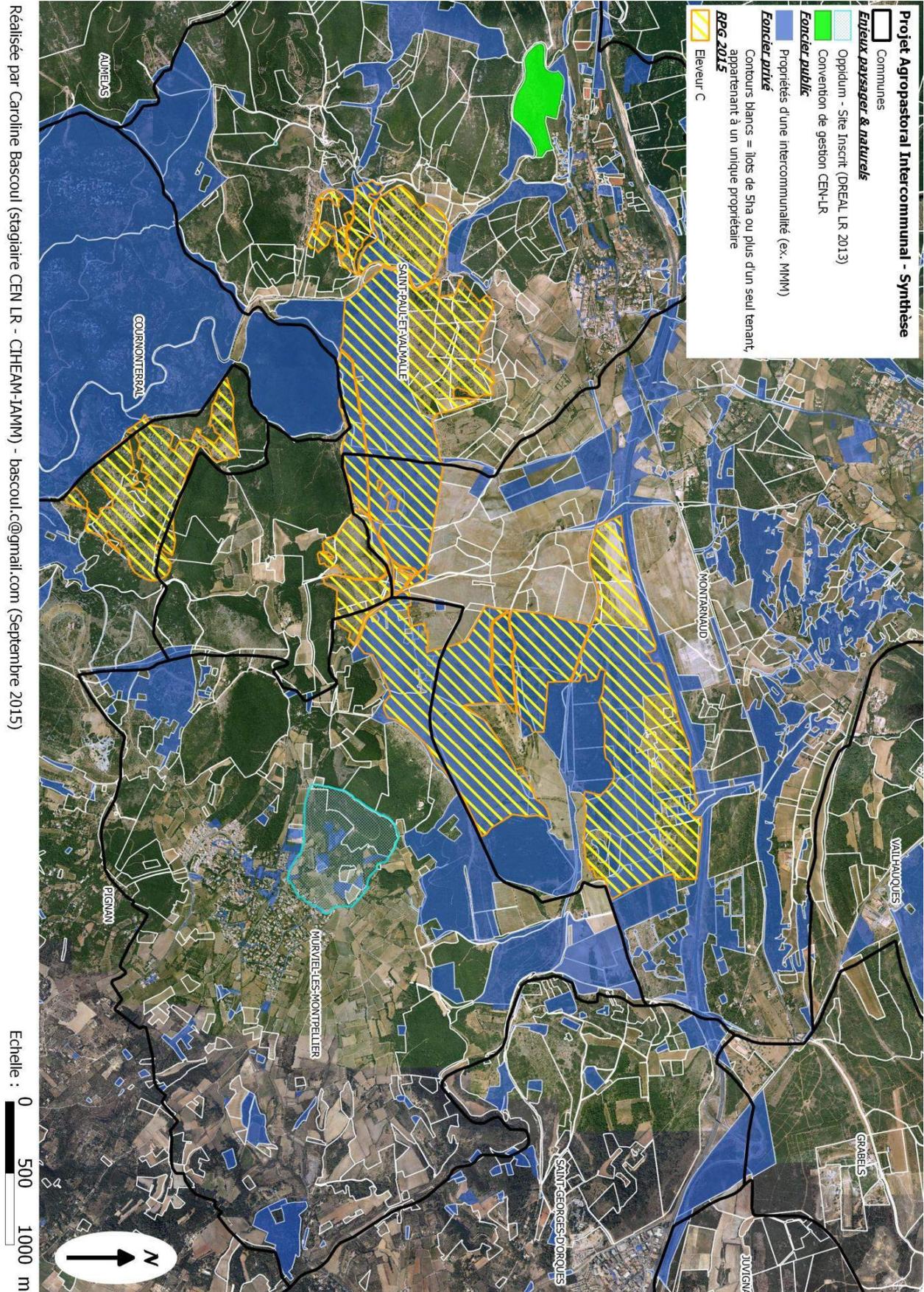
## Annexe XVII. PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL – CARTOGRAPHIE DES ENJEUX NATURELS



## Annexe XVIII. PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL – CARTOGRAPHIE DES ENJEUX FONCIERS



## Annexe XIX. PROJET AGROPASTORAL INTERCOMMUNAL – CARTOGRAPHIE SYNTHÉTISANT LES ENJEUX



## TABLE DES FIGURES

Figure 1 - Organisation de rencontres en lien avec l'agropastoralisme par l'IAMM depuis 2007.....	20
Figure 2 - Cas de l'élevage ovin en Languedoc-Roussillon : évolution déclinante du cheptel au XXème siècle (Lepart and Napoléone 2011).....	26
Figure 3 - Couronne périurbaine et bassin de vie du pôle urbain de Montpellier (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir des définitions de l'INSEE).....	36
Figure 4 - Risques incendies (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir du PPRIF de l'Hérault et de la bibliographie (Agence MTDA 2011), (Avet, Biagini et al. 2014)).....	38
Figure 5 - Cartographie du territoire de garrigues (représentées par leur contour vert ; carte réalisée à partir de <i>Cartogarrigue</i> , projet disponible sur wikigarrigue.info (2015)).....	41
Figure 6 - Cartographie des milieux naturels "ouverts", "fermés" et "en transition" (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir du <i>Corine Land Cover</i> ).....	41
Figure 7 - PAEC Hautes Garrigues de l'Hérault : délimitation des SIP Biodiversité (distincts des SIP eau) ((Chambre d'Agriculture de l'Hérault 2014).....	42
Figure 8 - Illustrations de "paysages de biodiversité" issues du site de la Charte de Fontevraud (chartedefontevraud.org, 2015).....	44
Figure 9 - Représentation schématique des déterminants de la gestion des pâturages (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir de l'analyse des entretiens avec les 16 éleveurs en activité rencontrés).....	49
Figure 10 - Proportion annuelle du temps de pâture du troupeau de l'éleveur VOVP en fonction des milieux (réalisation : Caroline Bascoul, 2015, à partir de l'analyse fonctionnelle simplifiée réalisée par Guilhem Dessailly, Annexe XIII).....	50
Figure 11 - Schéma représentant la volonté politique de MMM en terme de relocalisation de l'alimentation (source : MMM, 2015).....	65
Figure 12 - Communication autour de l'agropastoralisme à Montaud : à gauche, un encart publié dans le journal communal <i>Montaud Echo village</i> en avril 2015 ; à droite, un extrait d'article paru dans le journal de MMM <i>MMM</i> n°7 de juillet/août 2015.....	83
Figure 13 - Démarche de constitution et validation d'un GIEE (C. Bascoul, 2015).....	87
Figure 14 - Potentiel groupe d'échanges animé par MMM.....	90
Figure 15 - Chronogramme de la définition de la Politique Agroécologique et Alimentaire [P2A] de Montpellier Méditerranée Métropole [MMM].....	104
Figure 16 - Diagramme ombrothermique de la commune de Montpellier, réalisé pour la période 1981-2010. Températures moyennes estimées. Source : Météo-France.....	114
Figure 17 - Cartographie de communes engagées dans le soutien aux pratiques agropastorales au Nord-Est de MMM (réalisation : Caroline Bascoul, 2015).....	121

## TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 - Elevages recensés sur la zone d'étude.....	32
Tableau 2 - Elevages recensés pouvant être contactés.....	32
Tableau 3 - Types d'élevage(s) menés par les éleveurs rencontrés.....	32
Tableau 4 - Caractérisation des élevages menés par les éleveurs rencontrés.....	47

## Sigles et acronymes

- ADASEA • Association ou Organisme Départemental pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- AFA • Association Foncière Autorisée
- AFP • Association Foncière Pastorale **OU** Association Française de Pastoralisme
- AG • Assemblée Générale
- AOP • Appellation d'Origine Protégée
- ASA • Association Syndicale Autorisée
- CCGPSL • Communauté de Communes Grand Pic Saint Loup
- CCVH • Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
- CDAF • Commission Départementale d'Aménagement Foncier
- CEN (LR) • Conservatoire d'Espaces Naturels (Languedoc-Roussillon)
- CIHEAM-IAAM • Centre International des Hautes Études Agronomiques Méditerranéenne - Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
- CIVAM • Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural
- CSRPN • Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- CUMA • Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole
- DDTM • Direction Départementale des Territoires et de la Mer
- DFCI • Défense des Forêts Contre les Incendies
- DGF • Dotation Globale de Fonctionnement
- DOCOB • DOcument d'OBjectifs
- DRAAF • Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- DREAL • Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- EPCI • Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- ERC • Eviter Réduire Compenser
- FR CIVAM (LR) • Fédération Régionale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural (Languedoc-Roussillon)
- GAEC • Groupement Agricole d'Exploitations en Commun
- GES • Gaz à Effet de Serre
- GIEE • Groupements d'Intérêt Economique et Environnemental
- GMS • Grandes et Moyennes Surfaces
- IG • Indication Géographique
- INSEE • Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
- LAAAF • Loi pour l'Avenir de l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt

MMM • Montpellier Méditerranée Métropole  
MSA • Mutualité Sociale Agricole  
OCAGER • Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion des Espaces Ruraux  
ONF • Office National des Forêts  
P2A • Politique Agroécologique et Alimentaire (de MMM)  
PADD • Projet d'Aménagement et de Développement Durables  
PAC • Politique Agricole Commune  
PACA • Provence Alpes Côte d'Azur (région)  
PAEC • Projet AgroEnvironnemental et Climatique  
PAEN • Périmètre Agricole et Espace Naturel, nom commun du Périmètre de Protection et d'Aménagement des Espaces Agricoles et Naturels (PPAEAN)  
PAI • Projet Agropastoral Intercommunal  
PIREN • Projet Interdisciplinaire de Recherche en Environnement  
PLU • Plan Local d'Urbanisme (remplace progressivement les POS)  
PLUi • Plan Local d'Urbanisme intercommunal  
POS • Plan d'Occupation des Sols  
PPAEAN • Périmètre de Protection et d'Aménagement des Espaces Agricoles et Naturels, plus communément appelés Périmètres Agricoles et Espaces Naturels (PAEN)  
PPI • Pacte Pastoral Intercommunal  
PPRIF • Plan de Prévention des Risques naturels d'Incendie de Forêt  
PRAD • Plan Régional de l'Agriculture Durable  
SAFER • Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural  
SAGE • Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux  
SCOT • Schéma de Cohérence Territoriale (inscrit dans le PADD)  
SIC • Site d'Intérêt Communautaire  
SMDA • Syndicat Mixte du Delta de l'Aude  
SRCE • Schéma Régional de Cohérence Ecologique  
TVB • Trames Vertes et Bleues  
UNESCO • United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization  
ZA • Zones Agricoles  
ZAP • Zone Agricole à Protéger **OU** Zone d'Action Prioritaire (dans le PDR LR)  
ZICO • Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux sauvages (donne la ZPS)  
ZN • Zones Naturelles  
ZPB • Zone de Protection de Biodiversité  
ZPS • Zone de Protection Spéciale  
ZSC • Zone Spéciale de Conservation

## TABLE DES MATIERES

<b>RESUME</b> .....	<b>4</b>
<b>ABSTRACT</b> .....	<b>5</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>7</b>
<b>SOMMAIRE</b> .....	<b>8</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>10</b>
<b>I. INTRODUCTION</b> .....	<b>15</b>
<b>II. UN CONTEXTE GLOBAL FAVORABLE A L'ETUDE DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER</b> .....	<b>17</b>
A. Un contexte récent légitimant la mise en œuvre de ce stage.....	17
1. Un stage intégré au programme européen Life+ Mil'Ouv (Milieux Ouverts), associant deux structures actrices de l'agropastoralisme méditerranéen .....	17
a) Le Conservatoire d'Espaces Naturels [CEN-LR]... ..	17
b) Le CIHEAM-IAMM, un partenaire compétent en agropastoralisme méditerranéen.....	19
c) Un partenariat déjà éprouvé (et poursuivi) entre le CEN-LR et l'IAMM.....	20
2. Un contexte politique reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, l'importance des paysages et d'une cohérence territoriale de l'aménagement du territoire	21
a) Une politique internationale qui reconnaît les paysages comme patrimoniaux ...	21
b) Politique nationale : agroécologie et alimentation s'ajoutent au paysage.....	21
c) Depuis 2012 : mise en œuvre du Schéma Régional de Cohérence Ecologique [SRCE] .....	23
d) Une politique agricole et alimentaire métropolitaine en faveur de production et consommation locales, saines et durables.....	24
B. De ce contexte émerge une problématique spécifique : l'agropastoralisme périurbain autour de Montpellier.....	26
1. Un contexte politique global et une demande de certains élus locaux concordant ..	26
2. Problématique, hypothèses & résultats attendus.....	27
<b>III. METHODOLOGIE</b> .....	<b>29</b>
A. Chronogramme, échantillons et zone d'étude .....	29
1. Des éleveurs difficiles à localiser et contacter .....	29
2. Une démarche itérative pour rencontrer les élus et les institutions.....	33

B.	Acquisition, analyse et validation des données .....	33
<b>IV. PRESENTATION DE LA ZONE D'ETUDE ET DU REFERENTIEL D'ANALYSE... 35</b>		
A.	Contextualisation des enjeux « périurbains ».....	35
1.	Entre espaces ruraux et urbain : un flou persistant pour les espaces « périurbains »	35
2.	L'appropriation de la notion de « périurbain » : définition de la zone d'étude par un croisement d'enjeux .....	36
a)	De la couronne périurbaine au bassin de vie .....	36
b)	Un enjeu naturel lié à la fermeture de milieux secs : le risque incendie.....	37
c)	Des enjeux issus des discours .....	39
d)	Des enjeux intéressants pour la définition de la zone d'étude, mais difficiles à aborder.....	40
B.	Référentiel d'analyse : des enjeux environnementaux (re)connus au cœur des ressources naturelles pastorales .....	41
<b>V. L'AGROPASTORALISME AUTOUR DE MONTPELLIER, DU DECLIN AU REGAIN ? ..... 45</b>		
A.	Un territoire historiquement imprégné d'élevage.....	45
B.	Le cas des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier .....	47
1.	Un optimum de la valorisation de la garrigue : l'accompagnement du troupeau et ses déterminants .....	47
2.	Des systèmes d'élevage très différents, avec néanmoins quatre grands schémas d'alimentation discernables .....	50
a)	Des systèmes agropastoraux transhumants : associant estive et garde quotidienne sur parcours le reste de l'année - type A .....	51
b)	Des élevages agropastoraux « sédentaires » : gardés quotidiennement et compensant l'absence d'estive par un apport variable d'aliments complémentaires - type B.....	51
c)	Des systèmes agropastoraux utilisant des parcs « alimentaires » sans garde quotidienne ni estive - type C .....	52
d)	Des systèmes d'élevage très faiblement pastoraux : une alimentation essentiellement apportée en bâtiments et des parcs « d'exercice » - Type D.....	53
e)	L'agropastoralisme « périurbain de Montpellier » : conditionné par les caractéristiques environnementales locales et les contraintes des éleveurs.....	53
C.	Une réponse des éleveurs agropastoraux aux enjeux environnementaux freinée par un manque de reconnaissance global.....	56

## VI. DES FREINS FINANCIERS, FONCIERS ET ADMINISTRATIFS AU DEVELOPPEMENT DES PRATIQUES AGROPASTORALES PERIURBAINES DE MONTPELLIER..... 57

A.	De la rationalisation de l'alimentation par les éleveurs à la <i>rentabilité</i> financière de leur système de production.....	57
1.	Des stratégies de commercialisation en lien avec l'alimentation.....	57
2.	Les aides européennes : entre soutien et ressentiment .....	60
3.	D'autres leviers financiers indirects pour soutenir la production.....	61
a)	De la production... ..	61
b)	... à la commercialisation .....	64
B.	« Le plus gros problème, c'est le foncier » : enjeux autour du foncier <i>périurbain</i> .....	68
1.	Volontés publiques : entre freins à la mise à disposition et réticence franche.....	68
a)	Une volonté de mise à disposition de parcelles publiques qui se confronte à des limites .....	68
b)	Réticence de la mise à disposition de parcelles publiques - interdiction de passage/passage sans contractualisation .....	70
c)	De nécessaires bâtiments (agricoles, et logements) « problématiques ».....	70
d)	Reconnaissance de l'agriculture périurbaine & conseils municipaux en mutation	71
2.	Des réticences de propriétaires privés liées à des aspects économiques .....	72
a)	Des propriétaires privés sensibles aux sirènes du périurbain : quand la spéculation limite la mise à disposition foncière .....	72
b)	Entre multi-usage et spéculation : la mise à disposition à des usagers au fort poids économique .....	73
3.	Une déconnexion croissante de la population à l'agriculture : circulation des troupeaux & nuisances .....	73
a)	Les espaces naturels périurbains : espaces de loisirs des urbains et néo-périurbains .....	75
b)	Les chasseurs : une présence historique qui leur confère un poids politique certain	76
c)	Quand la concurrence d'usage est économique : les projets photovoltaïques.....	77
C.	Des procédures et un <i>mille-feuille</i> administratifs difficiles à (di)gérer .....	78
1.	Une <i>lourdeur</i> administrative qui se décline dans tous les domaines .....	78
a)	Démarches et contrôles.....	78
b)	Procédures pour d'installation et de reprise .....	79
c)	Un écart problématique entre procédures et compétences .....	79

2.	Une veille d'informations et de procédures appréciée par les éleveurs.....	80
a)	Des difficultés considérables dans les démarches d'obtention des aides PAC .....	80
b)	L'accès aux informations et le soutien technique par l'échange.....	80
<b>VII.</b>	<b>PROPOSITIONS POUR UNE COORDINATION ET UNE ANIMATION</b>	
	<b>ESSENTIELLES AU SOUTIEN EFFICACE DE L'AGROPASTORALISME PERIURBAIN</b>	
	<b>DE MONTPELLIER .....</b>	<b>83</b>
A.	Initiatives partenariales entre collectivités et éleveurs agropastoraux.....	83
1.	<i>Du côté des collectivités locales</i> , la démonstration par l'exemple.....	83
2.	Engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal [PAI] à l'ouest de MMM....	84
a)	Des potentialités de développement de l'élevage agropastoral, ... ..	84
b)	... des enjeux naturels nombreux et bénéficiant de mesures de gestion,... ..	84
c)	..., et des opportunités foncières et des volontés politiques favorables... ..	85
d)	... qui justifie l'engagement d'un Projet Agropastoral Intercommunal [PAI].....	85
B.	Perspectives.....	86
1.	Des méthodes et outils existants mais peu connus.....	86
2.	Des parcours « systématiques » mais difficiles à connaître .....	88
3.	... sans un dispositif d'animation adapté au contexte montpelliérain .....	89
<b>VIII.</b>	<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>91</b>
	<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>93</b>
	<b>ANNEXES.....</b>	<b>97</b>
	<b>TABLE DES FIGURES.....</b>	<b>126</b>
	<b>TABLE DES TABLEAUX .....</b>	<b>126</b>
	<b>SIGLES ET ACRONYMES.....</b>	<b>127</b>
	<b>TABLE DES MATIERES.....</b>	<b>129</b>

## RESUME

Agroécologie, paysage, biodiversité... Le contexte politique actuel intègre de nouvelles dimensions qui décentrent les discussions agricoles de la seule exploitation agricole ou d'un fonctionnement par filière. Il reconnaît la multifonctionnalité des zones agricoles et naturelles, et leur confèrent une considération particulière. Ainsi, l'interface et l'interaction entre *urbain* et *rural* sont au cœur de ce travail, s'intéressant aux conditions de développement des pratiques agropastorales mises en œuvre dans les espaces *périurbains* montpelliérains. Ces espaces supportent un milieu ouvert méditerranéen spécifique, la *garrigue*, ressource d'importance variable et hétérogène au cœur des systèmes d'élevage pastoraux *périurbains*. Après une contextualisation du caractère *périurbain* de la zone d'étude, des entretiens avec des éleveurs pastoraux de petits ruminants, ainsi que des acteurs politiques et institutionnels ont permis de constater qu'historiquement présents dans la Région de Montpellier, ces élevages ont répondu et répondent encore aux enjeux environnementaux (paysage, biodiversité, eau) et sociétaux (risque incendie, alimentation locale, activité économique). Néanmoins, valoriser la ressource faible de *garrigue* implique certaines spécificités, telles que mobiliser de grandes surfaces foncières, (faire) garder le troupeau ou clôturer... qui connaissent des freins conséquents liés à la proximité de l'*urbain*. Des difficultés financières à foncières en passant par la complexité administrative, le manque de reconnaissance global d'une profession au faible poids économique relatif et atomisée limite l'existence et la mise en œuvre de leviers, malgré quelques expériences favorables. Obtenir cette reconnaissance passe par la coordination des activités et compétences territoriales d'ores et déjà complémentaires.

**Mots clés :** Mil'Ouv, agropastoralisme, paysage, périurbain, *garrigue*, reconnaissance, coordination

Pour citer cet ouvrage :

Bascoul Caroline, 2015. *Quelles conditions au développement des pratiques agropastorales périurbaines de Montpellier ? Les garrigues héraultaises, entre agropastoralisme cévenol et écopastoralisme*. Mémoire de fin d'études, diplôme d'ingénieur en Systèmes Agricoles et Agroalimentaires Durables au Sud [SAADS], option Développement Agricole et Rural au Sud [DARS], spécialité Marchés, Organisations, QUALité et Services [MOQUAS], Institut des Régions Chaudes [IRC] de Montpellier SupAgro. 132 pages.

Institut des Régions Chaudes de Montpellier SupAgro, 1101, avenue Agropolis, BP 5098, 34093 Montpellier Cedex 05. <http://www.supagro.fr/web/irc/>